

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES ET
SCIENCES HUMAINES

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

*FACULTY OF ARTS, LETTERS AND
SOCIALS SCIENCES*

*POSTGRADUATE SCHOOL FOR SOCIAL
AND EDUCATIONAL SCIENCES*

*DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES*

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

L'ÉCONOMIE VERTE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL : CAS DE LA COMMUNE D'ENDOM (CENTRE-CAMEROUN)

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sociologie,
Spécialité management des projets de développement (MPD)

Par

France Brandie EFANGONO

Licence en Sociologie

Option : Population et Développement

Sous la direction de

Samuel-Béni ELLA ELLA

Maître de Conférences

Septembre 2022

À

mes parents Virginie NGONDA AKONO et Charles EKODO ESSAMA.

SOMMAIRE

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES, ET SIGLES	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
RÉSUMÉ	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
A. LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	2
B. LE PROBLÈME DE RECHERCHE	3
C. LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE	5
D. LES QUESTIONS ET LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	12
E. LES OBJECTIFS POURSUIVIS	13
F. LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE	13
G. LES DIFFICULTES RENCONTRÉES	21
H. LE CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE	22
I. PLAN DE L'ÉTUDE	37
PREMIÈRE PARTIE : L'ANALYSE SOCIOGRAPHIQUE ET THEORIQUE DU CHAMP DE L'ETUDE	38
CHAPITRE 1 : Sociographie de la commune d'Endom	40
CHAPITRE 2 : L'évaluation de la connaissance de la problématique de l'économie verte par les acteurs communaux	60
DEUXIEME PARTIE : LES OBSTACLES PROFONDS A LA PRISE EN COMPTE DE L'ECONOMIE VERTE DANS LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ENDOM	80
CHAPITRE 3 : Les obstacles généraux à la marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement dans la commune d'Endom	82
CHAPITRE 4 : Les obstacles spécifiques à la prise en compte des activités de l'économie verte dans la planification du développement dans la commune d'endom	106
CONCLUSION GÉNÉRALE	141
BIBLIOGRAPHIE	148
ANNEXES	xii
TABLE DES MATIÈRES	163

REMERCIEMENTS

Nous sommes désormais convaincues que la recherche est loin d'être un travail solitaire. Nous n'aurions pu réaliser ce travail sans le soutien d'un grand nombre de personnes dont l'expérience, la compétence, la générosité et la bonne humeur nous ont permis de faire un pas sur le sentier de la recherche. Que ces personnes retrouvent ici toute notre gratitude et notre reconnaissance. À ce titre, nous adressons nos profonds et sincères remerciements :

Au Professeur Samuel-Béni ELLA ELLA, notre encadreur, pour son accompagnement indéniable ; matérialisé par sa disponibilité, sa rigueur au travail, ses conseils et son suivi minutieux dans toutes les étapes de cette recherche.

Au Chef de Département de Sociologie, Professeur Armand LEKA ESSOMBA, et à tous les enseignants de cette filière, qui ont créé des conditions favorables pour que nous puissions grandir intellectuellement, et dont la rigueur dans l'éthique et la méthodologie de recherche ne laisse personne indifférente.

Nous tenons à témoigner notre profonde gratitude à tous nos informateurs notamment les élus locaux, les responsables des services étatiques, les chefs traditionnels et les paysans de la commune d'Endom, qui nous ont fourni des informations importantes pour ce travail.

Par la même occasion, nous tenons à dire merci à nos aînés Dr Patrick EMOSSI ESSIGUE, Dr Rodolph Didier TCHOUNKOUÉ MBITNDEHE, Elvis ESSONO, Mr Sylvain ZEH NTSAM, et camarades Patrick NTOLO, Kevin OBIANG, Savio KENMOGNE CHOUPE, Rostand NDJENGUE, pour leur contribution permanente dans ce travail.

Toute notre profonde gratitude va à l'endroit de notre grande famille : nos parents, nos oncles Désiré NYELA, Lin-Flavien NGONDA EVINA et Célestin NGONDA, nos tantes Mathilde MELOU et Arlène NGONDA NANGA, nos frères et sœurs Loveline EDOUNG, Charles KALEDE, cousins et cousines Pierre AKAMBA, Kevin MELOU, Charles KALEDE, Madeleine NGALLI, Denyse KANGA, Romaine BEKONO pour leurs aides et soutiens indéfectibles tout au long de notre cursus académique.

Enfin, à toutes les personnes qui de près ou de loin ont apporté leur contribution de quelque nature que ce soit pour la réalisation de ce mémoire. Qu'elles agrément, l'expression de notre sincère reconnaissance.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES, ET SIGLES

1. Abréviations

Cf.	:	<i>Confère</i>
CO ₂	:	Dioxyde de carbone
EnR	:	Energies renouvelables
Ha	:	hectare
Km	:	kilomètre
P.	:	Page
R-PP	:	<i>Readiness proposal plan</i> (Plan de préparation)
SND30	:	Stratégie nationale de développement 2030

2. Acronymes

BUCREP	:	Bureau central des renseignements et des études de populations
COP	:	<i>Conference of parties</i>
ENEO	:	<i>Energy of Cameroon</i>
FAO	:	<i>Food and agricultural organization</i> (Organisation des Nations-unies pour l'alimentation et l'agriculture)
MINADER	:	Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEPAT	:	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINAT	:	Ministère de l'administration territoriale
MINDEVEL	:	Ministère de la décentralisation et du développement local
MINEP	:	Ministère de l'environnement et de la protection de la nature
MINEPDED	:	Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et Développement durable
MINFI	:	Ministère des finances

PNUE	:	Programme des nations-unies pour l'environnement
ONU	:	Organisation des nations-unies
REDD+	:	Réduction des émissions de gaz dû à la déforestation et à la dégradation forestière
RIP	:	<i>Readiness implementation plan</i>
PED	:	Pays en voies de développement

3. Sigles

ACFCAM	:	Association des communes forestière du Cameroun
AFD	:	Agence française de développement
AGR	:	Activité génératrice de revenus
BM	:	Banque mondiale
CCNUCC	:	Convention-cadre des nations-unies sur les changements climatiques
CEEAC	:	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CTD	:	Collectivités territoriales décentralisées
CTFC	:	Centre technique de la forêt communale Cameroun
DSCE	:	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSDSR	:	Document de stratégie du développement du secteur rural
ETP	:	Evapotranspiration potentielle
FCPF	:	<i>Forest Carbon Partnership Funds</i> (fonds de partenariat pour le carbone forestier)
FEVAC	:	Fond pour l'économie verte en Afrique centrale
FPCF	:	Fond de partenariat pour le carbone forestier
GMT	:	<i>Greenwich mean time</i> (temps moyen de greenwich)
IIED	:	<i>International Institute for Environment and Development</i> (Institut International pour l'environnement et le Développement)
MDP	:	Mécanisme du développement propre

OCDE	:	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	:	Objectifs de développement durable
OGM	:	Organisme génétiquement modifié
OMD	:	Objectifs du millénaire pour le développement
OMT	:	Organisation mondiale du tourisme
ONG	:	Organisation non gouvernementale
PCD	:	Plan communal de développement
PFNL	:	Produits forestiers non ligneux
PNB	:	Produit national brut
PNDP	:	Programme national de développement participatif
RGPH	:	Recensement général de la population et de l'habitat
TWH	:	Térawattheure
UICN	:	Union internationale pour la conservation de la nature
UTC	:	<i>Universal Time Coordinated</i> (temps universel coordonné).
WWF	:	<i>World wild fund for nature</i> (Fonds Mondial pour la Nature)

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. Carte :

Carte 1 : Découpage administratif de la commune d'Endom.....	41
---	----

2. Figures :

Figure 1 : Répartition ethnique de la population de la commune d'Endom	42
Figure 2 : Les trois piliers du développement durable	65
Figure 3 : Pyramide des besoins de Maslow	92

3. Photos :

Photo 1 : Eclairage du centre-ville	Photo 2 : Quartier Eboa.....	45
Photo 3 : Plaques solaires au village Nkolmewout.....		46
Photo 5 : Installation domestique chez un conseiller municipal au village Kpwamendjing		46
Photo 4 : Installation domestique chez le chef du village Mebem		46
Photo 6 : Aperçu du fleuve Nyong dans le village Nkolse		48
Photo 7 : Dépotoir sauvage des déchets au quartier Enyeng dans la ville d'Endom.....		50
Photo 8 : Vue de face du rocher Mont Mbal		60
Photo 9 : Aperçu du dessus du rocher Mont Mbal		55
Photo 10 : Vue panoramique des rochers Nkolmewout depuis le Mont Bal dans le village Nko'oveng.....		56
Photo 11 : Pépinière de cacao du Patriarche Ngorbo au Village Nko'oveng		74
Photo 12 : Plantation d'hévéa au village Edjom		74
Photo 13 : Bambous de Chine		76
Photo 14 : Mangues sauvages		76
Photo 15 : Fruit de Ndjansang		76
Photo 16 : Fruits de mangues sauvages		77
Photo 17 : Amende de mangue sauvage		77
Photo 18 : Extraction d'amende		77
Photo 19 : Plaque solaire en pleine recharge.....		78
Photo 20 : Utilisation des lampes solaires.....		78
Photo 21 : Bac à ordure dans le quartier bloc 3.....		79

Photo 22 : Bac à ordure dans le quartier Eboa	79
Photo 23 : Route Akonolinga-Endom.....	89
Photo 24 : Route Endom-Mbalmayo	89
Photo 25 : Fabrication de la hotte par un vannier.....	97
Photo 26 : Piste qui mène au mont Mbal	114
Photo 27 : Au pied du Mont Mbal	109
Photo 28 : Grotte mariale au Mont Mbal	124
Photo 29 : Représentation de la vierge Marie au Mont Mbal	119
Photo 30 : Ordures abandonnées derrière le marché du village Edjom.....	125
Photo 31 : Ordures incinérés (Fumier) dans le quartier Bloc 3 à Endom	127
Photo 32 : Tricycle pour le transport des ordures à Endom-ville.....	129

4. Planches :

Planche 1 : Lampadaires solaires pour l'éclairage public au centre-ville d'Endom	45
Planche 2 : Dispositif solaire pour l'éclairage domestique dans les villages Nkolmewout, Mebem, Kpwamendjing	46
Planche 3 : Aperçu du rocher Mont Mbal dans le village Nko'oveng	55
Planche 4 : Produits forestiers non ligneux.....	76
Planche 5 : Processus d'extraction de l'amande de mangue sauvage	77
Planche 6 : État défectueux des routes	89
Planche 7 : Piste qui mène au site touristique « Mont Mbal ».....	109
Planche 8 : Aménagement du Site touristique « Mont Mbal » par l'église Catholique	119

5. Tableaux :

Tableau 1 : Quelques attractions écotouristiques de la commune d'Endom	55
Tableau 2 : Verbatim des acteurs communaux sur la connaissance de la définition de l'économie verte.....	60
Tableau 3 : Catégorisation des définitions données par les acteurs communaux	62
Tableau 4 : Typologie des atouts de l'économie verte connus par les acteurs communaux à Endom.....	66
Tableau 5 : Types d'activités de l'économie verte pratiquées dans la commune Endom.....	73
Tableau 6 : Transformation de quelques PFNL, dans la commune d'Endom.....	77

Tableau 7 : Les types d'obstacles généraux à la marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom	83
Tableau 8 : Catégories d'obstacles endogènes.....	84
Tableau 9 : les obstacles liés à la planification de l'écotourisme dans la localité d'Endom .	107
Tableau 10 : Les métiers de l'écotourisme	110
Tableau 11 : Nombre d'emplois générés dans le secteur tourisme de 2004 à 2011	112
Tableau 12 : Diagnostic de la commune d'Endom dans le secteur tourisme	116
Tableau 13 : Obstacles spécifiques à la valorisation des recyclages.....	122
Tableau 14 : Emplois du secteur du recyclage.....	126
Tableau 15 : Obstacles spécifiques à la valorisation de l'énergie de la biomasse	128
Tableau 16 : les obstacles spécifiques liés à la valorisation de l'énergie solaire pour éclairage public	133
Tableau 17 : Obstacles spécifiques liés à la domestication de l'énergie solaire.....	136

RÉSUMÉ

Pour mieux gérer les ressources naturelles et améliorer les conditions de vie des populations, la communauté internationale a adopté l'économie verte comme stratégie de mise en œuvre du développement durable. Cependant, malgré l'engagement du Cameroun à s'arrimer à cette mouvance internationale, il s'observe une marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement local, notamment dans la commune d'Endom, en dépit de ses potentialités naturelles. Suite à ce constat, notre recherche poursuit l'objectif global de contribuer à l'implémentation de l'économie verte dans le processus du développement local d'Endom. De ce fait, l'hypothèse principale est formulée de la manière suivante : « *La faible considération de l'économie verte dans la planification du développement local se comprend au travers de l'appropriation limitée des politiques de l'économie verte et les possibilités qu'elle apporte au processus de développement de la commune d'Endom* ». Vérifier l'hypothèse principale a nécessité la mobilisation de deux théories. La théorie dynamiste de Georges BALANDIER qui, a permis d'observer les dynamiques qui s'opèrent autour de l'adoption du modèle de l'économie verte au niveau local. L'analyse stratégique de Michel CROZIER et FRIEDBERG qui a favorisé l'analyse du rôle de chaque catégorie d'acteurs dans la planification du développement local. Pour réaliser cette recherche 150 documents ont été consultés et une enquête de terrain a été réalisée sur la base de l'observation directe et de 21 entretiens semi-directifs. L'analyse des informations collectées s'est faite à partir de l'analyse de contenu et de la méthode du tri à plat. Ce travail a permis d'aboutir à trois principaux résultats : premièrement, la commune d'Endom dispose d'une grande forêt de 62000 ha, de deux fleuves (le *Nyong* et la *Lobo*), d'un climat équatorial de type guinéen favorable à la valorisation des EnR, des terres fertiles favorables à l'agriculture biologique et des sites touristiques tels que le *Mont Mbal*, la forêt des lianes, les rives de Nkolse pour le développement de l'écotourisme. Deuxièmement, deux grands types d'obstacles favorisent la marginalisation de l'économie verte, à savoir : les obstacles généraux et les obstacles spécifiques. Pour ce qui est des obstacles généraux, ils se subdivisent en deux grands types : les obstacles endogènes et exogènes. Concernant les obstacles endogènes, il s'agit de l'insuffisance des moyens financiers, l'ignorance du concept de l'économie verte, les mentalités archaïques et l'individualisme. Pour ce qui est des obstacles exogènes, ils sont liés à l'absence de formation et de suivi des élus locaux, l'absence du personnel spécialisé dans les questions liées à l'environnement et la négligence du gouvernement face au modèle de l'économie verte. Troisièmement, en ce qui concerne les obstacles spécifiques, ils se subdivisent en trois grandes catégories, à savoir : les obstacles liés à la planification de l'écotourisme ; les obstacles liés à la budgétisation du recyclage et les obstacles liés à la valorisation de l'énergie solaire. Pour ce qui est des obstacles liés à la budgétisation du recyclage, nous les avons divisés en deux parties notamment : les obstacles liés à la valorisation de l'agriculture biologique et ceux liés à la valorisation de l'énergie de la biomasse. Pour les obstacles liés à la valorisation de l'énergie solaire, ceux-ci se subdivisent également en deux parties notamment les obstacles liés à la valorisation de l'éclairage public et ceux liés à l'éclairage domestique.

Mots clés : Centre-Cameroun, Endom, écosociologie, développement local, économie verte.

ABSTRACT

To better manage natural resources and improve the living conditions of the population, the international community has adopted the green economy as a strategy for implementing sustainable development. However, despite Cameroon's commitment to this international movement, the green economy has been marginalised in local development planning, particularly in the commune of Endom, despite its natural potential. The overall objective of our research is to contribute to the implementation of the green economy in the local development process of Endom. Therefore, the main hypothesis is formulated as follows: "The low consideration of the green economy in local development planning can be understood through the limited appropriation of green economy policies and the possibilities it brings to the development process of the Endom commune". Testing the main hypothesis required the mobilisation of two theories. The dynamist theory of Georges BALANDIER, which allowed us to observe the dynamics that take place around the adoption of the green economy model at the local level. The strategic analysis of Michel CROZIER and FRIEDBERG, which facilitated the analysis of the role of each category of actor in local development planning. To carry out this research, 150 documents were consulted and a field survey was carried out on the basis of direct observation and 21 semi-structured interviews. The information collected was analysed using content analysis and the flat sorting method. This work led to three main results: firstly, the Endom commune has a large forest of 62,000 ha, two rivers (the Nyong and the Lobo), an equatorial climate of the Guinean type favourable to the development of renewable energy sources, fertile land favourable to organic farming and tourist sites such as Mount Mbal, the liana forest and the banks of the Nkolse for the development of ecotourism. Secondly, there are two main types of barriers that contribute to the marginalisation of the green economy, namely: general barriers and specific barriers. As far as general barriers are concerned, they can be divided into two main types: endogenous and exogenous barriers. Endogenous barriers include insufficient financial resources, ignorance of the green economy concept, archaic mentalities and individualism. Exogenous barriers are related to the lack of training and monitoring of local elected officials, the absence of personnel specialised in environmental issues and the government's neglect of the green economy model. Thirdly, with regard to specific barriers, these fall into three broad categories, namely: barriers related to ecotourism planning; barriers related to recycling budgeting; and barriers related to solar energy development. For the barriers related to recycling budgeting, we have divided them into two parts: barriers related to the valorisation of organic agriculture and barriers related to the valorisation of biomass energy. For the obstacles related to the valorisation of solar energy, these are also divided into two parts, namely the obstacles related to the valorisation of public lighting and those related to domestic lighting.

Key words: Centre-Cameroon, Endom, ecosocology, local development, green economy.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A. LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

Du sommet de Rio de Janeiro en 1992 sur la protection de l'environnement, passant par celui de Johannesburg en 2002 sur le développement durable, des stratégies de développement durable ont été mis sur pied dans les politiques de développement des États afin de gérer efficacement les ressources environnementales. En effet, malgré la mise en œuvre de ces stratégies de développement, la pauvreté et le taux de chômage ne cessent de croître et la plupart des pays se sont encore exposés aux risques environnementaux. La conférence de Rio+20¹ va donc permettre de résoudre ces problèmes en se basant sur la notion d'« *économie verte* », qui est une économie durable, qui préserve l'environnement et permet de soutenir les Objectifs du développement durable (ODD) définis dans l'agenda 30 de la déclaration de Rio+20.

Dès lors, la question de l'économie verte devient de plus en plus d'actualité. Les pays en voie de développement autant que les pays développés sont tous impliqués dans la dynamique internationale autour de cette question. Ainsi, la transition vers une économie verte respectueuse des équilibres écologiques et susceptible d'ouvrir de nouvelles opportunités de création de richesses et d'emplois durables, s'inscrit désormais comme un objectif majeur des nouvelles approches stratégiques du développement durable dans nombreux pays.

En ce qui concerne les États africains en général et le Cameroun en particulier, l'économie verte est une opportunité de réorienter leur politique de développement dans un axe tant économique qu'environnemental. Afin de s'arrimer à la mouvance internationale, le Cameroun va dans sa politique de gouvernance adopter ce modèle de développement durable à travers son tout premier forum national de l'économie verte, qu'il organise du 13 au 14 novembre 2019 à Yaoundé placé sous le thème : « *économie verte : enjeux et perspectives pour le Cameroun* ». Ce forum, dont l'objectif était de mener une réflexion en vue de mettre sur pied une économie verte porteuse d'un développement durable au Cameroun, donne l'occasion de découvrir l'immensité des ressources naturelles que regorge le pays, et même, de développer des stratégies de gestion de ces ressources en préservant l'environnement.

Depuis la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996, le Cameroun est un État décentralisé ; cette décentralisation va prendre corps à partir de la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 *portant orientation de la décentralisation* et la loi n°2019/017 du 24 décembre 2019 *portant code général des collectivités territoriales décentralisées*. Ce dispositif législatif et réglementaire du

¹ Conférence des Nations-Unies sur le développement durable tenue du 20 au 22 juin à Rio de Janeiro au Brésil. Elle a abouti à un document contenant des mesures claires et pratiques pour la mise en œuvre d'un développement durable.

développement local devient à cet effet, le socle de l'édifice économique de l'État. Ainsi, à travers ce transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) et la dotation budgétaire qui leur est allouée, l'Etat prône l'autonomie de chaque localité.

La localité d'Endom qui brille par son potentiel naturel, présente un tableau assez sombre sur le plan économique du point de vue des conditions de vie de sa population qui reste difficile. En effet, il s'observe une difficulté à l'accès aux besoins vitaux (manque d'eau potable, d'électricité, et l'enclavement.), et surtout le problème du chômage. Cette situation, n'est pas prête de changer dans un futur proche, car l'économie de la localité repose sur les bases traditionnelles, un commerce spontané et les petits métiers.

C'est ainsi que le choix de notre sujet de recherche n'est pas un fait du hasard. Soucieux de cette situation dans laquelle baigne la commune d'Endom, notre réflexion émane de notre volonté de pouvoir apporter une modeste contribution tant dans la recherche scientifique que dans le processus de développement de la commune d'Endom, qui est plus ou moins notre localité d'appartenance.

B. LE PROBLÈME DE RECHERCHE

Depuis le 4^{ème} sommet de la terre de Johannesburg en 2002², la notion d'économie verte va s'imposer progressivement dans les agendas des grandes rencontres internationales, jusqu'à la conférence de RIO+20³, où les controverses qu'elle a suscitées ont égalé son succès théorique. Inventée par le PNUE, l'économie verte désigne toute activité économique qui entraîne « *une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources* »⁴. Contrairement aux modèles économiques dits « noirs », qui conduisent à la destruction des écosystèmes, l'économie verte est un modèle économique qui obéit aux règles et aux principes du développement durable avec pour principal objet la conciliation de l'environnement et l'économie⁵. En effet, l'économie verte repose sur huit modalités, à savoir : l'agriculture biologique, le reboisement, l'écotourisme, les énergies renouvelables, le recyclage, les

² Encore appelé *sommet mondial sur le développement durable*, le sommet de Johannesburg s'est tenu du 26 août au 4 Septembre 2002 en Afrique du Sud. Placé sous l'égide de l'ONU, il visait à faire le bilan du précédent, tenu à Rio de Janeiro en 1992 avec pour finalité la conception d'un plan d'action sur de nombreux sujets : pauvreté et paupérisation, ressources naturelles et leur gestion, respect des Droits de l'homme, globalisation, consommation.

³ *La conférence des Nations-unies sur le développement durable*, encore appelé Rio+20 s'est tenue du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil). Cette conférence a fait de l'économie verte une priorité et a abouti à l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), afin d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité de tous.

⁴ Rapport du PNUE sur l'économie verte, publié en 2011.

⁵ S-Beni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement de la boucle du DJA*, PUY, Yaoundé, 2016, p.40.

mécanismes forestiers internationaux (REDD+, MDP et la certification forestière)⁶. L'économie verte apparaît comme un moyen efficace pour booster le développement au niveau local, car elle favorise la création des emplois verts, la création des profits et aussi l'amélioration de la qualité de l'environnement. De ce fait, la commune Endom, qui brille par son potentiel naturel (forêts, fleuves, rochers, terres fertiles), gagnerait à valoriser ce modèle en investissant, par exemple, dans l'écotourisme, qui est une forme de tourisme durable tendant à ménager une préservation à long terme du milieu naturel et à susciter une implication socio-économique des populations locales⁷. C'est dire qu'en développant l'écotourisme à Endom, la commune peut maximiser le développement économique de la localité en générant des revenus et des emplois alternatifs aux populations locales tout en préservant la qualité de l'environnement. Il s'agit, en effet, de promouvoir un développement économique à partir des richesses locales tout en mettant un accent sur leur préservation.

Parmi les richesses que regorge la région du Centre-Cameroun, figurent principalement les forêts qui constituent une manne économique considérable. Cependant, leur exploitation abusive risque de priver les générations futures de ce don de la nature. À cet effet, il est important d'adopter une approche favorable à un développement durable qui vise l'amélioration du bien-être humain et la justice sociale tout en réduisant les risques environnementaux et les pénuries écologiques⁸.

Au regard de l'importance de l'économie verte pour le développement local, le plan communal de développement (PCD), qui fixe les orientations de développement des CTD (que sont les communes et les régions), doit donc intégrer et implémenter ce nouveau modèle d'économie dans les priorités de développement de cette localité. À la lecture du PCD d'Endom, qui s'étale sur une période de 5ans (2016-2021), nous constatons bien que celui-ci ne prend en compte que quatre pans de l'économie verte à travers des projets, tels que : le reboisement ; la collecte et le traitement des ordures ménagères (recyclage) ; la création et la valorisation des sites touristiques ; l'installation des centrales à énergies renouvelables pour électrification villageoise. Cependant, à la suite d'une observation directe exploratoire d'un mois (du 05 juin au 04 Juillet 2021), nous avons relevé que, tous ces projets restent lettre morte, parce que ne se traduisant pas dans les faits. Ainsi le problème qui se dégage est celui de la faible prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom. D'où l'intérêt de notre sujet de recherche intitulé « *la prise en compte de*

⁶ S-Beni ELLA ELLA, p.40, 2016.

⁷ S-Beni ELLA ELLA, op.cit., p.43

⁸ D'après une publication du PNUE et de l'IIED, *développer une économie verte en Afrique : pourquoi les forêts comptent*, p.2, août 2015.

l'économie verte dans la planification du développement local : cas de la commune d'Endom (Centre-Cameroun) ».

C. LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

Toute recherche scientifique, nécessite une revue de la littérature. Celle-ci est une partie capitale dans la rédaction du mémoire, car elle permet de faire un tour d'horizon sur ce qui a déjà été dit sur le sujet, pour mener à bien notre étude. Il est donc primordial de parcourir les travaux de nos prédécesseurs ayant travaillé sur les différentes problématiques que soulève ce travail de recherche afin de dégager son originalité et sa pertinence⁹.

La problématique sur « *la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement local* » a déjà suscité l'attention de plusieurs chercheurs qui, dans leurs travaux (thèses, mémoires et articles scientifiques), ont abordé cette thématique avec des orientations diverses. C'est dire que chaque auteur, à partir d'une approche et selon un objectif a essayé d'apporter une contribution à la compréhension de cette thématique. Ainsi, les travaux recensés peuvent être regroupés en trois (03) grandes thématiques.

1) La première thématique repose sur les atouts de l'économie verte.

Le monde est devenu un village planétaire, qui ne se partage plus seulement les biens mais aussi les risques¹⁰ et donne par conséquent une dimension internationale aux questions environnementales. À cet effet, l'économie verte qui fait partie intégrante du développement durable apparaît ici comme le moyen le plus efficace de lutter contre la dégradation de l'environnement (réchauffement climatique, effet de serre, changement climatique, tremblement de terre et désertification) et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans le développement national et local.

Samuel-Béni ELLA ELLA¹¹, a pu montrer comment l'économie verte peut favoriser le développement dans la boucle du Dja. En effet, il met en exergue les atouts de l'économie verte basés sur l'agriculture biologique, le reboisement, l'écotourisme, les énergies renouvelables, le recyclage et sur la mise en œuvre des mécanismes nationaux et internationaux (REDD+, MDP, certification forestière), qui représentent un tremplin pour le développement local. Pour l'auteur, en réalisant une croissance économique verte, c'est-à-dire en investissant dans tous

⁹ Lawrence OLIVIER et al, 2000, op.cit.

¹⁰ Ulrich BECK, *La Société du risque*, 2001, Flammarion, 1^{ère} édition

¹¹ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja : contribution à l'enracinement de l'écopsociologie*, 2016, PUY.

ces secteurs de l'économie verte, le gouvernement camerounais peut créer des profits et emplois durables tout en améliorant la conservation de la biodiversité sur l'étendue du territoire national. Ainsi, le Cameroun qui est un pays émergent gagnerait donc à intégrer et à implémenter ce modèle de développement dans sa politique de développement local pour un réel développement durable.

Idrissa M. OUEDRAOGO et Didier T. ZOUNGRANA¹² dans leur étude, évaluent les besoins et capacités institutionnelles en vue de contribuer à un meilleur apprentissage et à une transition vers l'économie verte au Burkina Faso. En effet, la transition vers une économie verte respectueuse des équilibres écologiques et susceptible d'ouvrir de nouvelles opportunités de création de richesses et d'emplois durables, s'inscrit désormais comme un objectif majeur des nouvelles approches stratégiques du développement durable dans nombreux pays en voie de développement. Ainsi, pour mettre la durabilité au cœur des politiques et des pratiques économiques de développement, il devient nécessaire de rejoindre les actions en faveur de l'économie verte. Car cette dernière apparaît comme un instrument pour l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Peter KIRYUSHIN¹³ partant du fait que, de nombreux pays ont déclaré entamer une transition vers une économie verte, analyse l'importance de l'économie verte en Russie et les opportunités et contraintes qu'elle présente pour le développement national. Il démontre que l'économie verte se distingue par les possibilités qu'elle offre, à savoir : l'appropriation des énergies renouvelables et le recyclage des déchets, des éléments clés de l'économie verte tant au niveau international, national et local susceptibles d'améliorer de manière significative les conditions de vie des populations. Sans supprimer la régulation écologique, l'économie verte porte l'écologie et le développement social au même niveau.

Dans son mémoire, DRISS HANA¹⁴ développe une approche environnementaliste qui s'appuie sur la gestion durable des matériaux de construction. Selon lui, la pollution ignore les frontières et donne par conséquent une dimension internationale aux questions environnementales. En effet, la conférence de RIO 1992, le protocole de Tokyo en 1997¹⁵ et la

¹² Idrissa M. OUEDRAOGO et Didier T. ZOUNGRANA, « évaluation des besoins et capacités institutionnelles pour l'apprentissage en économie verte et inclusive au Burkina Faso », *Rapport final*, université OUAGA II, 2018.

¹³ Peter KIRYUSHIN, « économie verte » : *opportunités et contraintes pour les compagnies russes*, Russie. *Nei. Visions*, n°79, août 2014.

¹⁴ DRISS HANA, « L'analyse cycle de vie de bâtiment public définit le choix de matériaux de construction », Mémoire de master en architecture et environnement, université de Biskra, 2018-2019.

¹⁵ *Le protocole de Tokyo* est un accord international signé le 11 décembre 1997 au Japon, le protocole de Tokyo engageait 37 pays industrialisés dans la démarche de la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique.

conférence de Johannesburg 2002¹⁶, marqueront la prise de conscience par la communauté internationale et nationale sur la nécessité d'agir, pour limiter les impacts environnementaux et de prendre en compte l'environnement, dans le développement économique des pays industrialisés et en voie de développement. Sa théorie sur l'« Analyse de cycle de vie » (ACV), met en exergue une pratique d'utilisation efficace des ressources qui intègre la prise en compte des facteurs économiques, sociaux et surtout environnementaux. L'utilisation de matériaux naturels respectueux de l'environnement, améliore le confort et la qualité de l'air interne. Ici, il s'agit de matériaux utilisés pour la construction qui ne dégrade pas l'environnement sur lequel ils sont implantés.

Avec une interrogation sur les différentes relations de l'homme avec « nature », Jean-Michel LE BOT (2004)¹⁷, met un accent sur la notion de développement dans toutes ses sphères. Longtemps assimilé ou confondu à la croissance économique, le développement durable voulu et redéfini par l'auteur doit assumer de façon responsable les trois dimensions suivantes : la dimension économique, sociale et environnementale. Pour lui, ces deux dernières contribuent de façon utile, efficace et légitime au développement. La seule assimilation, réduction ou modélisation du développement durable à la seule dimension économique ne donne respect à la prise en compte des intérêts sociaux et écologiques pour la satisfaction économique dont ils font chemin. En clair, selon l'auteur, pour analyser le développement durable, il ne faut plus seulement justifier le volet économique mais aussi rendre compte ou associer les sphères sociales et environnementales pour que le développement durable ne soit pas seulement un bien économique mais aussi un bien public.

Dans leur position commune sur l'économie verte, ces auteurs font valoir l'idée selon laquelle les pays doivent réaliser une transition vers une économie verte pouvant contribuer à la réalisation du développement durable. Pour eux, ce modèle économique nous permettra de nous libérer de notre dépendance aux combustibles fossiles sans pour autant sacrifier la croissance économique. À cet effet, pour réussir cette transition vers l'économie verte, les processus nationaux de planification du développement doivent être replacés dans le contexte de l'économie verte. S'il est vrai que ce modèle se révèle prospère, il n'en demeure pas moins que celui-ci reste une alternative parmi tant d'autres pour un véritable développement

¹⁶ La conférence de Johannesburg ou sommet mondial du développement durable s'est tenue du 26 août au 04 septembre 2002 et aura réuni plusieurs chefs d'États. Cette quatrième édition des sommets de la terre visait à faire le bilan du précédent tenu à Rio de Janeiro en 1992. Le but était d'orienter la gestion des ressources, la nécessité d'une consommation rationnelle et l'accès des populations démunies à l'eau potable.

¹⁷ Jean-Michel LE BOT, *Du développement durable au bien public : essai anthropologique sur l'environnement et l'économie*, Paris, L'Harmattan, 2002.

soutenable. Jules Aimable MUHIZI,¹⁸ à travers une approche des sciences sociales, démontre l'incapacité de l'économie verte à apporter un équilibre des piliers du développement durable. Pour lui, l'économie verte s'avère une nécessité et un pas positif pour relancer l'économie en prenant en compte l'environnement. Néanmoins, elle est loin d'être une solution finale ni pour l'environnement ni pour assurer une économie socialement équitable comme le veut le développement durable. En effet, la prédominance de la dimension économique par rapport aux autres dimensions montre que ce modèle réaffirme la primauté de l'économie. Autrement dit, l'économie verte est marquée par une conscience environnementale non négligeable, mais demeure motivée dans une certaine mesure par le souci de la pérennité économique.

2) La deuxième thématique aborde la question de la planification du développement

« Pourquoi planifier ? » La question ne se pose plus de nos jours vue la généralisation du concept de planification dans le processus de développement local. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun, la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019¹⁹, confère aux communes la compétence d'élaborer et d'exécuter des plans communaux de développement (PCD) considérés comme des boussoles locales de développement. Dans cette optique, la planification s'impose de plus en plus comme une modalité efficace pour les décideurs chargés de conduire le développement local et d'imaginer de nouvelles visions communales. L'importance et l'accroissement des responsabilités assignées aux Collectivités territoriales décentralisées (CTD), grâce au processus de décentralisation enclenché, obligent les entités décentralisées à revoir les stratégies de travail pour améliorer les résultats attendus. Pour cela, les CTD ont intérêt à engager des processus de développement qui reposent sur les potentialités et les opportunités qu'offre leur milieu. À cet effet, il devient important pour ceux-ci de planifier, et de mettre sur pied un plan d'action qui leur permettra d'éviter une navigation à vue²⁰.

C'est dans cette lancée qu'Herbert SMITH²¹, dans son ouvrage explique la planification ou encore l'urbanisme afin que quiconque comprenne comment la mise en œuvre d'une politique urbaine globale dans le respect des principes démocratiques permet de protéger et d'améliorer l'avenir. Il définit la planification comme « *un moyen systématique de prévoir et*

¹⁸ Jules Aimable MUHIZI, « l'économie verte nous conduira-t-elle au développement durable ? » mémoire de maîtrise, université d'Ottawa, Canada, Avril 2013.

¹⁹ Portant code général des collectivités territoriales décentralisées.

²⁰ *Plan Communal de Développement (PCD)* de la commune d'Endom, 2016.

²¹ Herbert SMITH, *Urbanisme, le guide du citoyen*, Nouveaux Horizons, 3^{ème} édition, 1993.

*résoudre des problèmes, grâce à l'action menée par les citoyens à travers leurs dirigeants pour établir un programme en vue de l'obtention d'un résultat conforme à leurs désirs »*²². Mieux, c'est la mise en œuvre d'une vision cohérente de l'avenir au service de la communauté au sein de laquelle nous vivons et de son environnement visant à mettre en évidence les avantages d'un développement rigoureusement contrôlé et durable. La planification est une affaire collective où chacun doit y prendre part en vue du développement de la cité. Elle doit devenir un élément fondamental de tout programme politique. Il s'agit ici, de l'environnement en mettant sur pied des projets d'aménagement concrets. Pour cela, Herbert SMITH montre que la planification urbaine est la solution aux problèmes d'ordre environnementaux auxquels font face les populations.

Dans le guide méthodologique de planification locale réalisé par le MINEPAT à travers la Direction Générale de la Planification et de l'Aménagement du territoire (DGPAT), la planification locale « *est un processus qui consiste à impulser et à organiser le développement à l'échelle communale* »²³. En effet, elle traduit les aspirations, les besoins des populations tout en prenant en compte les grandes orientations rationnelles et sectorielles ; elle permet d'identifier les objectifs et les priorités de développement et de déterminer les conditions et les moyens de réalisation de ces objectifs de développement (mobilisation sociale, mobilisations des moyens financiers, organisation institutionnelle). Selon ce document, la planification locale est sous tendue par un certain nombre de principes à savoir : la définition d'une vision claire de développement souhaité ; l'appropriation de la démarche par les populations ; l'émergence ou la promotion de nouveaux rapports de travail et d'échanges entre les membres de la communauté. De ce fait, si la planification est effective, bien organisée et anticipée, elle représenterait une véritable opportunité pour le développement économique, la création d'emplois, et permettrait d'accélérer le développement social tout en contribuant à la protection de l'environnement.

Ces travaux sont d'une importance capitale, dans la mesure où ils nous édifient davantage sur la notion de planification, qui rentre dans le processus de développement local pour les pays avancés et les pays en voie de développement en matière d'urbanisme. Tous ces travaux relèvent le caractère impératif de la prise en compte de l'environnement, dans le processus de développement durable.

²² *Ibid.*

²³ MINEPAT, *Guide méthodologique de planification régionale et locale au Cameroun*, 2^e édition, avril 2010, p.15.

3) La troisième thématique traite du développement local

Le développement local, en milieu rural, représente une approche appropriée pour contribuer à la restructuration et au renforcement des communautés de base.

Bernard PECQEU (2000)²⁴, dans son ouvrage tire une série d'observations sur les changements en cours des espaces économiques et systèmes productifs. De ce fait, la pertinence du local est liée au fait que le changement de modèle de développement passe par une recomposition territoriale. Pour l'auteur, le développement local « *serait un signe concret que nous entrons dans un nouveau cycle long d'industrialisation* »²⁵. Ce modèle de développement implique à la fois les politiques publiques, les décisions stratégiques et un travail de mise en réseau. En effet, l'auteur voit au développement local un modèle économique d'industrialisation visant à mettre en œuvre une stratégie de normalisation et d'uniformation. Il part du constat selon lequel, le monde change ; l'espace est bouleversé par la réorganisation du système productif, les équilibres régionaux et territoriaux sont modifiés. Pour cela, il faut reconsidérer les conceptions de l'organisation spatiale, repenser le développement local, le réorganiser pour tout mettre en œuvre en vue de l'innovation du patrimoine. Le développement local est de ce fait perçu comme une organisation qui se doit de planifier, de conduire et de contrôler le patrimoine local.

Dans son analyse des politiques de développement rural, Paul HOUEE (1996)²⁶, considère le développement comme une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décisions des ensembles économiques, sociaux et politiques dans lequel il s'intègre. C'est dire que, le développement local résulte des efforts conjoints de la population concernée, de ses représentants, des acteurs sociaux économiques et éventuellement des agents de l'État pour construire un projet intégrant les diverses composantes économiques, sociales, culturelles des activités et ressources locales²⁷. Tout au long de son analyse, Paul HOUEE s'interroge sur la manière dont les politiques agricoles s'adaptent au contexte d'une économie globalisée aux exigences de l'environnement et du développement durable. Dans la perspective plus vaste d'une relance, comment passer des mesures ponctuelles, souvent marginales en faveur des espèces rurales à

²⁴ Bernard PECQEU, *Le développement local, alternatives économiques*, Paris, SYROS, 2000, 3^{ème} Edition.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Paul HOUEE, *les politiques de développement rural : des années de croissance au temps d'incertitudes*, Paris, Economica, 2^e Ed., 1996.

²⁷ DATAR, CIAT, 20 décembre 1982.

la politique cohérente de développement rural dans des perspectives vastes d'une relance de l'aménagement du territoire ? À travers ce questionnement, l'auteur voudrait cerner les principales transformations démographiques, socioculturelles et économiques sur lesquels reposent les politiques de développement rural. En effet, toute politique de développement trouve son explication en se référant aux groupes sociaux qui la suscitent et aux milieux qu'elle vise, aux changements qu'elle s'emploie à gérer, à impulser ou à encadrer.

Dans son article, Jean-Christophe DEBERRE²⁸ montre que la décentralisation implique un partage de pouvoir, de ressources et des responsabilités afin de rapprocher géographiquement les prises de décision des populations. Dans ce contexte, le rôle de l'acteur public évolue : le rôle d'une municipalité n'est plus de « faire » pour les individus mais d'« être » plutôt catalyseur de l'action des citoyens en apportant une aide dans la mise en relation des acteurs. Au Cameroun, cela se perçoit dans la politique de décentralisation initiée dans la loi du 24 décembre 2019²⁹ en son article 5 alinéa 1 stipulant que, « *la décentralisation consiste en un transfert par l'État aux collectivités territoriales de compétences particulières et de moyens appropriés* ». Elle constitue l'acte fondamental du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. À cet effet, la décentralisation et le développement local au service de la réduction de la pauvreté doivent être le moteur d'un développement durable avec ce que ces composantes économiques, environnementales et sociales ont d'indissociable. Il faut donc selon l'auteur, réaffirmer la nécessaire prise en compte du développement durable dans la gouvernance urbaine qui s'inscrit dans le droit fil des choix fait par le législateur avec, par exemple, la définition des principes du développement durable appliquées à l'urbain, intégré dans le code de l'urbanisme. Le développement d'un espace dépend dans une mesure large des actions des occupants. Ainsi, selon l'auteur, la décentralisation et le développement local doivent élaborer des réponses dans un souci de l'équité sociale et dans le respect de l'environnement. Le rôle déterminant des collectivités locales dans l'atteinte des objectifs de développement durable inspire un renouvellement des outils qui sont à leur usage. C'est ainsi que dans la localité d'Endom, la décentralisation doit pouvoir offrir à son développement un cadre approprié pour l'adhésion à une rationalité plus large et plus réellement collective, avec l'avènement d'un jeu d'acteurs qui participent à la construction et au partage des bénéfices tirés de l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles de ladite localité.

²⁸ Jean-Christophe DEBERRE, « Décentralisation et développement local », in *Afrique contemporaine*, 2007/1, n°221, pp. 45-54, en ligne (consulté le 26 février 2021 à 18h28).

²⁹ La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées.

A travers ces documents, il ressort que pour un véritable développement de la localité d'Endom, il faudrait que dans le cadre de la décentralisation, la planification locale soit effective, car elle tend à devenir le principal instrument de régulation et de collaboration entre l'État et les collectivités décentralisées. Aussi, que le processus développement de la commune d'Endom s'appuie sur un modèle de développement durable qui devrait intégrer l'économie verte comme un moyen du développement local. Ainsi, après avoir parcouru ces travaux, notre étude va s'intéresser aux facteurs explicatifs de la faible prise en compte de l'économie verte dans le développement de la commune d'Endom. Dans une perspective sociologique, il s'agit d'expliquer et de comprendre le jeu des acteurs et les stratégies adoptées par le gouvernement afin d'intégrer l'économie verte dans le processus du développement local.

D. LES QUESTIONS ET LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

1. Les questions de recherche

Notre travail comporte trois questions de recherche, à savoir : une question principale et deux questions spécifiques.

a) La question principale

Comment comprendre la faible place de l'économie verte dans la planification du développement local de la commune d'Endom ?

Cette question principale est explicitée à travers deux questions spécifiques.

b) Les questions spécifiques (QS)

QS1 : Quels sont les atouts et les potentialités qui favorisent la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom ?

QS2 : Quels sont les obstacles liés à la faible prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement au sein de la commune d'Endom ?

2. Les hypothèses de recherche

Notre travail comporte trois hypothèses de recherche, à savoir : une hypothèse principale et deux hypothèses secondaires.

a) L'hypothèse principale (HP)

La faible considération de l'économie verte dans la planification du développement local se comprend au travers de l'appropriation limitée des politiques de l'économie verte et les possibilités qu'elle apporte au processus de développement de la commune d'Endom.

b) Les hypothèses secondaires (HS)

HS1 : La commune d'Endom dispose d'un immense potentiel naturel, qui favorise l'implémentation de l'économie verte notamment : les forêts, les fleuves, le climat, les sols et les sites touristiques.

HS2 : Les obstacles liés à la faible prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement au sein de la commune d'Endom sont : le manque de partenaires financiers, le manque de moyens matériels et techniques.

E. LES OBJECTIFS POURSUIVIS

1. L'objectif global (OG)

Ce travail poursuit l'objectif de contribuer à l'implémentation de l'économie verte dans le processus du développement local.

2. Les objectifs spécifiques (OS)

Il sera question de :

OS1 : présenter les atouts dont dispose la commune d'Endom pour l'implémentation de l'économie verte dans le processus de développement local.

OS2 : identifier les obstacles liés à l'implémentation de l'économie verte dans le processus de développement de la commune d'Endom.

F. LA METHODOLOGIE DE L'ETUDE

En sciences sociales, toute recherche n'a de sens que si elle s'effectue suivant une méthodologie objective, qui permet au chercheur de parvenir à une connaissance scientifique de l'objet étudié. C'est dire qu'« *une science sans conscience méthodologique n'est que ruine de la recherche* »³⁰. Samuel-Béni ELLA ELLA dit à ce propos que :

³⁰ GUIDERE, M., *Méthodologie de la recherche*, Paris, ellipse, 2004, p.4.

En sociologie, la méthodologie désigne la manière de faire la recherche dans un domaine de la réalité sociale. Elle comprend les notions de base, les principes fondateurs et la méthode de la recherche ou la façon dont le chercheur utilise son outil de collecte et de traitement des données collectées pour découvrir la vérité sociologique³¹.

Le sociologue dans sa quête de compréhension des phénomènes sociaux doit s'appuyer sur une méthodologie rigoureuse lui permettant d'accéder à une connaissance scientifique de l'objet qu'il étudie.

1. Le cadre théorique de l'étude

Dans le cadre de notre recherche, nous avons mobilisé deux théories, à savoir : la théorie dynamiste de Georges BALANDIER et l'analyse stratégique de Michel CROZIER et d'Erhard FRIEDBERG.

a) La théorie dynamiste de Georges BALANDIER

La sociologie dynamiste apparaît avec la remise en question de l'ethnologie traditionnelle que va rejeter Georges BALANDIER³² dans sa théorie des dynamiques sociales. Cette théorie fait partie des théories qui s'alignent dans la perspective de l'évolution des sociétés. Elle est fondée principalement sur les sociétés africaines et s'oppose à toute idée qui conçoit les sociétés africaines comme des entités figées et « a-historiques »³³. Ainsi, elle s'oppose à la sociologie évolutionniste et fonctionnaliste qui qualifient les sociétés africaines de sociétés fixes, de sociétés invariables et soumet ces sociétés à un changement unifié.

Georges BALANDIER dans ses études sur le développement des sociétés africaines, dénonce le développement unilinéaire des pays avancés, car toutes sociétés ne partagent pas les mêmes réalités. Il faut, selon lui, donner aux sociétés africaines « *leur possibilité de choisir des avènements différents* » en tenant compte de leurs potentialités. Pour la théorie dynamique, la sociologie se perd si elle ne connaît pas l'historicité des sociétés humaines, c'est à dire le fait que chaque société soit un système capable de créer ses propres orientations, d'agir sur soi et de se transformer. Cela évite de donner une image fixiste des sociétés comme le font les fonctionnalistes et évolutionnistes et permet plutôt de considérer ce que le sociologue de l'école de Francfort BALANDIER appelle « un ordre approximatif et mouvant », c'est-à-dire une organisation vivante, une entité mue par une double dynamique construisant l'histoire de chaque société humaine à travers : « *la dynamique du dedans* »³⁴ et « *la dynamique du*

³¹ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Quand le capitalisme cynégétique envahit la réserve du Dja : étude de la sociologie de la chasse déviante*, Yaoundé, PUY, 2014, p.37.

³² Georges BALANDIER (1920-2016) ethnosociologue français et père de la sociologie dynamiste.

³³ « a-historiques » caractéristique des sociétés africaines dites sans histoire.

³⁴ « *La dynamique du dedans* » (qui renvoie aux forces endogènes du changement).

dehors »³⁵. Il recommande à cet effet, de ne pas se faire des photos sur la société mais des films, car la société est changeante et problématique. La sociologie dynamiste se préoccupe dès lors, de desceller tout ce qu'une société recèle de potentialités de peu visible, de latent qui échappe aux formes visibles et qui pourrait permettre aux sociétés dites sous développées d'évoluer selon leur propre trajectoire. L'approche dynamique ne se donne pas pour objectif d'étudier les différentes étapes de l'évolution, mais elle a pour ambition de saisir les mutations sociales internes et externes.

Dans le cadre de notre recherche, la théorie dynamiste nous a permis de mettre en exergue les potentialités de la localité d'Endom afin d'entrevoir à partir de l'économie verte un développement viable et efficace permettant à la fois de satisfaire les besoins des populations et de préserver l'environnement. Cette théorie a aidé également à comprendre les facteurs, l'amplitude et les visages du changement de comportement des populations face à l'économie verte. Les travaux de BALANDIER sont nécessaires dans l'analyse de la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement dans la commune d'Endom en ce sens qu'ils mettent au centre de l'étude les dynamiques de fonctionnement de la commune, les réformes engagées et l'effectivité (dynamique effective) de ses réformes. Il s'agit de la réforme agraire, énergétique, touristique et forestière.

b) L'analyse stratégique de Michel CROZIER et d'Erhard FRIEDBERG

L'analyse stratégique de Michel CROZIER et d'Erhard FRIEDBERG est une théorie qui apparaît dans les années 1970, très influencée par les travaux de Max WEBER sur le phénomène de la bureaucratie. La stratégie s'entend comme « *un ensemble des moyens mis en œuvre par un ou des individus pour parvenir à leurs fins dans un système dont les règles implicites sont formées par la combinaison de ces stratégies* »³⁶. L'analyse stratégique développée par M. Crozier permet d'analyser les moyens stratégiques qui se résument à l'exercice d'un pouvoir qui peut être lié à ses positions dans une organisation. Il peut s'agir en effet, de l'expertise de la hiérarchie, la maîtrise des partenaires, la gestion des incertitudes, le jeu des alliances etc. Dans leur ouvrage *L'acteur et le système*³⁷, les auteurs mettent l'accent sur le jeu des structures formelles et informelles pour rendre compte des relations de pouvoir dans un système. Ils reconnaissent la place des marges de manœuvre que les acteurs ont dans une organisation en fonction des circonstances humaines, sociales et culturelles.

³⁵ « *La dynamique du dehors* » (qui renvoie aux facteurs exogènes du changement).

³⁶ Pierre ANSART et André AKOUN, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert/Larousse, 1999, p.507.

³⁷ Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

Dans le cadre de notre travail, l'analyse stratégique a favorisé le discernement des différents acteurs locaux dans la mise sur pied des projets de développement et la situation d'intégration de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom. Elle a permis d'analyser aussi comment les stratégies mobilisées dans le cadre du développement local, impactent le cours de la vie des populations dans la commune d'Endom. En outre, elle a contribué à mettre en relation ses quatre postulats majeurs :

- L'analyse stratégique pose qu'une organisation doit prendre en compte la construction sociale des relations et non les contraintes de l'entreprise. Cela veut dire que les populations de la localité d'Endom manifestent leur volonté de migrer vers l'économie verte, pas par contrainte mais comme un changement pour un nouveau modèle de développement.

- L'analyse stratégique pose que les Hommes n'acceptent pas d'être traités comme des moyens au service des buts que les organisateurs fixent à leur organisation. Comme pour dire que les populations d'Endom ont leurs propres buts à savoir : disposer de l'énergie constante, disposer d'une grande productivité agricole, pastorale, piscicole. Les populations pensent différemment de la direction (État et les institutions locales) sur les objectifs et ne sont pas passives face aux décisions de la hiérarchie.

- L'analyse stratégique propose l'autonomie des acteurs. CROZIER et FRIEDBERG nous font comprendre que tout acteur a une possibilité et les marges de manœuvre de jouer à un jeu autonome qui correspond plus ou moins à ses logiques d'actions.

- L'analyse stratégique propose la rationalité limitée.

De ce fait, contrairement aux acteurs étatiques et leurs élus locaux, qui sont présentés comme ceux-là qui possèdent toute l'information sur le développement local pour prendre des décisions rationnelles, l'acteur stratège (la population d'Edom) a toujours l'information insuffisante. Il a des stratégies qui lui sont propres et pense ses actions sans trop se situer du point de vue de la rationalité parce que ses moyens sont limités.

2. Les outils de collecte des données

Toujours dans le cadre de la méthodologie de notre étude, nous avons opté pour les techniques qualitatives et quantitatives de collecte des données sur le terrain qui visent la recherche de l'explication, l'analyse et la compréhension en profondeur des phénomènes pour parler comme Georges GURVITCH³⁸. Ainsi, il est question de présenter le cheminement à emprunter pour la collecte des données. La collecte des données consiste en un recueil

³⁸ Jean CAZENEUVE, La sociologie de Georges GURVITCH, *in revue française de sociologie*, 1966, pp.5-13.

d'informations nécessaires pour comprendre le phénomène étudié. Elle nécessite une sélection des instruments de collecte. Pour recueillir les données sur les items de cette recherche, nous avons mobilisé : l'observation documentaire(a), l'observation directe(b) et l'entretien semi-directif(c).

a) L'observation documentaire

La recherche documentaire est essentielle dans tout travail scientifique, car elle permet au chercheur de s'informer sur les problématiques antérieures développées sur le sujet d'une recherche. Comme le relève Henriette DANET « *tout travail de recherche doit s'appuyer sur les travaux des prédécesseurs* »³⁹ ; travaux qui constituent des sources d'informations capable d'orienter le chercheur vers sa propre problématique. Cette étape demeure indispensable et même obligatoire dans la mesure où, selon Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT « *lorsqu'un chercheur entame un travail, il est peu probable que le sujet traité n'ait jamais été abordé par quelqu'un d'autre auparavant, au moins en partie indirectement* »⁴⁰. S'inscrivant dans cette démarche nous avons consulté des documents relatifs au développement durable, au concept d'économie verte qui englobe la gestion et l'exploitation durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et au développement local qui n'exclut guère la planification. Aussi, l'observation documentaire capitalise sur une diversité des sources susceptibles d'apporter les données ou informations pertinentes pouvant permettre au chercheur de comprendre les aspects spécifiques de son objet d'étude. Ces sources sont écrites ou orales, (textes officiels, séminaires, ateliers, affiches, rapports, et presse.). Nous avons pu les retrouver dans les centres de documentations de la ville de Yaoundé, tels que : le centre d'information et de documentation sur l'environnement (CIDE), la faculté des arts, lettres et sciences humaines (FALSH), l'INS (Institut National de Statistique), le Cercle Psycho-Philo-Socio-Anthropo (CPPSA), l'Institut Français du Cameroun (IFC).

Dans le cadre de cette recherche, l'observation documentaire nous a permis de prendre connaissance de la littérature sur les différentes thématiques de notre problématique. En effet, ces documents recensés (ouvrages, articles scientifiques, thèses, mémoires, rapports et textes officiels) nous renseignent sur ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire afin de mieux orienter notre travail.

³⁹ Henriette DANET, *Le travail scientifique : repères méthodologiques*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 12.

⁴⁰ Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

b) L'observation directe

En ce qui concerne l'observation en général, il faut noter qu'en sciences sociales, « observer » c'est surtout regarder, écouter avec pour objectif d'avoir les informations sur un sujet. Pour le chercheur, l'observation doit faire appel à tous ses sens (vue, touché, odorat, ouïe, goût) afin de saisir toute occasion qui s'offre à lui pour étudier le phénomène qu'il rencontre fortuitement. L'observation directe implique de ce fait le contact immédiat et direct du chercheur avec la réalité et invite celui-ci à observer sur le vif, en temps réel⁴¹. Autant dire, le chercheur est physiquement présent face à son objet d'étude ; il le regarde se dérouler, se construire ou se déconstruire en temps réel. Le chercheur est en réel immersion dans son terrain et il est véritablement acteur des actions ou situations liées à son objet d'étude. De ce fait, l'observation directe est un moyen par lequel on s'assure de la réalité des faits énoncés par les acteurs lors des entretiens. D'où l'exigence de la curiosité du chercheur. C'est d'ailleurs ce que pense le sociologue camerounais Valentin NGA NDONGO lorsqu'il affirme : « *l'observation directe favorise l'accès immédiat aux comportements, aux actes, et aux objets en tant que situation et contexte pratiquement réel dans les quels interagissent différents acteurs sociaux* »⁴². Le recours à l'observation directe dans notre recherche s'est justifié par la nécessité de rassembler les informations concernant le vécu ou le quotidien des populations de la localité d'Endom. D'où la nécessité de se rapprocher le plus de leur quotidien en usant de cette approche méthodique qui nous permet de constater les faits. Et Madeleine GRAWITZ vient soutenir quand elle écrit « *il faut pour compléter ce que l'on apprend des individus par ce qu'ils expriment en parole, non seulement en observer quelques-uns, mais surtout les regarder.* »⁴³

Ainsi, l'observation directe dans cette recherche a permis de mieux apprécier la place qu'occupe l'économie verte dans la planification du développement de la localité d'Endom. A cet effet, nous avons observé tour à tour les aspects suivants : les secteurs d'activité qui promeuvent l'économie verte dans la commune d'Endom ; les freins à l'implémentation de l'économie verte dans la commune d'Endom.

c) L'entretien semi-directif

L'entretien se définit comme un échange entre le chercheur et l'informateur autour d'un sujet spécifique avec des objectifs spécifiques. Il s'agit, selon Jeannette LEUMAKO, « *d'un*

⁴¹ Patrick ESSIGUE EMOSSI, « Proscription des emballages plastiques biodégradables et incidences sur les populations dans la ville de Yaoundé », mémoire de master, université de Yaoundé 1, 2015.

⁴² Valentin NGA NDONGO, « L'opinion camerounaise », thèse de doctorat d'État en sociologie, Université de Paris X-Nanterre, tome I et II, 1999, p.23.

⁴³ Madeleine GRAWITZ, *Méthodes en sciences sociales*, Paris Dalloz, 2001, p.500.

dialogue ou d'une conversation provoquée par le chercheur, dont l'objectif est d'amener l'interviewer à s'exprimer sur une question ou sujet selon l'orientation donnée à la question »⁴⁴. L'entretien dans la recherche scientifique ne se fait pas de manière spontanée. Il s'inscrit dans une démarche rigoureuse et organisée par l'enquêteur. L'entretien présente de nombreux atouts. Il est une véritable technique pour accéder aux points de vue des acteurs sociaux, pour décrypter le social et laisser une grande possibilité d'échange entre l'enquêteur et l'enquêté. L'entretien peut être libre, directif ou semi-directif.

Pour ce qui est de notre recherche, nous avons eu recours à l'entretien semi-directif ou entretien dirigé, qui est la variante de l'entretien la plus utilisée dans la recherche en science sociale. D'après Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENOUDT, il est semi-directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Généralement, le chercheur dispose d'une série de questions guides, relativement ouvertes à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé⁴⁵. Dès lors, l'entretien semi-directif qui a pour outil le guide d'entretien nous a permis de discuter avec certains acteurs locaux notamment : sept (07) acteurs communaux, deux (02) responsables des services de l'État, trois (03) chefs traditionnels et huit (08) paysans, afin d'obtenir de ceux-ci, des informations précises sur la planification du développement dans commune ; la participation des différents acteurs locaux dans le développement de la localité ; l'accès et la gestion des ressources naturelles dans la localité et des opinions sur la prise en compte de l'économie verte dans le développement de la commune d'Endom.

3. L'échantillonnage et les modes de traitement des données

a) L'échantillonnage

Dérivé du terme échantillon, l'échantillonnage est une technique qui sert à déterminer la proportion de la population qui sera étudiée et dont les caractéristiques seront généralisables ou extrapolables à l'ensemble de la population totale. Il permet dans une recherche, d'obtenir les informations utiles à la compréhension du phénomène étudié. Dans le cadre de ce travail, nous avons eu recours à l'échantillon non-probabiliste ou par choix raisonné. L'échantillon par choix raisonné « *est une méthode de sélection d'un échantillon par laquelle la représentativité de l'échantillon est assurée par une démarche raisonnée* »⁴⁶. Cette méthode utilise des règles de

⁴⁴ Jeannette LEUMAKO, « Exploitation des ressources naturelles et le développement local : le cas de l'exploitation des terres dans le département du MOUNGO », thèse de Doctorat PhD, université de Yaoundé1, 2016.

⁴⁵ Raymond QUIVY et Luc Van CAMPENOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 3^e édition, 2006, p.174.

⁴⁶ www.definitions-marketing.com (consulté le 09/07/2022 à 18h10min).

sélection des individus fixés préalablement. Le choix n'est donc pas fait au hasard. Dans le cadre de notre travail, nous avons choisi 22 acteurs notamment :

- Le maire de la commune d'Endom (01) ;
- Le secrétaire général de la commune (01) ;
- Le deuxième adjoint au maire de la commune (01) ;
- Les conseillers municipaux (02) ;
- Le chef service technique de la mairie (01) ;
- Le responsable chargé du développement des communautés et du PNDP (01) ;
- Le délégué du MINADER (01) ;
- Le chef de poste des Eaux et Forêts (01) ;
- Le président du comité de développement du village Eboman (01) ;
- Les chefs traditionnels (03) ;
- Les paysans (08).

La méthode d'échantillonnage par choix raisonné mobilisé ici nous a permis de rencontrer les personnes directement concernées par notre étude.

b) Les modes de traitement des données

Pour analyser efficacement les données collectées sur le terrain, nous avons fait recours à deux méthodes de traitement de données, à savoir : l'analyse de contenu (a) et le tri à plat (b).

b.i. L'analyse de contenu

L'analyse de contenu peut être définie comme « l'ensemble de procédures de réduction d'un univers de significations (textes et/ou images) en unités de sens et d'analyse de leurs liens internes, externes en vue d'en révéler une configuration significative pertinente »⁴⁷. Le recours à ce mode d'analyse permet dans la recherche, de constituer un corpus de texte ou verbatim répondant à un certain nombre de critères : la saturation, l'exhaustivité, la pertinence par rapport à notre problématique, les récurrences d'informations. Sur le terrain, les entretiens et les observations ont été analysés à partir des *indicateurs formels*⁴⁸ ou des éléments qui portent sur des significations d'une situation donnée. En effet, selon l'écosociologue Samuel-Béni ELLA ELLA, « il s'agit de lire le social à partir de la littérature »⁴⁹.

⁴⁷ Pierre ANSART et André AKOUN, op.cit. p.18.

⁴⁸ Lawrence BARDIN, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1977.

⁴⁹ Samuel-Béni ELLA ELLA (2008 :59) cité par Yanik YANKEU YANKEU, dans son mémoire, L'évaluation à mi-parcours des projets de développement communautaire : le cas des puits à pompe du projet d'Appui au Développement Communautaire (PADC) de Mebomo et de Bikogo (Centre-Cameroun), université catholique d'Afrique Centrale, 2008, p.16.

Dans le cadre de notre étude, l'analyse de contenu s'appuie sur l'analyse thématique et l'analyse descriptive de la prise en compte de l'économie verte dans le processus de planification du développement local de la commune d'Endom, afin de structurer, ressortir objectivement les différentes informations permettant de rendre accessible les résultats de la recherche.

b.ii. Le tri à plat

La méthode du tri à plat renvoie tout simplement à des statistiques descriptives pour une variable qualitative⁵⁰. La connaissance des données apportée par le tri à plat est le point de départ vers des analyses plus approfondies. Le tri à plat est représenté sous forme d'un tableau dans lequel la répartition des différentes catégories socio-professionnelles est affichée⁵¹. Il donne la répartition des réponses, question par question et permet d'avoir une première idée des résultats et constitue naturellement la base des rapports d'enquêtes. Dans le cadre de cette recherche, le tri à plat a permis d'apporter une première connaissance des informations recueillies dans les différents discours des enquêtés.

G. LES DIFFICULTES RENCONTRÉES

L'élaboration de ce travail de recherche s'est heurtée à moult difficultés. Des difficultés au niveau de la recherche documentaire et sur le terrain.

➤ Au niveau de la recherche documentaire

Notre recherche s'effectuant en période de crise sanitaire où la pandémie du corona virus (Covid-19), qui sévit dans le monde entier et au Cameroun en particulier, il nous a été imposé des mesures barrières de lutte contre cette maladie et des restrictions ont été faites par plusieurs institutions susceptibles de nous fournir des informations. Dans cette mouvance, certaines bibliothèques de la place se sont vu fermer leurs portes pour des raisons de sécurités sanitaires. Cependant, celles dans lesquelles nous avons eu accès n'ont pas pu satisfaire totalement notre demande. En plus, certains documents n'étaient pas disponibles en ligne. Toutefois, nous avons pu avoir des informations sur certains sites accessibles qui nous ont permis d'avancer dans notre travail.

⁵⁰ www.stat4decision.com (consulté le 09/07/2022 à 20h).

⁵¹ *Ibid.*

➤ **Sur le terrain**

L'accès à notre milieu d'étude, situé hors de la ville de Yaoundé, s'est avéré difficile d'autant plus que notre terrain s'est fait en période de pluie. En effet, la commune d'endom, souffre d'un enclavement aigu, et il a été très difficile pour nous de parcourir les villages que nous avons ciblés. Nous avons eu également la difficulté de rencontrer les autorités qui ne résident pas dans la commune mais qui viennent juste travailler quelques jours et rentrent. À ce niveau nous avons pu résoudre ce problème en prenant rendez-vous par téléphone un à deux jours avant l'entretien. De plus, nous n'avons pas pu rencontrer les élites de la localité car celles-ci n'ont pas été dans leurs différents villages pendant cette période. En outre, certains responsables n'ont pas voulu répondre à nos questions, parce que pour eux, ils ne sont pas directement concernés par cette étude.

H. LE CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE

La définition du cadre conceptuel et théorique est une étape cruciale de la recherche⁵². Elle est utile pour saisir le sens et le contenu que le chercheur donne aux concepts utilisés dans sa recherche. Selon Emile DURKHEIM : « *La première démarche du sociologue doit (...) être de définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question. C'est la première et la plus indispensable condition de toute preuve et de toute vérification* »⁵³. Autrement dit, avant de chercher la méthode qui convient à l'étude d'un phénomène social il est judicieux de savoir quel est ce fait ? À quoi il renvoie ? C'est dire qu'avant tout travail scientifique il est important de définir les termes pour que l'on sache où l'on va et de quoi il est question. À cet effet, cette section (H) se propose de donner un contenu aux concepts qui fondent notre problématique de recherche notamment : la planification, le développement local et l'économie verte.

1. La notion de planification

Pour mieux comprendre la notion de planification, nous dirons ce qu'elle est en partant d'une brève historique, de sa contextualisation, et des acteurs qui l'encadrent.

⁵² Jean-Marc ELA, *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris, Harmattan, 2001.

⁵³ Emile DURKHEIM, *Les Règles de la Méthode Sociologique*, Paris, Quadrige, 2002, 11^e éd, p 34.

a) Brève sociohistoire

Du latin *planus*, qui signifie plan, la planification est l'action de planifier, c'est-à-dire d'organiser dans le temps une succession d'actions ou d'évènements afin de réaliser un objectif particulier ou un projet. Le concept de planification est inhérent aux sociétés humaines, il existe avec les sociétés. Celui-ci a pris corps dans de nombreuses résolutions des Nations-unies, ainsi qu'au sein des institutions telles que la banque mondiale (BM) qui a considérablement diffusé des méthodes de planification. Dans l'esprit des premiers adeptes (pays en développement) de la planification, cette méthode était étroitement associée à l'idée du « *développement aut centré* »⁵⁴. En général, il y a beaucoup de polémique autour de la définition du terme planification. Il y a dans la littérature, de nombreuses définitions et celles-ci dépendent de l'idéologie à laquelle les acteurs sociaux adhèrent. Chaque auteur définit, selon son environnement, selon son origine. La définition varie selon qu'on se trouve dans un environnement capitaliste, socialiste ou mixte.

Selon le guide méthodologique de planification régionale et locale au Cameroun, la « planification » désigne « *l'élaboration d'une vision partagée de développement et des actions attenantes (projets, programmes,...), y compris l'identification des moyens matériels, financiers et humains nécessaires à sa réalisation dans un espace géographique et temporel donné* »⁵⁵. La « planification locale », quant à elle, est un processus qui consiste à impulser et à organiser le développement à l'échelle communale. Du ressort de la commune, elle part de la base et intègre les aspirations des communautés, des quartiers, des villages, des agglomérations et prend en compte les grandes orientations nationales et sectorielles. La planification en tant que processus de réflexion et de conception concerne l'avenir. C'est en soi le fait de réfléchir avant d'agir.

Pierre LAROUSSE définit la planification comme une science qui a pour objet l'établissement des programmes économiques, objectif à atteindre, mais également un état prévisionnel des diverses étapes du financement et de la réalisation du programme et éventuellement la description de la structure des organismes à créer en vue de cette réalisation.

Pour Herbert SMITH, « *la planification est « un moyen systématique de prévenir et résoudre des problèmes, grâce à l'action menée par les citoyens à travers leurs dirigeants pour*

⁵⁴ Développement d'un pays fondé sur ses propres ressources matérielles et humains, et ne faisant pas appel à l'extérieur, notamment à l'échange international.

⁵⁵ MINEPAT, *Guide méthodologique de planification régionale et locale au Cameroun*, deuxième édition, avril 2010.

établir un programme en vue de l'obtention d'un résultat conforme à leurs désirs »⁵⁶. C'est la mise en œuvre d'une vision cohérente de l'avenir au service de la communauté au sein de laquelle nous vivons et de son environnement. La planification vise à mettre en évidence les avantages d'un développement rigoureusement contrôlé. Elle permet d'établir des schémas logiques d'utilisation de l'espace fondés sur les besoins et les désirs des communautés. L'expérience est là, pour prouver qu'une planification urbaine méthodique est nécessaire pour l'amélioration des conditions de la vie en société, même si elle implique certaines restrictions et réglementations. Selon l'auteur, nous avons besoin d'une planification efficace pour tirer un meilleur parti économique de nos villes. De ce fait, il affirme que « *la terre et ses ressources sont nos biens les plus importants, et l'usage intelligent que nous en faisons notre principal atout pour maintenir la solidité de notre économie.* »⁵⁷.

Quant à Russel Lincoln ACKOFF « *la planification consiste à concevoir un futur désiré ainsi que les moyens réels d'y parvenir* »⁵⁸. Dans sa définition, l'auteur émaille deux concepts clés de la planification. Pour lui, la planification est d'abord « *l'effet de concevoir un futur désiré* » ; ensuite, « *mettre en place des moyens pour parvenir à ce futur désiré* ». Cela montre que quand nous planifions, nous devons déjà avoir en tête « le prototype » de ce que nous désirons, puis mobiliser des moyens capables de réaliser le prototype conçu. Dès lors, l'importance de la planification n'est donc plus à démontrer, elle réside dans le fait qu'il s'agit d'un instrument grâce auquel des objectifs socioéconomiques sont susceptibles d'être effectivement réalisés. Ces objectifs sont nombreux et variés et ne sont pas les mêmes pour tous les pays, ils ne le sont pas non plus pour le même pays à tout moment.

Dans le cadre de notre travail, l'objectif du processus de planification dans la commune d'Endom est d'appuyer cette dernière dans la définition de ses orientations du développement devant servir de boussole à toutes les actions à mener au sein de ladite commune⁵⁹. De façon spécifique, il s'agit de : - Conduire la Commune dans l'élaboration de son PCD (document stratégique et opérationnel) ; - Faciliter l'appropriation du PCD par le conseil municipal, les populations de la localité, les partenaires au développement et l'État ; - Accompagner la Commune dans la mise en place d'un mécanisme propre de suivi-évaluation pour la mise en œuvre dudit PCD. Pour tout dire, la planification a pour objectif global l'amélioration du mode

⁵⁶ Herbert SMITH, *Urbanisme : le guide du citoyen*, Nouveaux horizons, 1998.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Russel Lincoln ACKOFF, *Méthode de planification dans l'entreprise*, éditions de l'organisation, 1973.

⁵⁹ *Plan communal de développement de la commune d'Endom*, janvier 2016.

d'utilisation des ressources naturelles, l'augmentation des revenus locaux, la création des activités génératrices de revenus et l'amélioration de répartition des revenus.

b) Appropriation et contextualisation de la notion de planification au Cameroun

Le Cameroun, depuis son indépendance en 1960 jusqu'au milieu des années 80, a constamment inscrit sa politique de développement dans une vision stratégique, s'exprimant par le biais des plans quinquennaux⁶⁰. Cependant, avec la crise économique, le gouvernement a été contraint d'adopter une politique de gestion à très court terme. Cette situation a fortement diminué la capacité d'intervention des pouvoirs publics dans les secteurs économique et sociaux contribuant ainsi à la modification du paysage des acteurs locaux de développement. Par la suite, l'État s'est résolument engagé dans une quête dynamique de développement régional et local avec : la promulgation des lois du 22 juillet 2004, notamment celle portant *orientation de la décentralisation* et celle *fixant les règles applicables aux communes et aux régions* ; les décrets présidentielles du 17 janvier 2008 organisant et précisant le fonctionnement du *Conseil national de la décentralisation et du comité interministériel des Services locaux*⁶¹ ; Créations des ministères chargé respectivement de la décentralisation (MINATD) et de la planification (MINEPAT). La planification régional et local au Cameroun trouve donc son fondement et doit être réalisé en référence à plusieurs textes officiels : la loi n° 96/ 06 du 18 janvier 1996 *portant révision de la constitution du 02 janvier 1972*, modifiée et complétée par la loi de 2008/001 du 14 avril 2008 ; la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 *portant organisation de la décentralisation* ; la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 *fixant les règles applicables aux communes* ; la loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 *fixant les règles applicables aux régions* ; la loi n°96/12 du 05 aout 1996 *portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement* ; la loi sur le régime foncier et domanial ; l'ordonnance 074/1 du 06juillet 1974 *fixant le régime foncier* ; l'ordonnance 074/2 du 06 juillet 1974 *fixant le régime domanial* ; l'ordonnance 074/3 du 06 juillet 1974 *relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique* ; les *textes sur l'aménagement du territoire* ; le *document de vision de développement à l'horizon 2035* ; le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) ; le Document de stratégie de développement du secteur rural (DSDSR) ; le schéma directeur d'aménagement du territoire et la Stratégie national de développement (SND). Ainsi, la planification du développement qui nous intéresse, consiste à

⁶⁰ Les plans quinquennaux de 1960 à 1985 : le 1^{er} plan de 1965-1970 : plan expérimental ; le 2nd plan de 1965-1970 : baptisé « plan paysan » ; le 3^e plan de 1970-1975 : appelé « plan de production et de la productivité » ; 4^e plan de 1975- 1980 : promouvoir la bonne santé des agro-industries créées et des sociétés d'encadrement ; 5^e plan de 1980 – 1985 ou « plan de maîtrise ».

⁶¹ Organe chargé respectivement du suivi et de la mise en œuvre de la décentralisation, de la préparation et du suivi des transferts des compétences et des ressources aux CTD.

projeter dans l'avenir des évolutions plausibles au développement socioéconomique de la nation à un horizon donné et élaborer un cadre d'action global.

c) Les acteurs

La planification implique la participation de plusieurs acteurs, tant au niveau national, régional que local. **Au niveau national**, plusieurs départements ministériels et institutions publiques participent au processus de préparation et à la mise en œuvre de la planification nationale : l'État, l'assemblée nationale, le conseil économique et social, le MINEPAT (à travers la Direction générale de la planification et de l'aménagement du territoire) , le MINATD (à travers la Direction des collectivités territoriales décentralisées), le MINFI (à travers la Direction générale du budget) et les ministères sectoriels techniques. **Au niveau régional**, les acteurs suivants participent à la mise en œuvre de la planification régionale : les structures déconcentrées des ministères, les comités de développement, les collectivités territoriales décentralisées (CTD), les conseils régionaux, les exécutifs régionaux, les ONG internationales et autres organisations de la société civile et les opérateurs économiques régionaux. **Au niveau local**, les acteurs suivants participe à la mise en œuvre de la planification locale : les structures administratives locales, les exécutifs communaux, les conseillers municipaux, les commissions communales, les comités villageois de développement, les populations de base, les autorités traditionnelles et élites et les organisations de la société civile.

Dans le cadre de ce travail, la planification va se situer à deux niveaux : d'une part, elle sera considérée comme une méthode de travail qui permet d'avoir une lisibilité des politiques de développement ; d'autre part elle sera considérée comme un outil pouvant aider les chercheurs, décideurs et la société civile à mieux comprendre une action publique. D'où l'importance du PCD (plan communal de développement) qui est un outil primordial pour les décideurs locaux car, il permet d'éviter une navigation à vue.

2. La notion de développement local

Pour comprendre la notion de développement local nous sommes partis de la définition du concept de gouvernance.

a) Brève sociohistoire

Autours des années 1980, plusieurs stratégies de développement menées sous l'égide des États manifestent leurs limites avec notamment des administrations centrales souvent

incapables d'améliorer les conditions de vie des populations, de gérer de manière équitable et durable des ressources naturelles et de lutter contre la pauvreté. En effet, la crise socioéconomique que vivent les pays africains en général et le Cameroun en particulier, alimente au quotidien la question de la gouvernance des organisations publiques. Face à cette crise, le concept de gouvernance locale va voir le jour et deviendra plus que jamais le mode de gestion le mieux vendu pour plusieurs dirigeants.

Par gouvernance, il faut entendre « *un processus de coordination d'acteurs, des groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts, discutés et définis collectivement* », selon Patrick LE GALÈS⁶². Elle s'est fortement enrichie d'un élan porté par ce qu'il convient d'appeler de nos jours la « décentralisation », qui lui donne des enjeux plus concrets et des défis de développement à réaliser. Au regard des défis de développement économique, social et environnemental que pose la gestion locale et des enjeux qu'elle présente, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle primordial dans la conduite des actions du développement local, notamment sur le plan économique, social et environnemental. Les collectivités locales sont ainsi considérées, à juste titre et surtout dans le contexte africain, comme des entités de développement au sein de l'État. Représentant un démembrement de l'État, elles apparaissent à la fois comme le cadre idéal d'exercice de la démocratie locale et comme principaux acteurs de la politique de décentralisation. Le rôle ainsi assigné aux collectivités locales appelle à définir les dispositifs devant orienter ou régir leur gestion ou leur gouvernement.

b) Appropriation et contextualisation de la notion du développement local au Cameroun

Le développement local, « mode ou mouvement social ? » s'interrogeait le sociologue Marcel JOLLIVET⁶³. Quoi qu'il en soit, l'expression « développement local » s'est progressivement imposée dans de nombreux pays en voie de développement qui en font aujourd'hui un élément incontournable de leur politique de développement. À travers ce processus de globalisation mondialisé, le développement local est devenu un outil pour la gouvernance territoriale axée sur la satisfaction et l'amélioration des conditions de vie des acteurs locaux. Ce nouvel idéal de développement est porteur d'une forme de démocratie

⁶² Patrick LE GALÈS, Problèmes politiques et sociaux : gouvernement et gouvernance des territoires, La Documentation française, N°922, 2006.

⁶³ JOLLIVET Marcel, « Le développement local, mode ou mouvement social ? » *In Economie rurale*, n°166, 1985, pp.10-16.

participative et de responsabilité face aux enjeux locaux. De ce fait, deux grands processus sont mis en avant de façon concomitante :

- *La décentralisation administrative et politique* : elle consiste en un transfert des compétences de l'État vers les collectivités locales autonomes censées être plus à même de connaître les besoins des populations et de les satisfaire d'où l'émergence de nouveaux acteurs : les collectivités locales.
- *Le développement local* : il est une dynamique économique et sociale centrée et impulsée par des acteurs individuels et collectifs. C'est-à-dire que les collectivités locales, les acteurs économique les organisateurs de la société civile, les services de proximité et d'administration déconcentrée de l'État sur un territoire donné. Les interventions d'appui au développement local se fondent ainsi sur la gestion concertée d'un territoire par ses habitants, en intégrant plus en amont leurs besoins et attentes spécifiques et en valorisant leurs projets et leurs initiatives.

Plusieurs auteurs ont élargi le champ du développement local en apportant leur éclairage sur le concept. Selon Jacques MERCOIRET, le développement local est :

*un processus dynamique de mobilisation des ressources et énergies locales visant une amélioration des conditions de vie des ressources et des potentialités par création, accumulation et distribution des richesses sur un territoire progressivement contrôlé par l'ensemble de ses habitants*⁶⁴.

Autrement dit, c'est un processus endogène de changement social initié et porté par les habitants d'un territoire pour répondre à des aspirations communes.

Pour Paul HOUEE⁶⁵, le développement local, répond à une double logique. D'une part, une démarche ascendante dynamique, faite de l'expression des besoins, des demandes et des initiatives des groupes locaux, enracinées dans un territoire, une histoire, des valeurs partagées. D'autre part, une démarche descente, émanant de l'État et de ses démembrements, faite d'orientations de procédures, d'incitations administratives et financières, de transfert des savoir-faire et des moyens. Ainsi ces deux logiques ascendantes et descendantes doivent sans cesse se croiser. Selon l'AFD⁶⁶, le développement local présente trois principaux enjeux, à savoir :

⁶⁴ Jacques MERCOIRET cité par Issa SORGHO (2006), *développement local et décentralisation*.

⁶⁵ Paule HOUEE, *Les Politiques de développement rural : des années de croissance au temps d'incertitude*, Paris, Economica, 2^e éd., 1996.

⁶⁶ Agence française de développement, *Le Développement local en zone rurales, note d'orientations opérationnelles*, janvier 2001.

- ❖ **Répondre aux besoins des populations placées en situation de responsabilité** : le développement ne se conçoit plus comme un processus du haut à des acteurs passifs, qui se contente de recevoir des informations, des services ou des équipements définis par des fonctionnaires ou par des experts qui prétendent connaître leurs besoins que les intéressés eux-mêmes.
- ❖ **Assurer un développement économique et social, cohérent, négocié et durable à l'échelle d'un territoire** : la création et la mise en place des collectivités locales dotées de conseillers élus et de pouvoirs, dans le cadre des politiques de décentralisation vise à faire émerger des espaces publics de proximité au sein desquels un civisme local peut se développer et une appropriation collective des biens publics peut être rendu possible.
- ❖ **Articuler l'approche du développement local et celle des programmes sectoriels** : l'articulation entre développement local et programme sectoriel requiert, de la part de l'État, une définition de la politique sectorielle fixant des orientations et garantissant des normes homogènes applicables sur l'ensemble du territoire ainsi qu'une redéfinition, secteur par secteur, du rôle et des responsabilités des différents acteurs. C'est dire en effet, que le développement local est tout à la fois des politiques publiques, des décisions stratégiques, et un travail de mise en réseaux⁶⁷.

Aussi appelé développement à la base, le développement local est un processus utilisant les initiatives locales au niveau des collectivités comme moteur de développement socio-économique. Il est prôné dans les pays en voie de développement en complément des mesures macro-économiques et des grands projets. Dans le cas du Cameroun, de nombreux textes législatifs et autres actes réglementaires régissant l'administration et le fonctionnement des collectivités locales existent. Ainsi, d'après l'article 1 (al. 2) de la loi du 18 janvier 1996⁶⁸, la République du Cameroun est un « *État unitaire décentralisé* ». Cette décentralisation prend corps à partir des lois de 2004⁶⁹ et celle de 2019⁷⁰.

c) Les acteurs

Une telle gouvernance implique la participation de plusieurs acteurs à savoir : le maire et les conseillers municipaux, les services déconcentrés de l'État (ce sont les services extérieurs

⁶⁷ Bernard PECQUEUR, *Le Développement local*, Paris, SYROS, 2000, 2^e édition.

⁶⁸ Loi n°96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

⁶⁹ Loi du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ; loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes en son article 3, al. 1, « *la Commune a une mission générale de développement local* ».

⁷⁰ Loi du 24 décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées.

des départements ministériels appelés à se concerter avec les collectivités locales et servir de relais du gouvernement au niveau local), le gouvernement central, les organisations paysannes, les populations, les ONG et des organisations de base au processus de décision. De plus des outils de financement spécifiques du développement local doivent également accompagner ces processus.

Ainsi, le développement local, notion au cœur de notre mémoire, est d'emblée définie comme un processus endogène de changement social, initié et porté par les habitants d'un territoire pour répondre à des aspirations communes. Il s'agit, pour les acteurs locaux, de faire l'histoire de leur société, de décider de leur avenir, en orientant les changements dans leur localité en fonction de leurs besoins, leurs aspirations et leurs ambitions pour la localité ; ceci par la mise en œuvre d'un projet commun, élaboré sur la base des ressources disponibles. De cette définition, nous pouvons dire que le développement local consiste à mettre en œuvre des stratégies concertées pour le développement intégré des territoires avec la participation de toutes les forces vives d'un territoire.

3. La notion d'économie verte

Pour comprendre la notion d'économie verte, nous nous appuyerons sur le concept de développement durable.

a) Brève sociohistoire

La dégradation de l'environnement s'est intensifiée avec l'intensification de la pauvreté. La prise de conscience de ce problème a mis en exergue le concept de développement durable. Évoqué indirectement, pour la première fois par les Nations-Unies, à Stockholm en 1972⁷¹, comme le meilleur moyen de concilier le développement économique et la préservation de la qualité de l'environnement, la notion de « développement durable ou soutenable » apparaît pour la première fois en Mars 1980 dans un rapport publié par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), le PNUE, et le WWF (*world wilde fund for nature*).

Pour les sciences sociales environnementales en général et l'éco sociologie en particulier, qui s'inscrivent dans la lancée du sommet de Rio de 1992, la notion de développement durable marque la nécessité d'intégrer les questions écologiques (gestion rationnelle des ressources et protection de l'environnement) dans les questions de développement humain. Il s'agit donc selon l'écosociologue français R. Barbier d'« *un développement économiquement compatible*

⁷¹La conférence onusienne ou 1^{er} sommet de la terre, qui a placé pour la première fois les questions environnementales au rang des préoccupations internationales.

sur le long terme avec la préservation des ressources naturelles et la prévention des risques »⁷². En effet, c'est au troisième sommet de la terre ou sommet de rio+12, tenu en juin 1992, que la notion de développement va s'enrichir d'une dimension écologique au point qu'on va désormais parler de développement durable notamment avec l'utilisation rationnelle (protection et renouvellement) des ressources naturelles à travers la conservation de la biodiversité et la mise sur pied de l'économie verte⁷³. La notion de l'économie verte verra donc le jour avec l'opérationnalisation du développement durable. Celle-ci a été au centre des discussions lors de la conférence des Nations-unies sur le développement durable à cause de sa spécificité en matière de l'éradication de la pauvreté et la conservation de l'environnement. Ladite conférence a été une occasion de renouveler l'engagement politique international en faveur du développement durable. Cette conférence a eu lieu, parce que malgré l'adoption de l'Agenda 21, certains problèmes économiques, sociaux et environnementaux persistent encore.

Selon l'Organisation des Nations-unies (ONU),

*Une personne sur cinq vit actuellement avec 1,25 dollar américain par jour ou moins, un milliard et demi de personnes n'ont pas accès à l'électricité, deux milliards et demi n'ont pas de toilettes, près d'un milliard souffrent quotidiennement de la faim, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter et plus d'un tiers de toutes les espèces connues pourraient disparaître si le changement climatique n'est pas combattu*⁷⁴

D'où l'un des thèmes importants discutés lors de cette conférence est alors « l'économie verte ». Cette économie ne remplace pas le développement durable, plutôt elle est axée sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et favorise la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) établis par les États membres des Nations-unies dans l'agenda 2030 adopté en septembre 2015 par l'ONU. À cet effet, l'ex-secrétaire général des Nations-unies, BAN Ki-Moon affirme que

*Rio+20 sera l'une des plus importantes réunions internationales sur le développement durable de notre époque. À Rio, notre vision doit être claire : une économie verte, durable, qui préserve la santé de l'environnement tout en soutenant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais d'une hausse des revenus, de la création d'emplois convenables et de l'éradication de la pauvreté.*⁷⁵

Suite à l'augmentation sans cesse de la population mondiale, à l'augmentation du nombre des pauvres, à la famine et au changement climatique, la communauté internationale avance cet autre plan d'action pour le développement durable. Comme principe, l'économie verte est

⁷² Rémi BARBIER et al, manuel de sociologie de l'environnement, presses de l'université de Laval, 2012, p.29.

⁷³ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement de la boucle du Dja*, PUY, Yaoundé, 2016.

⁷⁴ Nations Unies, *le nouveau seuil de pauvreté fixé à 1,25 dollar par jour*, 27 août 2008.

⁷⁵ Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio de Janeiro, 22 juin 2012.

caractérisée par une croissance à faible intensité de carbone, par une utilisation rationnelle des ressources et par l'intégration sociale tout en protégeant la biodiversité et les services environnement.

b. Contenu

Le thème de l'économie verte peut être interprété comme le signe de la prise de conscience de l'urgence écologique et demande ainsi beaucoup plus d'attention au niveau mondial, international, national et local. Cette transition nécessite donc des conditions préalables. Selon le PNUE, ces conditions sont : la mise en place de cadres réglementaires solides ; la priorité accordée aux dépenses et investissements publics dans les domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques ; la limitation des dépenses dans les domaines qui épuisent le capital naturel ; le recours à la fiscalité et aux instruments économiques pour modifier les préférences des consommateurs et promouvoir l'innovation et les investissements verts ; l'investissement dans le renforcement des capacités et la formation le renforcement de la gouvernance internationale⁷⁶.

Ainsi, Pour le PNUE qui a inventé le terme, *l'économie verte* désigne toute activité économique qui entraîne « *une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources* »⁷⁷. C'est aussi un moyen de poursuivre la croissance économique et le développement, tout en préservant la dégradation de l'environnement, l'appauvrissement de la biodiversité et la pénurie des ressources naturelles selon l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Dans le but d'intégrer et d'implémenter le processus de l'économie verte, le Cameroun dans sa *stratégie nationale de développement* ira dans l'optique de favoriser une meilleure gestion des écosystèmes forestiers afin de booster le développement dans les localités et sur toute l'étendue du territoire. Ainsi, ces stratégies mises sur pied par l'État vont permettre aux communes à travers la décentralisation de se mouvoir en prenant en compte les aspects sociaux, économiques, culturels, politiques, humains et environnementaux.

⁷⁶ PNUE, vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, 2011

⁷⁷ *Ibid*

b) Les atouts de l'économie verte

Dans le contexte du développement durable et l'élimination de la pauvreté, la conférence intitulée « Le futur que nous voulons » met en exergue les modalités de l'économie verte. Ces modalités sont au nombre de huit selon Samuel-Béni ELLA ELLA⁷⁸, à savoir : l'agriculture biologique, le reboisement, l'écotourisme, les énergies renouvelables, le recyclage, les mécanismes nationaux et internationaux (REDD+, MDP), et la certification forestière.

– L'agriculture biologique

Contrairement à l'agriculture industrielle l'agriculture biologique est un système d'exploitation agricole basé sur l'utilisation optimale des ressources naturelles (au détriment des produits chimiques et des OGM) pour permettre aux agriculteurs de produire tout en respectant les principes écologiques mieux encore de nourrir les hommes sans tuer la terre⁷⁹. L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours des pratiques culturales et d'élevage soucieuse du respect des équilibres naturels. Elle exclut ainsi l'usage des produits chimiques de synthèses, des OGM et limite l'emploi d'intrants et met l'accent sur la qualité des produits et respect de l'environnement. Le refus d'utiliser des intrants chimiques préserve les sols et les nappes phréatiques. Les pratiques, qui en découlent, sont variées et complémentaires : agroforesterie, conservation de l'eau et des sols, gestion intégrée des ravageurs (en limitant l'usage des pesticides de synthèses), utilisation du sarclage mécanique de la rotation des cultures et des engrais verts comme compost (au détriment des engrais chimiques) association du bétail et des cultures fourragères pour ne citer que ces exemples-là. En revanche, ces pratiques restent encore peu répandues et rencontrent parfois des résistances car les rendements sont généralement inférieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle.

– Le reboisement

C'est « une opération qui consiste à créer des zones boisées ou des forêts qui ont été supprimées par coup rase et différentes causes dans le passé (surexploitation, incendie des forêts, surpâturage, guerre) »⁸⁰. Les forêts jouent un rôle dans la réduction du dioxyde de carbone dans l'air par conséquent le moyen le plus simple de réduire ces produits chimiques polluants et dioxyde de carbone est le reboisement. Il se fait généralement par plantation des jeunes pousses d'arbres préalablement préparées dans une pépinière. En effet le reboisement ou

⁷⁸ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja*, PUY, 2016, p.40.

⁷⁹ Op.cit., p.41.

⁸⁰ Op.cit., p.42.

massifs forestiers restaurés ou créés peuvent à la fois constituer des puits de carbone et contribuer au développement local. C'est le cas du projet *sahel vert* à l'extrême-nord au Cameroun relancé à Maroua en juillet 2008 par le ministre de l'environnement et de la protection de la nature (MINEP) dans le cadre du plan national de lutte contre la désertification. Ce projet intègre aussi bien la protection de l'environnement (à travers le reboisement) que le développement local (l'activités génératrices des revenus (AGR) et santé).

– **L'écotourisme**

L'écotourisme « *est un ensemble d'activités touristiques pratiquées en milieu naturel dans le respect de l'environnement et contribuant au développement de l'économie locale* ». Autrement dit, *c'est une forme de tourisme durable qui tend à ménager une préservation à long terme du milieu naturel et susciter une implication socio-économique des populations locales et des touristes au développement durable*⁸¹. Il privilégie la découverte de la nature dans le respect des ressources environnementales et du bien-être des populations locales.

Dans le cadre du développement local, l'écotourisme favorise la protection des zones naturelles en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation de ces zones en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales en faisant davantage prendre conscience aux habitants. En effet, l'écotourisme permet de maximiser le développement économique local, national, et international tout en assurant la préservation des sites naturels. C'est d'ailleurs ainsi qu'au Kenya (premier pays écotouristique au monde) l'écotourisme représente la plus grosse contribution au PNB depuis 1995, environ 419 millions de dollars US (soit 209,5 milliards de FCFA) de revenus directs et indirects de cette activité.⁸²

– **Les énergies renouvelables**

Contrairement aux énergies fossiles (charbon pétrole, gaz naturel) et les énergies nucléaires, les énergies renouvelables (EnR) ou inépuisables sont d'abord des énergies propres : c'est-à-dire recyclables et produisent peu ou pas du tout d'émissions polluantes. Elles sont des énergies *écologiques* (lutte contre l'effet de serre en réduisant le rejet de CO₂ dans l'atmosphère). Elles sont aussi des énergies sûres, dans la mesure où elles ont un faible risque d'accident et leur développement facilite la gestion rationnelle des ressources locales tout en générant des emplois. L'exploitation des énergies renouvelables génère peu de polluants⁸³. Pour cette raison,

⁸¹ Op.cit., p.43.

⁸² Selon Northon GIFFT et SOUTHEY (1995) cité par S.B ELLA ELLA (2016 :44).

⁸³ Op.cit., p.44.

les énergies renouvelables sont notamment un vecteur privilégié de lutte contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Les EnR sont très diverses mais proviennent toutes de sources naturelles telles que le soleil, la terre et l'eau. Les différents types d'énergies renouvelables sont : l'énergie solaire (elle est produite par le soleil), l'énergie éolienne (provient du vent), l'énergie hydraulique (obtenue par l'eau), la biomasse (elle est constituée de toutes matières organiques d'origine végétale, animale, bactérienne ou fongique ou encore champignons), la géothermique (elle provient de l'extraction de l'énergie contenue dans le sol).

– **Le recyclage**

Procède de traitement des déchets industriels ou ménagers de produits arrivés en fin de vie, qui permet de réintroduire certains de leurs matériaux dans la production de nouveaux produits. Les bénéfices socioéconomiques et environnementaux du recyclage sont considérables : moindre pression sur des ressources naturelles et paysagères, réduction des déchets et création des emplois durables. C'est ainsi qu'une tonne de matière plastique recyclée fait économiser 700kg de pétrole brute ; une tonne de carton recyclé fait économisée 2,5t de bois ; une feuille de papier recyclé fait économiser un litre d'eau + 2,5watt d'électricité + 15g de bois⁸⁴. Ainsi le recyclage permet d'éviter le gaspillage des ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.

– **Le mécanisme de développement propre**

Elaboré au titre de l'article 12 du protocole de Kyoto, le MDP est un mécanisme économique de monétarisation de la valeur du carbone, qui permet aux pays industrialisés de financer des technologies ou des projets de réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les PED en obtenant des crédits carbones négociés en tonnes de CO₂. Autrement dit, c'est un mécanisme qui impose aux pays pollueurs (pays industrialisés ou émergents) de pouvoir acheter des crédits carbone (ou crédits d'oxygène) auprès des PED, afin qu'ils émettent moins de déchets pollués ou carbonés⁸⁵. En effet, le MDP du protocole de Kyoto a pour objectif d'aider :

- les pays en développement à parvenir à un développement durable en contribuant à la stabilité des gaz à effet de serre.

⁸⁴ Selon Northon GIFFT et SOUTHEY (1995) cité par S.B ELLA ELLA (2016 :44), p.48.

⁸⁵ Op.cit., p.53.

- les pays développés (ou leurs entreprises) de remplir leur engagement chiffré de limitation et de réduction de leurs émissions.

Ainsi, si un pays développé aide un PED à mettre en place un mécanisme qui permet à ce dernier de se développer plus durablement, le pays développé pourra déduire de ces émissions cette aide.

– **Le mécanisme REDD+**

Mécanisme pour inciter et compenser financièrement les efforts des PED qui maintiennent la forêt ou la régénèrent ou qui « déforestent moins » et « reboisent plus »⁸⁶. Le REDD consiste concrètement à récompenser une société en développement (pays, région, commune, village ou association local), qui a empêché ou tout au moins réduit la déforestation en lui allouant une somme proportionnelle à la quantité de CO2 qui aurait pu être émise.

Ainsi, pour la mise en œuvre du REDD+ dans le territoire national, le Cameroun est candidat à plusieurs financements internationaux, dont le fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) de la BM.

– **La certification forestière**

Système d'exploitation des forêts assurant aux consommateurs que les bois et produits dérivés (parquet, meuble, papier) qu'ils achètent proviennent des forêts aménagées et exploitées de façon durable et responsable. C'est un processus qui permet d'attester qu'un produit forestier provient d'une forêt bien gérée. La certification forestière est une démarche qualité basée sur deux grandes orientations : *la certification de la gestion forestière* (dite certification FM) et *la certification de la « chaîne de contrôle » ou « chaîne de traçabilité »* (dite certification COC). La certification de la gestion forestière permet d'attester du bon respect par l'exploitant forestier des référentiels de gestion forestière définie, tandis que la certification de la « chaîne de traçabilité » garantit au consommateur la traçabilité du produit final au niveau de chaque maillon de la filière⁸⁷.

Dans le cadre de notre travail, la notion d'économie verte apparaît donc comme une économie basée sur l'innovation et la gestion efficace des ressources naturelles. Elle est bénéfique pour l'environnement et améliore le bien-être de la population, car elle permet d'impulser le développement d'un pays à partir des potentialités locales. En outre, elle favorise la réduction de la pollution de l'eau, des sols, ainsi que de l'air. Elle représente également une

⁸⁶ Op.cit., p.53.

⁸⁷ Selon Northon GIFFT et SOUTHEY (1995) cité par S.B ELLA ELLA (2016 :44), p.49.

source d'opportunité d'emplois pour les membres de la société au vu des nouveaux métiers qu'elle offre dans l'énergie renouvelable, la construction des bâtiments écologiques, l'écotourisme, le recyclage et l'agriculture biologique.

En somme, l'approche définitionnelle des concepts clés de notre travail nous a permis de comprendre combien la planification, l'économie verte et le développement local sont liés dans la pratique. Dès lors que l'historique et le contenu de ces concepts sont explicités, il est important de présenter globalement la commune d'Endom (notre zone d'étude) afin de vérifier si celle-ci est propice au développement durable partant de la prise en compte de l'économie verte.

I. PLAN DE L'ÉTUDE

Notre travail se structure autour de deux parties, comprenant chacune deux chapitres s'articulant ainsi qu'il suit :

La première partie consiste à faire une analyse sociographique et théorique du champ de l'étude. Elle se subdivise en deux chapitres. Le chapitre 1 porte sur la sociographie des atouts de l'économie verte dans la commune d'Endom. Et le chapitre 2 porte sur l'évaluation de la connaissance de la problématique de l'économie verte par les acteurs communaux à Endom.

La deuxième partie, quant à elle, met en exergue les obstacles profonds à la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom. Elle comprend également deux chapitres. Le chapitre 3 ressort les obstacles généraux à la marginalisation de l'économie verte dans le processus de développement de la commune d'Endom. Le chapitre 4 s'appesantit sur les obstacles spécifiques à la prise en compte des activités de l'économie verte dans le processus de développement de la commune d'Endom.

PREMIÈRE PARTIE :
L'ANALYSE SOCIOGRAPHIQUE ET THEORIQUE DU
CHAMP DE L'ETUDE

Avant de dévoiler les facteurs limitants la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement dans la commune d'Endom, il faut d'abord faire une présentation générale de la commune, afin de constater si celle-ci est propice à la concrétisation de ce modèle de développement durable. C'est pourquoi la première partie de cette étude s'ouvre sur la sociographie de la commune d'Endom (chapitre 1), et se ferme sur l'analyse de la connaissance de la problématique de l'économie verte par les acteurs communaux (chapitre 2).

CHAPITRE 1 : SOCIOGRAPHIE DE LA COMMUNE D'ENDOM

Le sociologue français Georges BALANDIER⁸⁸ recommande que toute étude sociologique d'une société en développement commence par une sociographie, c'est -à- dire la description des caractéristiques structurelles propres à la société concernée. C'est dans cette optique que ce premier chapitre de l'étude se propose de présenter le potentiel de la commune d'Endom pour l'implémentation de l'économie verte, à travers les atouts de cette commune. En effet, il s'agit de ressortir, tour à tour, les atouts géographiques (section A), les atouts pour les énergies renouvelables (section B), les atouts pour le recyclage (section C), les atouts pour l'écotourisme (section D) et les atouts pour la REDD+ (section E).

A. LES ATOUS GÉOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE D'ENDOM

Un atout est un avantage propre à un espace ou à un type d'espace, facilitant les activités humaines⁸⁹. Partant de cette définition, la commune d'Endom regorge plusieurs atouts au regard de sa position géographique et de sa caractéristique démographique.

1. Localisation géographique

D'une superficie d'environ 1400km², l'arrondissement d'Endom s'étend à 770 mètres d'altitude et se trouve entre les parallèle 4°5'4" de latitude Nord et 12°31'66" de longitude Est, son fuseau horaire est de UTC /GMT+1⁹⁰. La commune d'Endom s'étend sur le plateau Sud-camerounais, en zone de forêt dense humide du bassin du Congo ; ce qui constitue un avantage pour le développement de l'économie verte. Elle compte 55 villages repartis sur trois groupements, dont 26 pour le groupement Mbida-Mbani⁹¹, 16 pour le groupement Maka⁹² et 13 pour le groupement Essankom⁹³ (carte 1). Ces trois groupements font partie intégrante de la commune d'Endom dans le département du Nyong-et-Mfoumou, région du Centre-Cameroun. Située sur l'axe Akonolinga-Nkolmetet, à environ 42 kilomètres d'Akonolinga, chef-lieu de

⁸⁸ Georges Balandier (1986 :112)

⁸⁹ www.geoconfluences.ens-lyon.fr

⁹⁰ *Rapport de présentation des résultats du 3^{ème} RGPH de 2005*, INS, 2013.

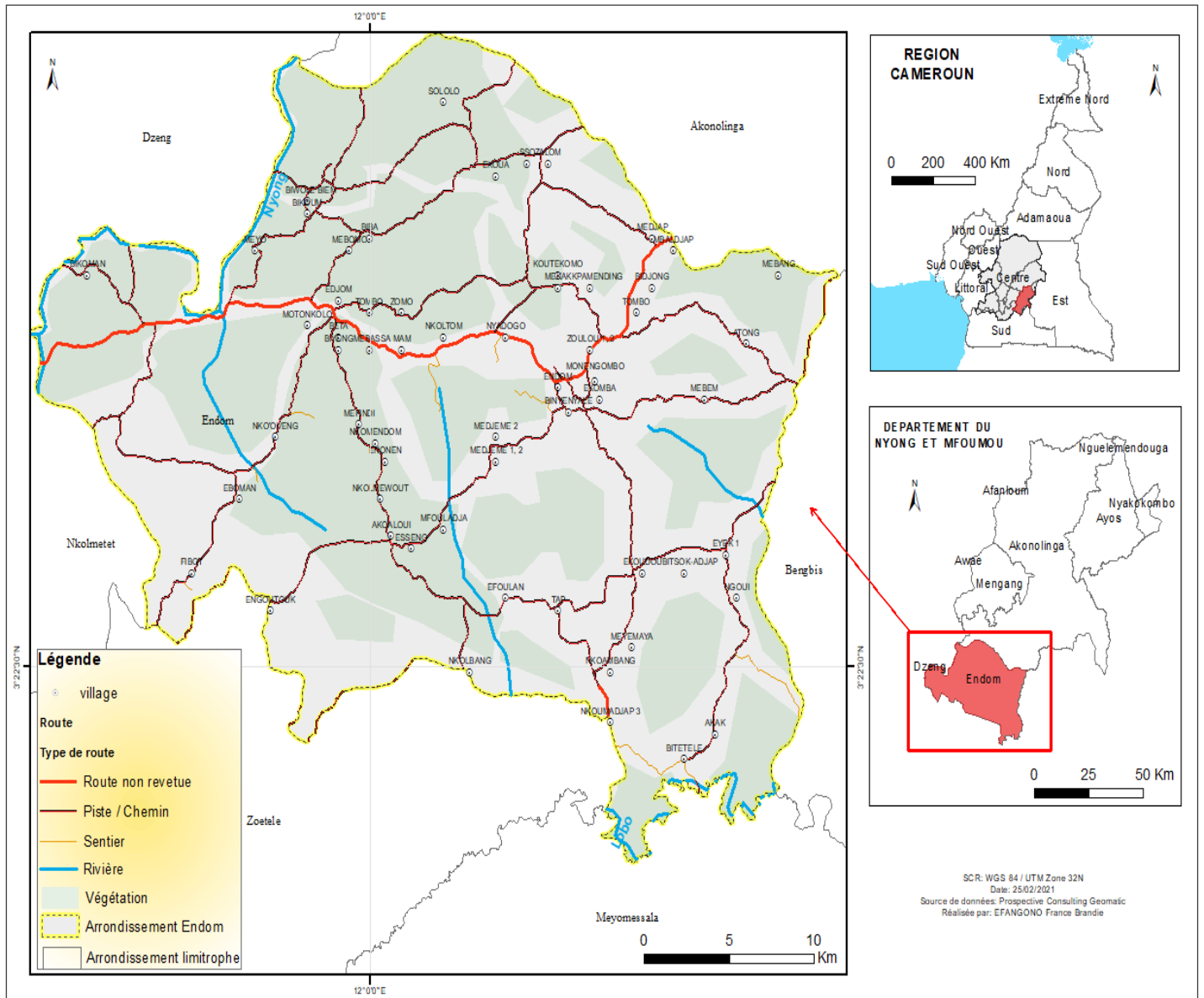
⁹¹ Akoaloui, Biba, Bikoum I, Bikoum II, Binye nyali, Bikoman, Beta, Biyeng, Ekoudou, Eboman, Efoulan, Enonen, Edjom, Meyo, Mengbwa, Man, Mebomo, Medjeme, Monengombo, Mebassa, Mefindi, Nkomendong, Nkoltom, Ndombe, Nko'oveng, Zomo.

⁹² Akak I, Akak II, Bitetele, Bitsok, Eyek I, Eyek II, Esseng, Ekomba, Mebem, Meyemaya, Mfouladja, Nkoambang, Ngoui, Tap, Zanda.

⁹³ Atong, Koutekomo, Kpwamending, Loum, Mekak, Mewout, Nkolse, Ndambene, Nkolmewout, Nyadogo, Tombo, Zoulou I, Zoulou II.

son département et à 162 kilomètres de Yaoundé, chef-lieu de la région. Elle est limitée au Nord par l'arrondissement Akonolinga, au Sud par celui de Zoétélé, à l'Est par celui de Bengbis, à l'Ouest par celui de Dzeng, au Sud-Est par celui de Meyomessala et au Sud-Ouest par celui de Nkolmetet⁹⁴.

Carte 1 : Découpage administratif de la commune d'Endom



Source : *Prospectives Consulting Géomatic, 2021.*

2. Les caractéristiques démographiques

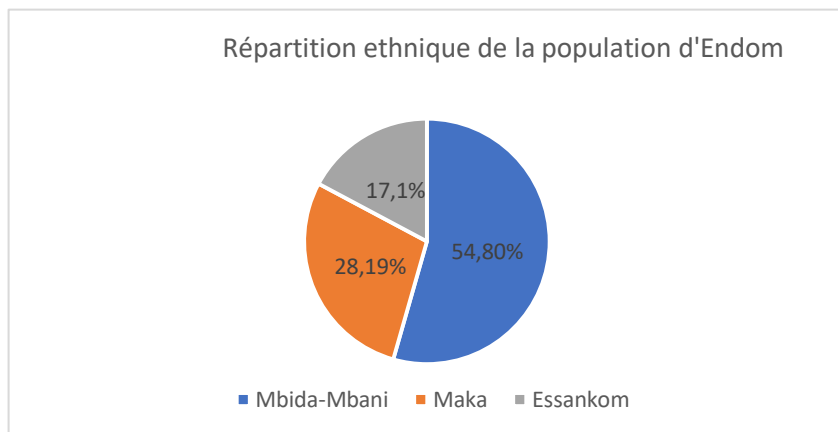
Le profil de la population d'Endom met en exergue des enjeux démographiques importants. La croissance démographique est évolutive. D'après le 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) effectué en 2005, la commune d'Endom, abrite 14 789

⁹⁴ *Plan communal de développement d'Endom (PCD), 2016.*

habitants dont 1758 pour le centre urbain et le reste dans les villages avoisinants⁹⁵. De nos jours, la population de l'arrondissement a triplé et est passée à 65 000 habitants, dont 5000 pour le centre urbain⁹⁶. Cela montre à suffire que *les sociétés sont essentiellement dynamiques, elles sont évolutives et changeantes dans le temps et dans l'espace* pour parler comme Georges BALANDIER⁹⁷. La majorité des villages dans la commune d'Endom sont de petite taille, avec une population qui oscille 150 et 200 habitants. Quelques cas de villages avec moins de 40 habitants sont à relever surtout dans les pistes qui conduisent à l'intérieur de la commune. La zone périphérique est faiblement peuplée. La taille moyenne des ménages est de huit personnes en zone urbaine et dix personnes en zone rurale par ménage⁹⁸.

La population de la commune d'Endom est très cosmopolite et composée des Bantous présentant une diversité ethnique et linguistique assez cosmopolite. De par sa diversité culturelle, on y retrouve les populations étrangères constituées des Bamiléké, Anglophones, Bamoun, Haoussa, Foulbé, Eton, Bassa, Ewondo, Bulu, Fong, etc. Cependant dans la commune d'Endom, au-delà de ce cosmopolitisme, on y retrouve trois grands groupes ethniques qui structurent la localité à savoir : les Mbida-Mbani, les Maka du sud, et les Essankom (figure 1).

Figure 1 : Répartition ethnique de la population de la commune d'Endom



Source : PCD d'Endom, 2016.

Il ressort de cette répartition graphique que la population de la Commune d'Endom est répartie en trois grands groupes ethniques : les Mbida Mbani, qui sont majoritaires, représentent plus de la moitié de la population (environ 54,80%) ; suivie des Maka qui représentent 28,19%

⁹⁵ BUCREP, *Troisième recensement général de la population et de l'habitat (3^e RGPH, 2005)*, Yaoundé, (Bureau central des recensements et des études de population du Cameroun), 2010.

⁹⁶ « Endom en bref », 5/02/2011, article en ligne sur www.camerlex.com (consulté le 03/10/2021 à 11h 44min).

⁹⁷ Georges BALANDIER, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Quadrige, PUF, 1986.

⁹⁸ *Plan communal de développement d'Endom (PCD)*, 2016.

de la population ; et enfin les Essankom, qui sont minoritaires avec seulement 17,1% de la population.

B. LES ATOUTS POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contrairement aux énergies fossiles limitées et très polluantes (pétrole, charbon, gaz naturel), les énergies renouvelables, en abrégé EnR, sont un ensemble de filières diversifiées, dont la mise en œuvre n'entraîne en aucune façon l'extinction de la ressource initiale⁹⁹. Ces énergies inépuisables sont des « *énergies écolo* » (qui lutte contre *l'effet de serre*¹⁰⁰ en réduisant les rejets de CO₂ dans l'atmosphère)¹⁰¹. Elles sont multiples et fondamentalement diverses par leurs mécanismes physiques, chimiques ou biologiques. On peut citer entre autre : l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique, l'énergie de la biomasse.

L'utilisation efficace des ressources énergétiques, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sont des éléments clés de l'économie verte et des opportunités pour le développement local. En effet, pour satisfaire la demande énergétique sans cesse croissante, le recours aux énergies renouvelables présente des avantages considérables, à savoir : contribuer au développement économique et au développement social, fournir une énergie plus stable, atténuer le changement climatique et réduire les impacts négatifs sur la santé et sur l'environnement. De ce fait, la commune d'Endom, au vu de son potentiel climatique, forestier et hydrographique possède une grande marge pour améliorer les conditions de vie de sa population en terme d'électricité.

1. Les atouts du potentiel climatique

Se trouvant dans la région du Centre-Cameroun, la localité d'Endom est soumise au climat équatorial (chaud et humide) de type guinéen forestier, à quatre saisons, à savoir : deux saisons de pluies alternant avec deux saisons sèches théoriquement réparties¹⁰² ainsi qu'il suit :

- une grande saison sèche (de mi- novembre à mi-mars),
- une petite saison de pluies (de mi-mars à mi-juin),

⁹⁹ *Dictionnaire de l'environnement*, en ligne sur, www.dictionnaire-environnement.com (consulté le 12/04/2022 à 05h40)

¹⁰⁰ L'expression « *effet de serre* » est employée usuellement dans le sens d' « effet de serre anthropique », qui désigne le réchauffement global du climat attribué à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre, résultant de l'accroissement de leurs émissions dues aux activités humaines. *Dictionnaire de l'environnement*, en ligne sur, www.dictionnaire-environnement.com (consulté le 07/05/2022 à 12h03 min).

¹⁰¹ ELLA ELLA Samuel-Béni, *pour un véritable développement durable de la boucle du Dja*, Yaoundé, PUY, 2016, p.44.

¹⁰² *Rapport de présentation des résultats du 3^{ème} RGPH de 2005*, INS, 2013.

- une petite saison sèche (de mi-juin à mi-août),
- une grande saison de pluies (de mi-août à mi-novembre).

La pluviométrie varie entre 1500 et 1700 mm par an. Etant situé en région subéquatoriale, le taux d'humidité de l'air est assez élevé et varie relativement très peu au cours de l'année. Il atteint son minimum en février et son maximum en juillet-août (période de faible insolation au cours de laquelle l'évapotranspiration potentielle¹⁰³ (ETP) est à son plus bas niveau, tandis qu'elle atteint sa plus forte valeur en février-mars. La température moyenne dans la localité est de 24°C (minimum 19°C et maximum 35°C)¹⁰⁴. Cette caractéristique climatique, que possède la commune d'Endom, lui donne la possibilité d'être alimentée en énergie solaire.

L'énergie solaire désigne l'énergie renouvelable produite à partir du rayonnement solaire¹⁰⁵. On distingue trois (03) types : l'énergie photovoltaïque, l'énergie thermique et l'énergie thermodynamique. Pour la commune d'Endom, la plus adaptée est l'énergie solaire photovoltaïque. Car, elle est récupérée et transformée directement en électricité à partir de la lumière du soleil par des panneaux photovoltaïques. Outre ses avantages liés à l'absence de maintenance des systèmes photovoltaïques, cette énergie répond parfaitement aux besoins des sites isolés, et dont le recouvrement au réseau électrique est trop onéreux. C'est le cas des villages éloignés et très enclavés. La commune d'Endom qui est une commune rurale, souffre de coupures intempestives de courant. Et dans certains villages le courant est quasiment inexistant. C'est alors que les populations se sont tournées à l'utilisation de l'énergie solaire.

En ce qui concerne l'éclairage public, la commune dispose des lampadaires solaires, qui favorisent la valorisation de l'énergie solaire.

¹⁰³ Quantité d'évaporation qui pourrait se produire en cas d'approvisionnement en eau suffisant, selon fr.m.wikipedia.org (consulté le 12/04/2022 à 06h56min).

¹⁰⁴ *Rapport de présentation des résultats du 3^{ème} RGPH* de 2005, INS, 2013.

¹⁰⁵ *Dictionnaire de l'environnement*, en ligne sur www.dictionnaire-environnement.com (consulté le 12/04/2022 à 05h40).

Planche 1 : Lampadaires solaires pour l'éclairage public au centre-ville d'Endom

Photo 1 : Eclairage du centre-ville



Photo 2 : Quartier Eboa



Source : France Brandie EFANGONO (25/03/2022).

Ces photos prises pendant l'observation directe montrent que la commune d'Endom, a misée sur l'installation des lampadaires solaires pour son éclairage public.

En ce qui concerne l'éclairage des ménages, les populations se sont converties à l'utilisation des torches rechargeables, lampes et plaques solaires. En effet, les populations affirment ne plus compter sur le distributeur agréé, qui est ENEO. C'est le cas du patriarche Philémon NGORBO¹⁰⁶, qui affirme « *Nous utilisons beaucoup les lampes solaires, parce que les coupures d'électricité sont régulières et mettent long. Nous faisons parfois un mois, et plus même sans qu'il n'y ait la lumière. C'est pourquoi nous avons jugé important de nous procurer des lampes solaires* »¹⁰⁷.

¹⁰⁶ Conseiller municipal honoraire, Nko'oveng, 06/03/2022 à 10h15min.

¹⁰⁷ Entretien du 06/03/2022 à 10h15min (village Nko'oveng).

Planche 2 : Dispositif solaire pour l'éclairage domestique dans les villages Nkolmewout¹⁰⁸, Mebem¹⁰⁹, Kpwamendjing¹¹⁰

Photo 3 : Plaques solaires au village Nkolmewout



Photo 4 : Installation domestique chez un conseiller municipal au village Kpwamendjing



Photo 5 : Installation domestique chez le chef du village Mebem



Source : *France Brandie EFANGONO (03/03/2022).*

¹⁰⁸ Village Nkolmewout situé dans le groupement Essankom à 20 km d'Endom.

¹⁰⁹ Village Mebem dans le groupement Maka à 08 km d'Endom.

¹¹⁰ Village Kpwamendjing dans le groupement Mbida-Mbani à 06 km d'Endom.

Ces photos prises pendant l'observation directe et les entretiens avec les acteurs locaux montrent que la commune d'Endom en plus de l'énergie hydroélectrique, utilise l'énergie solaire comme alternative pour l'éclairage domestique.

1. Les atouts du potentiel hydrographique

La commune d'Endom est arrosée de part et d'autre par les fleuves *Nyong* (photo 6 ci-dessous) et *Lobo*, qui sont irrigués par plusieurs affluents. Ils traversent les villages de Meyo, Ndambene, Nkolse, Bikomam, Zomo, Man (pour le *Nyong*), et Bitetele, Ngoui, Akak1, Akak2 (pour la *Lobo*). Ces fleuves sont riches en sable et en produits halieutiques, dont la population ne s'en prive pas. L'accès est libre à la population riveraine, qui pêche et recueille le sable, particulièrement dans le village Nkolse, où la commune envisage faire une carrière de sable opérationnelle.

Toutefois, ces fleuves représentent une autre opportunité dans la production de l'énergie hydraulique. L'énergie hydraulique est une énergie qui provient de la force de l'eau (cours d'eau, fleuves, océans)¹¹¹. Cette énergie est de loin la première source de production d'électricité d'origine renouvelable dans le monde en général et au Cameroun en particulier. Son potentiel hydroélectrique de 294 TWh, le classe au second rang en Afrique subsaharienne après la république démocratique du Congo, qui a environ 1000 TWh. Mais, malgré sa politique d'approvisionnement en électricité, basée sur « *l'utilisation du maximum du potentiel hydroélectrique déjà aménagé (Edéa, Sonloulou et Lagdo) et combinée au développement de grands réseaux interconnectés* »¹¹², ce potentiel reste largement inexploité, puisque seulement 5% du potentiel hydraulique est utilisé par les grandes centrales pour alimenter le réseau électrique national.

Pourtant, ce potentiel énergétique sous exploité pourrait propulser à petite échelle, plusieurs activités socio-économiques et améliorer la qualité et les conditions de vie des populations des localités regorgeant ce potentiel, telle que : la commune d'Endom, zone de notre étude. En effet, l'apprentissage et l'implication des communautés rurales à une production énergétique locale apporterait des solutions alternatives aux problèmes énergétiques dont fait face la commune au quotidien. Le grand avantage de cette source d'énergie est sa disponibilité au niveau local.

¹¹¹ *Dictionnaire de l'environnement*, en ligne sur, www.dictionnaire-environnement.com (consulté le 12/04/2022 à 05h40).

¹¹² Marthe DJUIKOM, « Energie durable pour le développement en Afrique subsaharienne : approche interdisciplinaire et défi organisationnel », thèse de PhD en sociologie, université de Kassel, 2008, p.119.

Photo 6 : Aperçu du fleuve Nyong dans le village Nkolse



Source : *France Brandie EFANGONO (17/03/2022).*

2. Les atouts du potentiel forestier

Le potentiel forestier de la commune d'Endom peut aussi être une source de production d'énergie, notamment la biomasse. La biomasse désigne l'ensemble des *matières organiques*¹¹³ pouvant se transformer en énergie¹¹⁴. C'est une énergie propre et respectueuse de l'environnement. Car, elle permet de réduire l'intensité de la coupe anarchique du bois de chauffe, à travers l'utilisation des déchets d'animaux biodégradables fermentés à la chaleur du soleil pour produire du biogaz domestique, pour des besoins de cuisine (cuisson des aliments), d'éclairage (alimentation des lampes à gaz) et agricoles (alimentation des effluents pour la fertilisation des champs). La biomasse se présente ainsi comme un ensemble multi-ressources, multi-filière et multi-usages, qui inclut à la fois des stocks et des flux de matières biodégradables. Ce qui fait d'elle de « l'or à portée de main ». Les principales formes d'énergie de la biomasse sont : le bois-énergie, le biogaz, le biocarburant¹¹⁵. Cependant, les formes qui peuvent être exploitées dans la commune d'Endom sont le bois-énergie et le biogaz.

¹¹³ On entend par *matière organique* aussi bien les matières d'origine végétale (résidus alimentaires, bois mort, feuilles) que celles d'origine animale (cadavres d'animaux, êtres vivants du sol), selon [wikipédia.org](https://fr.wikipedia.org)

¹¹⁴ En ligne sur, www.connaissancedesenergies.org (consulté le 23/04/2022 à 11h40min).

¹¹⁵ Le *biocarburant* est un substitut énergétique issu de l'agriculture, visant à remplacer à long terme les ressources fossiles qui servent de carburant comme le pétrole. La production du biocarburant permet de répondre aux enjeux suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux carburant d'origine fossile, car le CO₂ dégagé, lors de leur combustion est compensé par le CO₂ absorbé par les végétaux, lors de leur croissance); amélioration de la qualité de l'air ; création d'emplois en milieu rural ; réduction de la dépendance aux importations de pétrole , en ligne sur www.dictionnaire-environnement.com (consulté le 12/04/2022 à 05h).

Le bois-énergie est le terme désignant les applications du bois comme combustible en bois de chauffage. C'est la source d'énergie la plus ancienne utilisée par l'homme pour se chauffer et cuire ses aliments. Aujourd'hui, le bois est une énergie de la biomasse et le bois-énergie est considéré comme étant une énergie renouvelable. Car le bois présente un bilan Carbone neutre (il émet lors des combustions autant de CO₂ qu'il n'en a absorbé durant sa croissance)¹¹⁶. Le biogaz, quant à lui, est une énergie renouvelable obtenue grâce à la fermentation de matières organiques placées dans un environnement sans oxygène. C'est un gaz combustible, composé essentiellement de *méthane*¹¹⁷ et de *dioxyde de carbone*¹¹⁸. Le biogaz est un gaz renouvelable, qui peut être transformé en différents vecteurs énergétiques : la chaleur, l'électricité, ou le biométhane¹¹⁹.

Au vue de son potentiel forestier, climatique et hydrographique, la Commune d'Endom peut développer l'énergie solaire, l'énergie hydraulique et l'énergie de la biomasse qui sont des alternatives utilisées pour produire une énergie stable, propre et permanente dans cette localité.

C. LES ATOUTS POUR LE RECYCLAGE DES DECHETS

Le *recyclage des déchets* est souvent présenté comme un autre secteur clé de l'économie verte. Le recyclage consiste au traitement dans un processus de production des déchets, aux fins des fonctions initiales ou à d'autres fins¹²⁰. C'est aussi un procédé de traitement et de réintroduction des déchets récupérés (industriels ou ménagers) dans le cycle de production.¹²¹ La question est d'actualité dans notre pays. Dans la commune d'Endom, particulièrement dans le centre urbain, des décharges se forment un peu partout dans le périmètre urbain, même si la commune dispose pas d'un service d'hygiène chargé du ramassage des ordures ménagères et des déchets encombrants déposés par les habitants, le processus de recyclage des déchets n'est pas encore véritablement enclenché dans la commune comme le précise Rossi AKONO¹²² :

¹¹⁶ En ligne sur www.climamaison.com, (consulté le 23/04/2022 à 12h40min).

¹¹⁷ *Le méthane* est un composé chimique de formule CH₄ découvert et isolé par Alessandro Volta entre 1776 et 1778. C'est l'hydrocarbure le simple et le premier terme de la famille des alcanes, en ligne sur fr.m.wikipedia.org (consulté le 23/04/2022 à 12h50min).

¹¹⁸ *Le dioxyde de carbone* ou gaz carbonique est un composé inorganique de formule chimique CO₂.il se présente, sous les conditions normales de température et de pression, comme un gaz incolore, inodore, à la saveur piquante, en ligne sur fr.m.wikipedia.org (consulté le 23/04/2022 à 12h51min).

¹¹⁹ *Le biométhane* est un gaz très riche en méthane, provenant de l'épuration du biogaz, issue de la fermentation des matières organiques, Selon Fr.m.wikipédia.org

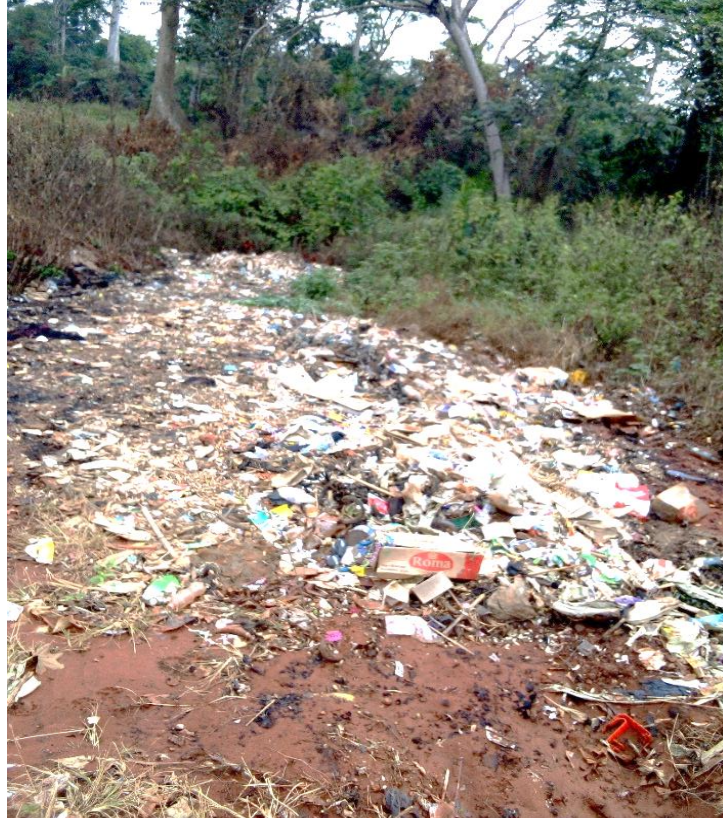
¹²⁰ *Dictionnaire de l'environnement*, en ligne sur, www.dictionnaire-environnement.com (consulté le 12/04/2022 à 06h00).

¹²¹ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja*, Yaoundé, PUY, 2016, pp. 48.

¹²² Responsable PNDP à la Mairie d'Endom.

« il existe un service de ramassage des ordures dans la commune qui travaille le mardi et le jeudi. Ces déchets sont ramassés et déposés au dépotoir communal puis abandonnés ».¹²³

Photo 7 : Dépotoir sauvage des déchets au quartier Enyeng dans la ville d’Endom



Source : France Brandie EFANGONO (04/03/2022).

Cette image prise pendant l’observation directe, montre que la commune d’Endom n’a pas encore entamé le processus de recyclage inscrit dans son Plan de développement communal.

Ce contexte devient donc de plus en plus favorable, soit à l’extension d’enfouissements non conforme des déchets et à l’essor de divers mécanismes anti-écologiques ; soit au développement des projets de recyclage innovants. En ce qui concerne la gestion des déchets au Cameroun, plusieurs lois et décrets ont été établis, afin d’atténuer les effets négatifs des déchets sur l’environnement et permettre une bonne gestion de ceux-ci, dont la loi du 05 août 1996, qui stipule, en son article 46, que : « *les collectivités territoriales décentralisées assurent l’élimination des déchets produits par les ménages, veillent à ce que tous les dépôts sauvages soient enrayés, assurent l’élimination ces dépôts abandonnés* »¹²⁴. Le décret du 26 septembre

¹²³ Entretien du 23/02/2022 à la Mairie d’Endom.

¹²⁴Loi n°96 /12 du 05août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l’environnement.

2012¹²⁵ quant à lui, concerne toutes les dispositions sur la gestion des déchets au Cameroun. A cet effet, au vu de ce dispositif réglementaire, la mise en place d'un système de recyclage des déchets de qualité dans la commune d'Endom est nécessaire pour « éduquer » et motiver la population qu'elle se plie aux impératifs du sélectif, afin de créer des profits¹²⁶ et emplois durables tout en réduisant le volume des déchets et la quantité de matières premières à extraire dans la nature tel que nous allons développer dans les paragraphes suivants.

1. L'utilisation agronomique des ordures ménagères

Il est connu depuis très longtemps que les déchets animaux et végétaux sont utilisés dans l'agriculture pour rendre les terres cultivables plus fertiles. Ces déchets peuvent être utilisés dans les exploitations agricoles à l'état frais (ordures de cuisine composées fraîches) ou décomposés (compost). En effet, la récupération des déchets organiques triés dans les ordures ménagères peut être transformée en *compost*¹²⁷. Celui-ci peut être conditionné dans les sacs et vendu aux agriculteurs à raison de 2000 FCFA le sac de 50kg depuis 2010, soit 10 fois moins cher que le sac de 50kg d'engrais chimique¹²⁸. Ceci représente donc une aubaine pour les agriculteurs et cultivateurs de la commune d'Endom, qui peuvent tripler leurs productions avec l'utilisation de ces engrais verts moins coûteux, plus bénéfiques et sans dangers pour l'homme et l'environnement, et permet la valorisation de l'agriculture biologique dans la commune.

L'agriculture biologique (modèle d'agriculture moins gourmand en intrants, plus respectueux de l'environnement et moins nocif sur la santé)¹²⁹. En zone rurale, plusieurs techniques de traitement sont généralement associées aux systèmes de gestions des déchets. Il s'agit notamment de l'incinération, la mise en décharge et si possible des opérations de récupération et valorisation¹³⁰.

¹²⁵Le décret n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets.

¹²⁶ En revalorisant ces déchets dans production des engrais verts ou biogaz après compostage ou fermentation des déchets.

¹²⁷ *Compost* : mélange de matière organique qui permet d'améliorer la fertilité du sol et de nourrir efficacement les plantes du jardin, en ligne sur www.futura-sciences.com (consulté le 23/04/2022 à 14h35min).

¹²⁸ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja*, Yaoundé, PUY, 2016, pp. 48-49.

¹²⁹ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja*, Yaoundé, PUY, 2016, p.41.

¹³⁰ Casimir Geoffroy, BEMB, « Le traitement des ordures ménagères et l'agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Bertoua », Mémoire, INJS, Yaoundé, 2009. En ligne sur www.memoireonline.com (consulté le 28/04/2022 à 05h40min).

Dans la commune d'Endom, la technique la plus utilisée est l'incinération¹³¹. En effet, les populations créent des dépôts d'ordures (appelés fumiers) derrière leurs maisons, qui seront ensuite brûlés et la cendre, qui en sortira, servira d'engrais par la suite.

2. La création d'emplois vert durables

Dans la commune d'Endom, comme dans certaines communes rurales au Cameroun, beaucoup de jeunes développent des activités, telles que : la pêche, la chasse, le petit élevage du bétail (porcs, chèvres, moutons), de volaille (poulets, canards), et les petites cultures. Cet engouement pour ce type d'activités est dû d'une part aux habitudes culturelles, mais aussi au chômage qui frappe les jeunes de la localité.

Face à cette situation, le recyclage des déchets apparaît comme une nouvelle potentialité d'emploi pour ces jeunes. Car, le développement durable en général et l'économie verte en particulier sont source de création d'emplois. En France par exemple, le secteur du recyclage occupe déjà 30 000 personnes à temps plein¹³². Son développement dans notre pays, et plus particulièrement dans la commune d'Endom pourrait contribuer à créer encore de nouveaux emplois durables. Ainsi, au-delà des considérations écologiques, le recyclage nécessite une main d'œuvre beaucoup plus importante que la mise en décharge ou l'incinération. Dans la mesure où entre ces deux étapes se trouvent la pré-collecte, la collecte, le transport, le tri, et la transformation proprement dit.

D. LES ATOUS POUR L'ECOTOURISME

Face à la pauvreté rurale, à l'accroissement des inégalités économiques et sociales et aux dégradations naturelles dans les pays en développement (PED), en particulier au Cameroun, les acteurs du développement embrassent davantage le paradigme de la valorisation de la biodiversité qui devient de plus en plus l'objet d'enjeux économiques, socio-politiques et écologiques. Car, il propose simultanément la réduction de la pauvreté et la préservation des ressources d'autant plus que cette biodiversité reste très abondante dans le pays¹³³. Dans ce contexte, le tourisme, plus précisément sa déclinaison « écotourisme », en tant que secteur clé du développement durable et surtout de l'économie verte, est actuellement perçu comme une activité porteuse de nouvelles opportunités pour le développement local. On entend par *écotourisme*, une forme de *tourisme durable* qui tend à ménager une préservation à long terme

¹³¹ *Incineration* : c'est une méthode de traitement thermique des déchets qui consiste en une combustion des déchets. www.m.actu-environnement.com (Consulté le 07/05/2022 à 12h46min).

¹³² CEDRE, recyclage et création d'emplois, En ligne sur www.cedre.info (consulté le 28/04/2022 à 06h10min).

¹³³ Renaud LAPEYRE, et al, L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar, in *Afrique contemporaine* 2007/2 (n°222), pp.83 à 110.

du milieu naturel et à susciter une implication socio-économique des populations locales et des touristes au développement durable¹³⁴. Autrement dit, c'est un ensemble d'activités touristiques pratiquées en milieu naturel dans le respect de l'environnement et contribuant au développement de l'économie locale. Elle privilégie la découverte de la nature dans le respect des ressources environnementales et du bien-être des populations locales. Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'écotourisme présente les principes suivants :

- Elle contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel ;
- Elle inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être ;
- Elle propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine culturel et naturel ;
- L'écotourisme se prête mieux à la pratique du voyage individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour les petits groupes¹³⁵.

Dans le cadre du développement local, l'écotourisme favorise la protection des zones naturelles en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations, qui veillent à la préservation de ces zones en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales et faisant davantage prendre conscience aux habitants. En effet, l'écotourisme permet de maximiser le développement économique local, national, et international tout en assurant la préservation des sites naturels si les activités sont bien pensées, planifiées et exécutées¹³⁶. C'est ainsi qu'au Kenya (premier pays écotouristique au monde), l'écotourisme représente la plus grosse contribution au PNB depuis 1995, environ 419 millions de dollars US (soit 209,5 milliards de FCFA) de revenus directs et indirecte de cette activité¹³⁷. Le tourisme devient à cet effet, le levier par excellence d'un ensemble d'activités à caractère social, économique et culturel.

Actuellement la commune d'Endom a une économie stagnante, la qualité de vie est précaire, malgré son potentiel naturel. Pour accroître le développement économique de cette commune, l'écotourisme apparaît comme une alternative efficace permettant de générer des revenus et des emplois aux populations, et par la même occasion promouvoir la planification

¹³⁴ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja*, Yaoundé, PUY, 2016, pp.43-44.

¹³⁵ OMT et PNUE, 2002, *Sommet mondial de l'écotourisme*, Rapport final, Madrid, Spain : world tourism organization, 150p.

¹³⁶ Samuel-Béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja*, Yaoundé, PUY, 2016, PP.43-44.

¹³⁷ Selon Northon GIFFT et SOUTHEY (1995), cité par S-B ELLA ELLA (2016 :44).

de la durabilité de l'environnement. En effet, la valorisation de l'écotourisme dans la commune d'Endom aura de multiples bénéfices sur son développement, notamment la création d'un office communal de tourisme, la construction des structures hôtelières, et des logements, la création des emplois durables, par exemple guides touristiques, porteurs, hôtesses, concierges, pour ne citer que ceux-là.

1. La végétation et la faune

La commune d'Endom, située dans la région du centre-Cameroun, abrite une immense richesse forestière d'environ 62 000 ha de forêts exploitables, constituée de forêts secondaires semi caducifoliées avec une savane péri forestière. Ces formations végétales sont riches en essences commercialisables et en produits forestiers non ligneux (PFNL) dont les principaux sont : le Moabi, la mangue sauvage, le rotin, la kola sauvage, le cacao sauvage, l'orange sauvage, le djansang, le poivre noir. Comme essences commerciales nous avons : l'iroko, l'ayous, le Sappelli, le Movingui, le Sipo, le Bubinga, le Moabi, l'Ebene, le Bitter-kola, pour ne citer que ceux-là. La flore est très diversifiée et riche dans la localité. Les prairies marécageuses sont colonisées par les *Marantacées* et les *Zynzinberacées* ; et une gamme variée de cultures vivrières maraichères et pérennes telles que banane plantain, banane douce, manioc, haricot, piment, tomate, macabo, mais, folong¹³⁸.

En ce qui concerne la faune, la commune d'Endom abrite une faune sauvage très diversifiée, qui se trouve dans n'importe quelle zone forestière et les principales espèces que l'on rencontre sont : le lièvre, la biche, le singe, l'antilope royale, et le pangolin. Les espèces protégées, mais en voie de disparition dans les forêts de la localité sont les gorilles et les chimpanzés.

Ainsi, la forêt d'Endom au vu de sa biodiversité végétale et faunique représente une immense richesse et un véritable massif touristique agréable à l'observation. L'écotourisme peut alors motiver les collectivités locales à maintenir et protéger les forêts et la faune. Dans cette même localité, l'on retrouve aussi de nombreuses attractions écotouristiques qui forment un véritable royaume de rochers¹³⁹.

¹³⁸ *Plan communal de développement d'Endom (PCD)*, 2016.

¹³⁹ Atteindre les hauteurs de ces rochers est parfois très attrayant et offre une vue magnifique du paysage.

Planche 3 : Aperçu du rocher Mont Mbal dans le village Nko'oveng¹⁴⁰

Photo 8 : Vue de face du rocher Mont Mbal



Photo 9 : Aperçu du dessus du rocher Mont Mbal



Source : France Brandie EFANGONO (06/03/2022).

2. Le relief et paysage

La commune d'Endom offre une diversité de paysage attractif avec ses multiples rochers, ses marécages, où l'on retrouve des bambous de chine (*isong*)¹⁴¹, et ses forêts de lianes, qui constituent autant de micro habitats pour la faune et la flore. (Tableau 1)

Tableau 1 : quelques attractions écotouristiques de la commune d'Endom

village	sites écotouristiques	activités écotouristiques pratiquées
Nko'o-oveng	Le rocher <i>mont Mbal</i> (énorme rocher et grotte qui fait office de lieu de prière)	Randonnée pédestre et pèlerinage, observation de la flore naturelle, camping
Nkolse	Berge du fleuve Nyong couverte de sable	Extraction du sable, observation de l'étendu du fleuve
kpwamendjing	Marécage de bambous de chine	Artisanat, matériau de construction
Akoaloui	Le rocher de Akoaloui	Randonnée pédestre, lieux des cultes et des rites traditionnels
Zanda	Forêt de lianes,	Vannerie, randonnée pédestre

Source : Enquête de terrain Mars 2022.

¹⁴⁰ Le village Nko'oveng appartient au groupement Mbida-Mbani et est situé à 22 km de la ville d'Endom.

¹⁴¹ Les *bambous de chine* ou *isong* (en langue vernaculaire) sont des plantes monocotylédones appartenant à la famille des graminées. Ils sont largement utilisés pour l'ornement, la fabrication des lits et autres objets traditionnels. Ils servent aussi comme matériau de construction (échafaudage), sur fr.m.wikipedia.org (consulté le 23/04/2002 à 01h16min).

Tous ces sites écotouristiques sus-évoqués attirent les étrangers et les touristes, et servent de lieux de cultes et de rites traditionnels à la population locale. D'où la nécessité pour la commune d'Endom de miser sur la valorisation de ces sites. Toutefois, il demeure important de noter que ces différents sites naturels sont peu exploités et abandonnés par la commune lorsqu'on sait que « *le tourisme durable a montré qu'il était l'un des moyens les plus efficaces pour fournir des opportunités économiques et des emplois aux communautés locales tout en protégeant les ressources naturelles de la planète* », a déclaré Taleb Rifai secrétaire général de l'organisation mondiale du tourisme (OMT).¹⁴²

Photo 10: Vue panoramique des rochers Nkolmewout depuis le Mont Bal dans le village Nko'oveng



Source : *France Brandie EFANGONO (06/03/2022).*

E. LES ATOUS POUR LA REDD+

Les conséquences du phénomène de changement climatique dans le monde ont amené la communauté internationale à mettre sur pied lors de la conférence des parties UNFCCC, le mécanisme REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts)¹⁴³ pour atténuer l'ampleur des catastrophes naturelles, dues au réchauffement de la terre.

¹⁴² ONU, FAO : « l'écotourisme peut jouer un rôle vital dans le maintien des forêts saines », 28 septembre 2011, en ligne sur news.un.org (consulté le 15 janvier 2022 à 10h57min).

¹⁴³ La REDD+ repose sur le fait que lorsqu'une forêt est abimée ou détruite, du CO₂ est libéré. Si l'on parvient à diminuer le rythme de la déforestation (disparition complète des forêts) ou de la dégradation (forêts abimées, par exemple à cause de la mauvaise exploitation), alors on pourra diminuer la quantité de CO₂ libéré. Alors, les pays

Ce mécanisme consiste principalement à encourager les pays à conserver, planter et gérer de manière durable leurs écosystèmes forestiers contre des rétributions financières et des appuis multiformes¹⁴⁴. Autrement, il tend à favoriser la rente forestière, dans la mesure où il permet concrètement à récompenser un PED (pays en développement), qui a empêché ou réduit la déforestation en lui allouant une somme d'argent proportionnelle à la quantité de CO₂ qui aurait pu être émise.

Le Cameroun dans sa vision de développement inscrit dans la SND30, a opté pour une gestion durable de ses ressources naturelles, et a donc adhéré sur le plan international au mécanisme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dues à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD)¹⁴⁵. Pour la mise en œuvre de ce mécanisme sur le plan national, le Cameroun a premièrement élaboré la RIP (*Readiness Implémentation Plan*) et par la suite, la RPP (*Readiness Proposal Plan*). A l'heure actuelle, le Cameroun est résolument engagé dans la mise en œuvre de ce mécanisme. Son plan de préparation (R-PP) a été approuvé en février 2013 par le comité des participants du FCPF (*Forest Carbon Partnership Fund*) et l'élaboration de sa stratégie nationale a été officiellement lancée en juillet 2014¹⁴⁶. Afin de mettre sur pied une bonne stratégie REDD+, le Cameroun doit mieux appréhender les problématiques au niveau local. C'est dans ce sens que le programme national de développement participatif (PNDP), dans sa mission d'appui au développement des collectivités territoriales décentralisées (CTD), a initié des *projets pilotes REDD+* au niveau communal pour participer à l'élaboration de la stratégie nationale. En effet, les principaux moyens d'existence des populations rurales et autochtones des régions de l'équateur dépendent des ressources forestières. Une utilisation et une valorisation durable de celles-ci contribueront de manière significative à la réduction de la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à leur pérennisation¹⁴⁷. Les projets REDD+ mettent en place des activités qui aident à la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les communautés qui dépendent de ces forêts sont des acteurs et gestionnaires principaux de ces activités. Au-delà de la déforestation et de

qui le souhaitent et capables de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts reçoivent des compensations financières pour les efforts consentis. UICN-Programme Cameroun, *Comment aborder la REDD+ au Cameroun : contexte, enjeux et options pour une stratégie nationale*, Yaoundé, Cameroun, 2013.

¹⁴⁴ ACFCAM, CTFC, en ligne sur www.foretcommunale-cameroun.org (consulté le 26/04/2022 à 04h07min).

¹⁴⁵ ACFCAM, CTFC, en ligne sur www.foretcommunale-cameroun.org (consulté le 26/04/2022 à 04h07min).

¹⁴⁶ ACFCAM, CTFC, présentation du REDD+, en ligne sur www.foretcommunale-cameroun.org (consulté le 26/04/2022 à 04h07min).

¹⁴⁷ FAO, programme intégré REDD+ pour un développement résilient basé sur des moyens d'existence durables dans la province de l'équateur, 2010, CA8415FR/1/04.20.

la dégradation des forêts uniquement, le programme REDD+ inclut la gestion durable et la conservation des forêts ainsi que le renforcement des stocks de carbone liés aux forêts.

Les crédits carbonés¹⁴⁸ sont utilisés par les communautés locales pour développer une série d'activités économiques durables, telles que :

- L'exploitation des produits issus de la forêt (transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL)) ;
- L'agroforesterie ;
- La construction des infrastructures d'écotourisme (office du tourisme, hôtels, etc.) ;
- Le développement du micro-crédit et des moyens de communication locaux ainsi que d'autres activités socioéconomiques, culturelles et environnementales¹⁴⁹.

Pour les projets de gestion durable et la conservation des forêts, le programme REDD+ aide les communautés de producteurs les plus défavorisés à protéger leur forêt et développer des activités rentables et durables en valorisant les services écosystémiques rendus par les forêts¹⁵⁰. Les activités développées pour la conservation des forêts sont de quatre types :

- *Les mesures coercitives* : enregistrement de la zone au niveau de protection le plus élevé, délimitation de la zone, contrôle et surveillance, actions pour éviter l'immigration non contrôlée, etc.
- *Les activités d'incitation visant à augmenter la valeur des zones déjà déboisées* : par exemple, agroforesterie, augmentation des rendements agricoles, certifications agricoles, amélioration de la fertilité des sols. L'objectif ici est de réduire le besoin pour les communautés locales de déboiser plus.
- *Les activités d'incitation pour augmenter la valeur de la forêt vivante* : par exemple, l'extraction des graines issues des essences forestières, écotourisme, utilisation des plantes (pour la pharmacopée), production apicole. L'objectif de ces activités est de rendre la forêt plus attrayante et rentable étant protégée plutôt que coupée.
- *La régénération naturelle assistée* : renforcement des stocks de carbone forestier grâce à des pratiques de gestion durable des forêts (éclaircissements, etc.)¹⁵¹

¹⁴⁸ *Crédit carbone* : c'est une unité correspondant à l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone. Ce système de crédit a été développé par le protocole de Kyoto et a pour rôle d'orienter les entreprises vers la lutte contre le réchauffement climatique. www.navethic.fr (consulté le 07/05/2022 à 14h37).

¹⁴⁹ En ligne sur www.purprojet.com (consulté le 26/04/2022 à 03h50min).

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ En ligne sur www.purprojet.com (consulté le 26/04/2022 à 03h50min).

Ce mécanisme s'inscrit dans le contexte d'un vaste ensemble des solutions d'atténuation au moyen des forêts, qui pourraient devenir une source importante d'avantages financiers pour certaines localités, et particulièrement pour la commune d'Endom, qui dispose d'une immense zone forestière.

Au terme de ce chapitre 1, il ressort que cette sociographie de la commune d'Endom permet de voir que le potentiel naturel, dont elle regorge est propice pour l'implémentation de l'économie verte. En effet, la commune d'Endom dispose d'une grande forêt de 62000 ha, de deux fleuves (le *Nyong* et la *Lobo*), d'un climat équatorial de type guinéen favorable à la valorisation des EnR, des terres fertiles favorables à l'agriculture biologique et des sites touristiques tels que le *Mont Mbal*, la forêt des lianes, les rives de Nkolse pour le développement de l'écotourisme. Ainsi, elle dispose des atouts naturels considérables pour le développement des énergies renouvelables (climat de type guinéen), la promotion de l'écotourisme (sites touristiques) et pour la mise sur pied des projets REDD+ (forêt dense humide et stock de carbone non négligeable).

CHAPITRE 2 : L'ÉVALUATION DE LA CONNAISSANCE DE LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCONOMIE VERTE PAR LES ACTEURS COMMUNAUX

L'économie verte désigne toute activité économique qui entraîne « une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources »¹⁵². C'est ainsi que l'évaluation sociologique de cette connaissance se fera en trois temps, notamment : au niveau de la connaissance de la définition de l'économie verte (section A), au niveau de la connaissance des atouts de l'économie verte (section B) et au niveau de la description des différentes activités du secteur de l'économie verte pratiquées dans la commune d'Endom (section C).

A. L'ÉVALUATION SOCIOLOGIQUE DE LA CONNAISSANCE DE LA DEFINITION DE L'ÉCONOMIE VERTE PAR LES ACTEURS COMMUNAUX

Les cinq acteurs communaux interviewés ont proposé cinq définitions différentes de la notion de « *l'économie verte* », réparties ainsi qu'il suit dans le tableau 2 suivant.

Tableau 2 : Verbatim des acteurs communaux sur la connaissance de la définition de l'économie verte

N°	Verbatim
1	« l'économie verte est une économie qui préserve la nature, qui lutte contre la mauvaise gestion des ressources, qui utilise les ressources naturelles » (Maire de la commune d'Endom)
2	« L'économie verte est une politique économique élaborée prenant en compte l'aspect écologique et environnemental dans le développement d'une région. C'est détruire le moins possible la nature dans le processus de développement local » (S.G de la commune d'Endom)
3	« L'économie verte : ce sont des activités faites au niveau de nos forêts pour que les populations riveraines en tirent bénéfice. » (A ₂ au maire de la commune d'Endom chargé des questions économique et de développement local)
4	« L'économie verte : sont des initiatives locales portées par des partenaires et la commune qui valorisent nos ressources naturelles pour qu'elles soient gérées de manière efficace. » (chef service technique de la commune d'Endom)
5	« L'économie verte c'est la somme des activités qui prennent en compte l'environnement dans l'optique d'éviter toute destruction. » (cadre chargé des communautés et responsable PNDP)

Source : Enquête de terrain, février-mars 2022.

¹⁵² PNUE (2011 : 1-2)

Le tableau 2 ci-dessus fait état des différentes définitions de l'économie verte, données par les acteurs communaux interrogés. La première définition, celle de l'enquête René BEKOLO¹⁵³, considère l'économie verte comme « *une économie qui préserve la nature, qui lutte contre la mauvaise gestion des ressources, qui utilise les ressources naturelles* »¹⁵⁴. Elle met l'accent sur deux pans importants des caractéristiques de l'économie verte, à savoir : la préservation de l'environnement et la pénurie des ressources. Lorsqu'il évoque la préservation de la nature, il met son emphase sur les forêts immédiates qui sont utilisées à des fins agricole. On y pratique des cultures à la fois vivrières et les cultures dites de rente. Ainsi toute action allant dans le sens de la préservation de ces forêts en réduisant l'action destructrice de l'homme participerait à la valorisation de l'économie verte. Par ailleurs, lorsque l'enquête évoque la mauvaise gestion des ressources naturelles, il s'intéresse à la coupe abusive des arbres à des fins industrielles qui est répétée sur la nature et dont les bénéfices ne sont pas reversés dans l'économie locale. Cette définition alors présente l'économie verte comme un moyen de préservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles.

La deuxième définition, selon l'enquête Christian AMBASSA¹⁵⁵, « *L'économie verte est une politique économique élaborée prenant en compte l'aspect écologique et environnemental dans le développement d'une région. C'est détruire le moins possible la nature dans le processus de développement local* »¹⁵⁶. Cette définition met en exergue une fois de plus l'aspect environnemental, en insistant sur la gestion efficiente des ressources que l'on retrouve dans la commune d'Endom. Pour lui, parler d'écologie c'est mettre l'accent sur les données climatiques, c'est-à-dire, la continuité des saisons. A cet effet, nous devons réduire au maximum les actions néfastes de l'homme vis-à-vis de la nature qui pourraient entraîner le changement climatique voire la modification des saisons. Ce changement climatique ou la modification des saisons, entraîne tout d'abord une non maîtrise des calendriers agricoles mais aussi une baisse substantielle des productions. Il voit donc en l'économie verte, une idéologie pour le respect de l'environnement.

La troisième définition, selon l'enquête Bertrand Éric BELINDA¹⁵⁷, « *L'économie verte désigne des activités faites au niveau de nos forêts pour que les populations riveraines en tirent bénéfice.* »¹⁵⁸. Cette définition fait essentiellement ressortir le volet social de l'économie

¹⁵³ Maire de la commune d'Endom.

¹⁵⁴ Entretien du 22/02/2022 à la mairie d'Endom à 11h50min.

¹⁵⁵ Secrétaire General de la commune d'Endom.

¹⁵⁶ Entretien du 22/02/2022 à la mairie d'Endom à 10h15min.

¹⁵⁷ Deuxième adjoint au maire de la commune d'Endom.

¹⁵⁸ Entretien du 21/02/2022 à la mairie d'Endom à 10h30min

verte. Il s'intéresse au bien-être individuel et collectif que pourrait produire une « bonne gestion » des forêts environnantes. Pour lui, l'économie verte doit encourager principalement la satisfaction des besoins de la communauté.

La quatrième définition, selon l'enquête Constantin EKOUE¹⁵⁹ « *L'économie verte : sont des initiatives locales portées par des partenaires et la commune qui valorisent nos ressources naturelles pour qu'elles soient gérées de manière efficace* »¹⁶⁰. Il insiste sur la gestion institutionnelle des ressources locales. La commune devrait règlementer l'usage de toutes les ressources naturelles identifiées dans la commune. En réglementant cela, il est efficace d'identifier les bonnes et les mauvaises actions afin de punir les malveillants. Pour lui, l'économie verte est donc, un moyen efficace pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

La cinquième définition, selon l'enquête Rossi AKONO¹⁶¹, l'économie verte est « *la somme des activités qui prennent en compte l'environnement dans l'optique d'éviter toute destruction* »¹⁶². Cette définition est consacrée aux aspects environnementaux et à la pénurie des ressources. Il pense que nous devons mener toute action en prenant en compte les enjeux de nos forêts, nos sites touristiques, nos ressources aquatiques, pour éviter leur disparition susceptible d'impacter le quotidien de la communauté. Selon lui, l'économie verte repose sur la préservation et la protection de la nature.

Une analyse de ces définitions nous a permis de comprendre l'économie verte selon les acteurs de la commune d'Endom d'où ressortir le tableau 2 suivant.

Tableau 3 : Catégorisation des définitions données par les acteurs communaux

N°	Catégorisations des définitions	Nombre de fois	%
1	Dimension environnementale	4	80%
2	Dimension sociale	1	20%
3	Dimension économique	0	0%
TOTAL		5	100%

Source : Enquête de terrain, février-mars 2022.

¹⁵⁹ Chef de service technique de la commune d'Endom.

¹⁶⁰ Entretien du le 21/02/2022 à la mairie d'Endom à 12h00min.

¹⁶¹ Cadre chargé des communautés, et responsable PNDP.

¹⁶² Entretien du le 23/02/2022 à la mairie d'Endom à 15h47min.

L'interprétation sociologique de ce tableau 3 permet de montrer que toutes ces définitions dans leur grande majorité mettent en exergue l'aspect environnemental axé sur la préservation de l'environnement et les initiatives de lutte contre la destruction de la forêt ; elles prennent également en compte la bonne gestion des ressources naturelles et très peu de fois la satisfaction sociale de l'économie verte. A bien les comprendre, l'économie verte se résume à la protection de nos forêts et la gestion efficiente et efficace des ressources existantes. Mais elles font moins référence au bien-être que pourrait produire une bonne mise en œuvre de l'économie verte. Elles ne font même pas référence au développement économique que pourrait entraîner les métiers de l'économie verte, et même à son impact politique dans notre pays.

Et pourtant, selon le PNUE, l'économie verte devrait se comporter comme un « fait social total », pour parler comme Marcel MAUSS. Car, dans son rapport de 2011, le PNUE stipule que l'économie verte désigne toute activité économique qui entraîne « *une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources* ». Autrement, l'économie verte est une économie qui engendre une amélioration du bien être humain et de la justice sociale, tout en réduisant les risques environnementaux et les pénuries écologiques. Selon la déclaration de Rio+20, la réalisation de l'économie verte est « *un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable* »¹⁶³. Et son approche marque la nécessité de l'intégration des trois dimensions du développement durable :

*Pour réaliser le développement durable il faut : encourager une croissance économique soutenue, partagée et équitable ; créer davantage de possibilités pour tous ; réduire les inégalités ; améliorer les conditions de vie de base ; encourager un développement social équitable pour tous ; promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, entre autres, au développement économique, social et humain sans méconnaître la protection, la régénération, la reconstitution et la résistance des écosystèmes face aux défis existants et nouveaux*¹⁶⁴.

L'économie verte est donc caractérisée par une utilisation rationnelle des ressources naturelles en faveur de la production et de la consommation tenant compte du changement climatique et la lutte contre la pauvreté¹⁶⁵. Ainsi, sa définition donnée par le PNUE ne privilégie pas seulement l'aspect environnemental ou écologique, mais intègre aussi les dimensions économiques et sociales qui sont les trois piliers du développement durable.

¹⁶³ Nations Unies, 2012, p.11.

¹⁶⁴ ONU, 2012, p.2.

¹⁶⁵ Hobitiana Raveloarjaona, « Diagnostic sur l'adoption de l'économie verte à Madagascar », mémoire de fin d'étude, université d'Antananarivo, 2013, p.23.

1. La dimension économique

L'économie est un pilier qui occupe une place prééminente dans notre société de consommation. Le développement durable implique donc la modification des modes de production et de consommation en réduisant des actions pour que la croissance économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement. Ce pilier favorise la croissance du revenu et de l'emploi à travers des investissements publics et privés tenant compte de la protection de l'environnement. Il permet de limiter les externalités négatives liées au développement économique ; agir pour une répartition plus égalitaire des richesses et être attentif aux conséquences de la production et de la consommation.

2. La dimension sociale ou encore le pilier humain

Le développement durable englobe la lutte contre l'exclusion sociale, l'accès généralisé aux biens et aux services, les conditions de travail, l'amélioration de la formation des salariés et leur diversité, le développement du commerce équitable. Ce pilier, garantit l'équité et l'équilibre social en luttant contre la pauvreté et les inégalités entre les pays dans le monde.

3. La dimension environnementale

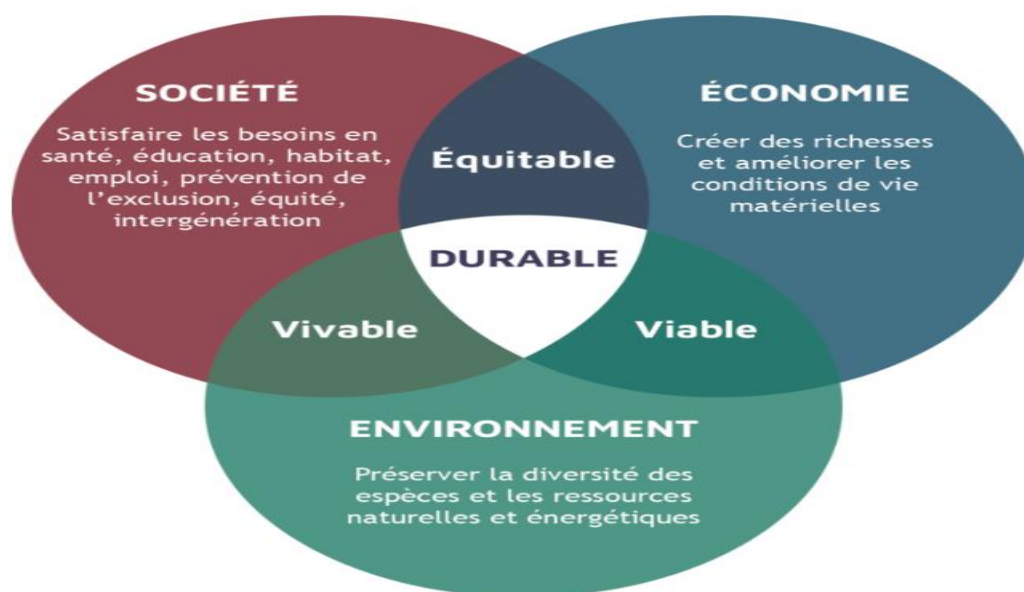
Il s'agit du pilier le plus connu. Le développement durable est souvent réduit à tort à cette seule dimension environnementale ? Il est vrai que dans les pays industrialisés tels que la France, l'Allemagne, l'environnement est l'une des principales préoccupations en la matière. Nous consommons trop et nous produisons trop de déchets .il s'agit de lutter contre les actes nuisibles à notre planète pour que notre écosystème (la biodiversité, la faune, la flore) puisse être préservé. Ce pilier soutient : la réduction de l'émission de carbone ainsi que la pollution ; la gestion des ressources naturelles et les problèmes liés au réchauffement climatique.

Ainsi, l'économie verte inclut dans le concept de développement durable introduit l'idée que les ressources de notre monde sont limitées. Il faut donc concilier ces trois dimensions (l'environnement, la société et l'économie) au même moment pour éviter leur épuisement. Autrement dit, les activités humaines ne doivent pas empêcher le renouvellement des ressources naturelles, ni le bon fonctionnement des écosystèmes qui nous rendent de nombreux services. Allant dans le même sens que la théorie des trois piliers du développement durable, Hervé HUILIER¹⁶⁶ affirme que « *le développement est dit durable si le progrès économique,*

¹⁶⁶ Hervé Huilier, *Le Cahiers d'éthique sociale et politique*, 2003 cité par Hobitiana Raveloarijaona, 2013.

écologique et social se manifeste en même temps ». La satisfaction des besoins et la création des richesses doit donc tenir compte de l'équité sociale ainsi que la protection de l'environnement. De même, la préservation du milieu naturel demande une allocation efficace des ressources naturelles en tenant compte des aspects sociaux. Ainsi, l'objectif est de définir un schéma viable qui permet de concilier et de trouver un équilibre cohérent à long terme entre ces trois piliers afin de garantir la durabilité¹⁶⁷. La figure ci-après représente cette interdépendance entre développement économique, écologique et social.

Figure 2 : Les trois piliers du développement durable



Source : www.hellocarbo.com (Consulté le 25 mai 2022 à 4h50 min).

Cette figure 2 montre que ces trois dimensions s'imbriquent les unes avec les autres impliquant une vision d'emboîtement où chaque dimension se retrouve induite par la précédente selon une relation « *biunivoque et autonome* »¹⁶⁸. Et chaque pays qui souhaite appliquer le développement durable à son niveau doit concilier ces trois dimensions.

Somme toute, l'analyse sociologique et factuelle des définitions de l'économie verte données par les acteurs communaux montrent une maîtrise *variée et limitée* du concept par ces acteurs en charge de la planification du développement locale. La variabilité définitionnelle de l'économie verte est perceptible dans la multiplicité des éléments évoqués par chacun de ces

¹⁶⁷ Hervé Huilier, *Le Cahiers d'éthique sociale et politique*, 2003 cité par Hobitiana Raveloarijaona, 2013, p.15.

¹⁶⁸ Jérôme BALLETT, Jean-Luc DUBOIS, François-régis MAHIEU, « La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence », in *Mondes en développement*, 2011/4. Sur www.cairn.info (consulté le 24/05/2022 à 07h30min).

acteurs dans sa conception de l'économie verte. Nous avons les éléments que sont : la préservation de l'environnement (4 occurrences) ; la bonne gestion des ressources naturelles (3 occurrences) ; et le moins connu ici, est le bien-être humain et l'équité sociale, que doit engendrer l'économie verte. Celui-ci n'est évoqué qu'une seule fois par un seul acteur. Nous voyons par là qu'aucune personne ne prend en compte toutes les dimensions connues de l'économie verte. Cette non connaissance de la totalité du concept d'économie verte est donc une entrave à l'application d'une planification du développement local intégrant fidèlement ce modèle dans le progrès local.

B. LA CONNAISSANCE DES ATOUS DE L'ECONOMIE VERTE PAR LES ACTEURS COMMUNAUX

Les cinq acteurs communaux interrogés ont évoqué cinq différents atouts de l'économie verte. La première interprétation sociologique de leur verbatim (cf. annexe) permet de comprendre que la connaissance des atouts de l'économie verte se structure en quatre (04) catégories réparties ainsi qu'il suit dans le tableau 4.

Tableau 4 : Typologie des atouts de l'économie verte connus par les acteurs communaux à Endom

N°	typologie des atouts de l'économie verte	Verbatim	nombre de fois	(%)
1	Atouts écologiques	« l'agriculture », « produire sans détruire l'environnement », « tourisme », « valorisation des ressources naturelles », « absence de pollution », « lutte contre la destruction de la faune et de la flore », « les énergies vertes différentes des énergies fossiles ».	08	72,72%
2	Atouts sociaux	« promotion des produits forestiers non ligneux » ; « la transformation des produits forestiers non ligneux en huile essentielle par les coopératives qui vont les commercialiser, cela permettra de nourrir les familles ».	02	18,18%
3	Atouts économiques	« la commercialisation des PNFL qui permet de nourrir des familles »	01	9,09%
4	Atouts politiques		00	0%
TOTAL			11	99,99%

Source : Enquête de terrain février-mars 2022.

L'interprétation sociologique du tableau 4 ci-dessus permet de comprendre que, l'environnement est la dimension la plus importante de l'économie verte car elle dispose de

plusieurs atouts d'après son pourcentage (72,72%) des occurrences. Puis, viennent les atouts économiques à travers la transformation de richesses (produits forestiers non ligneux) avec un pourcentage de (9,09%) des occurrences. Et après les atouts sociaux qui ont également un pourcentage de (18,18%) des occurrences. A cet effet, il est nécessaire de rappeler que les atouts de l'économie verte sont perceptibles sur plusieurs plans notamment : au plan politique, au plan économique, au plan social et au plan environnemental. C'est dans cet ordre d'idées que la section(B) du troisième chapitre se structure en quatre sous parties : les atouts de l'économie verte sur le plan politique (1), les atouts de l'économie verte sur le plan économique (2), les atouts de l'économie verte sur le plan social (3) et les atouts de l'économie verte sur le plan environnemental (4).

1. Les atouts de l'économie verte sur le plan politique

Le terme « *politique* » mis en exergue dans cette partie, se définit comme étant, toute action qui a trait au gouvernement d'une communauté ou d'un État¹⁶⁹. Ainsi, les atouts politiques renvoient aux avantages relatifs à l'organisation du pouvoir dans l'État, à son exercice. Dans le tableau 3 de ce chapitre, concernant les catégorisations des atouts de l'économie verte connus par les acteurs communaux à Endom, ces atouts politiques ne sont mentionnés aucune fois, ils sont totalement inexistant. Il faut comprendre par là que pour les élus locaux d'Endom la mise sur pied de l'économie verte dans le processus de développement n'a aucun impact sur la gouvernance d'un pays ou d'une localité, car pour eux, l'économie verte a plus une finalité écologique que politique, ce qui n'est pas le cas.

En effet, le PNUE lance le 22 octobre 2008 son initiative pour l'économie verte avec comme objectif d'accompagner les gouvernements dans la réorientation de leurs politiques, leurs investissements et leurs dépenses, de façon à obtenir de meilleurs retours sur les investissements en capital humain, naturel et économique, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, l'extraction des matières premières, l'utilisation des ressources naturelles, en produisant moins de déchets et en réduisant les disparités sociales¹⁷⁰. Ces dispositifs de l'économie verte sont une grande occasion pour les pays en développement de mettre à jour les politiques environnementales. Il s'agit à la fois de préserver l'environnement et de lutter contre

¹⁶⁹ En ligne sur www.toupie.org (consulté le 23/05/2022 à 15h46min).

¹⁷⁰ Valérie BOISVERT et Jean FOYER, *l'économie verte : généalogie et mise à l'épreuve d'un concept technocratique*. Jean Foyer. Regards croisés sur rio+20, la modernisation écologique à l'épreuve, paris, CNRS, éditions, 2015, p.8.

la pauvreté. C'est dans ce sens, que, l'équipe intervenu pour l'élaboration de rapport sur la participation de Madagascar à Rio+20 a défini l'économie verte comme :

Une économie responsable qui entraîne le bien être humain et l'équité sociale en satisfaisant les besoins fondamentaux de toutes les générations, en faisant valoir la culture locale, le savoir-faire local, la dignité humaine, en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources, et en respectant les orientations du plan et schéma de développement global et local¹⁷¹.

Pour s'arrimer à la mouvance internationale et intégrer ce nouveau modèle, le Cameroun va organiser du 13 au 14 Novembre 2019 à Yaoundé son tout premier forum national de l'économie verte placé sous le thème : « économie verte : enjeux et perspectives pour le Cameroun ». Ce forum, dont l'objectif était de mener une réflexion en vue de mettre sur pied une économie verte porteuse d'un développement durable au Cameroun donne l'occasion de découvrir l'immensité des ressources naturelles que regorge le pays, véritable atout pour son émergence¹⁷². Il faut donc dire que ce modèle ne remplace pas le développement durable, mais, c'est la mise en œuvre de ce développement, axée sur les objectifs du développement durable (ODD). Les ODD définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à l'horizon 2030. Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils prennent la suite des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), huit objectifs couvrant les grands enjeux humanitaires (réduction de la pauvreté, de la faim, des maladies, accès à l'éducation) qui étaient destinés au pays en développement pour la période 2000-2015. Cet agenda de développement a permis d'avancer sur la réduction de la pauvreté et de la faim, mais a montré ces limites en terme de réduction des inégalités et pêchait par le manque de transversalité. Les ODD entendent dépasser ces écueils en s'attaquant aux grands défis mondiaux dans l'ensemble notamment : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. Ils sont généralement regroupés en cinq domaines (les « 5P ») : peuple, prospérité, planète, paix, partenariats.

Dès lors, bien que les acteurs communaux d'Endom, dans l'identification des différents atouts de l'économie verte, aient omis les atouts politiques, il n'en demeure pas moins que ceux-ci ne se soient pas exprimés sur les autres atouts qu'offre l'économie verte.

¹⁷¹ Hobitiana Raveloarijaona, « Diagnostic sur l'adoption de l'économie verte à Madagascar », Mémoire de fin d'étude, Université d'Antananarivo, 2013, p.48.

¹⁷² Media terre, le Cameroun à l'école de l'économie verte sur www.mediaterre.org (consulté le 24/05/2022 à 3h57min).

2. Les atouts de l'économie verte sur le plan social

En définissant le « *social* » comme tout ce qui concerne « *l'amélioration des conditions de vie et, en particulier, des conditions matérielles des membres de la société* »¹⁷³, elle renvoie aux composantes sectorielles du bien-être, c'est-à-dire à la nutrition, la santé, l'éducation, l'emploi, les affaires sociales, bref l'équité et la justice sociale, qui concernent les secteurs sociaux, et dont la distribution et les privations soulèvent les questions de pauvreté, d'inégalité, de chômage et d'exclusion¹⁷⁴.

Au niveau de la nutrition : l'OMS définit la nutrition telle que l'apport alimentaire répondant aux besoins de l'organisme¹⁷⁵. C'est dire qu'une bonne nutrition est gage de bonne santé. Ainsi, l'économie verte favorise la sécurité alimentaire. Cette dernière qui est un concept central dans le domaine de la nutrition est définie par la FAO ainsi : « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »¹⁷⁶. Au travers de l'agriculture biologique, elle assure la viabilité des systèmes de production alimentaire et met en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production. Nous assistons ainsi à une élimination progressive ou totale des engrais chimiques et des pesticides qui sont néfastes pour la santé de l'homme. Cela assurerait une réduction de l'insécurité alimentaire. En effet, l'utilisation de nouvelles techniques de production agricole (la fumure organique, les excréments d'animaux dans le cadre de programmes bio digesteur) va améliorer les rendements des producteurs, cela va en étroite ligne avec l'ODD 2 intitulé « *lutte contre la faim* » : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Au niveau de la santé : selon l'OMS, la sante désigne « *un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »¹⁷⁷. La sante est ainsi prise en compte dans sa globalité, elle est associée à la notion de bien-être. Ainsi, l'état de santé des populations est considéré comme un facteur de la croissance économique, c'est un prérequis dans le processus de développement durable. En

¹⁷³ En ligne sur www.larousse.fr (consulté le 24/05/2022 à 06h55).

¹⁷⁴ Jérôme BALLETT, Jean-Luc DUBOIS, François-Régis MAHIEU, la soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence, in Mondes en développement, 2011/4. Sur www.cairn.info (consulté le 24/05/2022 à 07h30min).

¹⁷⁵ En ligne sur www.iconafrica.net (consulté le 24/05/2022 à 09h26min).

¹⁷⁶ En ligne sur www.iconafrica.net (consulté le 24/05/2022 à 09h26min).

¹⁷⁷ En ligne sur www.has-sante.fr (consulté le 24/05/2022 à 10h24min).

effet, la santé constitue un élément important du développement durable, en ce qu'elle peut être considérée comme un investissement en capital humain, qui joue un important rôle dans le modèle de croissance endogène¹⁷⁸. Si les personnes sont en santé, elles peuvent réaliser leur plein potentiel, en plus les travailleurs sont plus productifs C'est ainsi que l'ODD 3 est basé sur « l'accès à la santé » pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Au niveau de l'éducation et l'emploi : du latin « *ex-ducere* » qui signifie guider, conduire hors, « l'éducation » est l'action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques, considérées comme essentielles pour atteindre le niveau de culture souhaité¹⁷⁹. L'éducation fait partie des droits de la personne et est essentielle à l'obtention de beaucoup d'autres résultats en matière de développement durable. Une éducation de qualité permet aux individus d'acquérir des connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour relever les défis quotidiens, profiter des possibilités économiques et d'apprentissage et garantir un emploi décent. L'éducation est également un élément clé permettant de réduire la pauvreté, et de favoriser la croissance économique et d'atteindre l'égalité homme, femme pour promouvoir le développement social. Elle va donc dans le même sillage que l'ODD4 centré sur « l'accès à une éducation de qualité » afin d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

La justice ou l'équité sociale : sachant que l'homme est au cœur des problématiques de développement durable, l'équité sociale c'est offrir des conditions de vie justes et équitables pour tous les hommes et femmes afin qu'ils puissent accéder à leurs besoins fondamentaux : manger, boire, avoir un logement, se soigner, se vêtir, aller à l'école, travailler, pour ne citer que ceux-là. L'équité ou la justice sociale repose sur les principes fondamentaux des droits de l'homme¹⁸⁰ et des libertés individuelles. Elle a pour principe l'équité et la solidarité : entre les pays développés et les pays en voie de développement ; entre toutes les générations, et aussi vis à vis des générations futures. Elle vise ainsi, à lutter contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations et pour le respect des diversités culturelles.

¹⁷⁸ Jean-Claude Berthélemy, Josselin Thuilliez, « Santé et développement : une causalité circulaire », *in revue d'économie du développement*, 2013/2-3(vol.21), sur www.cairn.info (consulté le 25/05/2022 à 04h).

¹⁷⁹ En ligne sur www.toupie.org (consulté le 25/05/2022 à 04h36).

¹⁸⁰ *La déclaration universelle des droits de l'homme* a été adopté en 1948 par les 58 États membres qui constituaient l'assemblée générale des Nations Unies de l'époque. C'est un texte essentiel, le premier à être adopté par l'humanité mettant en avant la dignité et l'égalité de tous les être humaines.

Ainsi dans le cadre du développement durable de la commune d'Endom il est judicieux que, les produits issus des forêts, et différentes ressources naturelles soient réinvestis dans les infrastructures à usage communs tels que : les écoles, les hôpitaux, les points d'adduction d'eau, l'électrification pour ainsi avoir un équilibre social.

3. Les atouts de l'économie verte sur le plan économique

L'économie verte favorise une croissance économique soutenue, susceptible de réduire la pauvreté avec la création d'une nouveauté de métiers appelés « métiers verts » et une création des richesses durables. Selon l'économiste en charge de l'emploi à l'ADEME Thomas GAUDIN, les *métiers verts* « sont des métiers à vocation environnementale *stricto sensu* visant à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les impacts négatifs de l'activité humaine sur l'environnement ». Autant dire, c'est l'ensemble des nouveaux métiers que va engendrer l'économie verte. Elle fournit des emplois dans les domaines de l'écologie, du recyclage, des énergies renouvelables, avec des postes tels que : garde forestier, technicien chargé de la police de l'eau, responsable de collecte des déchets, juriste en environnement, animateur nature, ingénieur en énergies renouvelables. La création des richesses repose sur l'exploitation et la transformation des produits forestiers, aquatiques et miniers.

Ainsi, la commune d'Endom peut miser sur la transformation des PFNL comme *l'Irvingia gabonensis* (ou la mangue sauvage), le *Riconodendron heudelottii* (ou le ndjansang), le *Baillonella toxisperma* (ou moabi), en huiles essentielles nous aurons alors l'huile de ndjansang, l'huile de karité pour ne citer que celles-là. Nous avons également l'exploitation du rutile¹⁸¹ dans la commune d'Endom par l'entreprise ERAMET¹⁸² implanté à Akonolinga (chef-lieu du département du Nyong-et-Mfoumou).

4. Les atouts de l'économie verte sur le plan écologique

Le terme écologie vient du grec « *oikos* » qui signifie maison et « *logos* » qui signifie science. Il désigne la science qui étudie la dynamique des populations et des peuplements (animaux, végétaux ou microbes) et le fonctionnement des écosystèmes et des paysages (cycle matière, flux d'énergie)¹⁸³. Autrement dit, c'est la science qui s'intéresse aux êtres vivants entre eux et avec leur environnement. C'est donc une science holistique qui se soucie non seulement

¹⁸¹ Rutile est une espèce minérale composée de dioxyde de titane de formule TiO₂ avec des traces de fer (près de 10% parfois), tantale niobium, chrome, vanadium et étain. Selon fr.m.wikipedia.org (consulté le 21/05/2022 à 14h30min).

¹⁸² ERAMET est une entreprise minière et métallurgique française présente sur cinq continents et dans 20 pays notamment le Cameroun, selon fr.m.wikipedia.org (consulté le 21/05/2022 à 14h45min).

¹⁸³ En ligne sur www.futura-sciences.com (consulté le 25/05/2022 à 06h10).

des interactions entre les éléments d'un système, mais encore l'évolution de ces interactions en fonction des modifications apportées à leur environnement. L'écologie est fondamentale, car en protégeant l'environnement et la nature elle permet de limiter les dégâts de la crise écologique (catastrophes naturelles, réchauffement climatique, etc.) et par extension de mieux protéger nos sociétés.

Les atouts écologiques se résument à la promotion des énergies renouvelables, à la création des emplois verts, et à la réduction progressive du CO2 dans le vécu quotidien des communautés. Créer les emplois, c'est s'intéresser à la mosaïque des métiers qu'offre l'économie verte. La promotion des énergies vertes quant à elle consiste à développer l'usage des énergies provenant des sources naturelles existantes non polluantes et inépuisables. Il peut s'agir de l'énergie solaire, l'énergie éolienne pour ne citer que celles-là. En effet, l'économie d'énergie va se matérialiser dans la commune d'Endom par l'utilisation d'appareils moins polluants tels que les lampes LED, les ampoules solaires au détriment des appareils à haute pollution atmosphérique. La réduction du CO2 de son côté se résume à créer des entreprises utilisant moins les énergies fossiles dont l'utilisation détruit peu ou pas la couche d'ozone qui est vitale pour la garantie du climat actuel et la préservation des écosystèmes.

Ainsi, l'analyse sociologique du tableau 4 a permis de montrer le degré de connaissance des atouts de l'économie verte par les acteurs communaux de la commune d'Endom. Il ressort en que, l'économie verte pour ces acteurs communaux, est basée sur la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Cela se justifie par la connaissance amplifiée des atouts de la dimension environnementale de l'économie verte par ces acteurs : « l'absence de la pollution », « l'agriculture naturelle », « produire sans détruire l'environnement », « le tourisme », « la valorisation des ressources naturelles ». Les atouts sociaux et économiques restent connus à très basse échelle. Ce décalage que nous observons démontre en effet une réelle connaissance limitée des avantages que pourrait engendrer l'économie verte si elle est véritablement prise en compte dans le processus de développement local. Aussi, à la lecture du PCD de la commune, nous constatons qu'au niveau de la planification stratégique des projets, le point sur le développement durable concerne essentiellement les projets ayant un lien avec la préservation de l'environnement et même que, toutes les modalités de l'économie verte ne sont pas planifiées notamment les MDP (mécanismes de développement propre), l'agriculture biologique, la REDD+.

C. LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE VERTE PRATIQUÉES DANS LA COMMUNE D'ENDOM

Les cinq acteurs communaux interrogés ont cité quatre principales activités du secteur de l'économie verte pratiquées dans la commune d'Endom (cf. annexe). L'interprétation sociologique de leurs verbatim permet d'identifier les différentes activités de l'économie verte pratiquées dans la commune d'Endom réparties de manière suivante dans le tableau 5 ci-après.

Tableau 5 : Types d'activités de l'économie verte pratiquées dans la commune Endom

N°	composantes de l'économie verte	Types d'activités pratiquées à Endom	nombre de fois	%
1	Agriculture biologique	– Agriculture	1	20%
2	Reboisement	– Promotion des PFNL (plantation des arbres fruitiers sauvages tels que : le ndjangsang, la mangue sauvage, le karité) – Création des pépinières et champs semenciers de PFNL	2	40%
3	Energies renouvelables	– Installation des lampadaires solaires pour l'éclairage public	1	20%
4	Recyclage	– Pré-collecte des déchets	1	20%
TOTAL			5	100%

Source : Enquête de terrain, février-mars 2022.

L'interprétation sociologique du tableau 5 ci-dessus permet de catégoriser les quatre activités du secteur de l'économie verte pratiquées à Endom dans quatre composantes de l'économie verte. C'est ainsi que la section B de ce troisième chapitre sera structurée de la manière suivante : les activités liées à l'agriculture biologique (1), les activités liées au reboisement (2), les activités liées aux énergies renouvelables (3), les activités liées au recyclage des déchets (4).

1. Les activités liées à l'agriculture biologique

L'agriculture désigne « l'ensemble des savoir-faire et activités ayant pour objet la culture des sols, et plus généralement, l'ensemble des travaux sur le milieu naturel (pas seulement terrestre) permettant de cultiver et prélever des êtres vivants (végétaux, animaux, champignons ou microbes) utile à l'être humain »¹⁸⁴. L'agriculture est un secteur clé de l'économie camerounaise qui lui assure son autosuffisance alimentaire et des devises. Elle

¹⁸⁴ Selon wikipedia.

contribue pour 22,9% au PIB et représente en 2013 environ 23% des exportations totales du pays¹⁸⁵.

En milieu rural en général, et à Endom en particulier, l'agriculture est la principale activité pratiquée par les populations actives de la Commune. C'est une agriculture de subsistance dont les récoltes sont destinées d'abord à la consommation familiale soit les 65% et 35% pour la vente. Ainsi nous avons les *cultures de rente* et les *cultures vivrières* :

a) Les cultures de rente

Ce sont des cultures qui visent à générer des profits pour celui ou celle qui en est responsable¹⁸⁶. Dans la commune d'Endom nous avons comme culture de rente : le cacao, le café et l'hévéa. La culture du cacao est en plein extension dans la localité et plusieurs planteurs trouvent déjà leur compte dans cette activité et plusieurs pépinières sont créées (photo 11). Le café n'est plus très développé même si certains planteurs s'y mettent encore. Et la culture de l'hévéa quand elle est une activité menée par un exploitant qui utilise une main d'œuvre locale. Cette seule plantation (illustrée sur la photo 12 ci-dessous) est basée dans le village Edjom situé à 6km du centre-ville d'Endom.

Photo 11 : Pépinière de cacao du Patriarche Ngorbo au Village Nko'oveng



Photo 12 : Plantation d'hévéa au village Edjom



Source : France Brandie EFANGONO, 06/03/2022.

b) Les cultures vivrières

Ce sont des cultures essentiellement tournées vers l'autoconsommation et l'économie de subsistance¹⁸⁷. Elles sont réalisées dans les jachères ou dans la forêt. Le mode de préparation de terrain consiste au défrichage puis au brûlis. Les principales cultures vivrières pratiquées

¹⁸⁵ En ligne sur www.agriculture.gouv.fr

¹⁸⁶ En ligne sur www.encyclopedie.fr

¹⁸⁷ Selon Wikipédia

dans la commune d'Endom sont : le manioc, la banane plantain, la banane douce, le maïs, le macabo, la patate douce. Elles sont généralement faites par les femmes et les récoltes sont destinées à la consommation et l'excédent à la vente pour subvenir à des besoins primaires¹⁸⁸. Parmi les produits destinés à la vente, seul le manioc est parfois transformé en bâton de manioc beaucoup plus et parfois en couscous. Cette production est vendue sur le marché local et en zone urbaines. Il faut noter que les cultures maraichères (tomate, piment, haricot etc.) ne sont pas largement pratiquées.

Cependant, dans la commune d'Endom, le secteur agricole fait face à de nombreux problèmes dont les plus récurrents comprennent la baisse rapide de la fertilité des sols (dû aux mauvaises pratiques agricoles notamment l'agriculture itinérante sur brûlis), les maladies et insectes qui attaquent les cultures, les difficultés de commercialisation et de conservation des denrées alimentaires. Ceci a pour conséquence une diminution des revenus à long terme, l'abandon de certaines cultures et la réduction des superficies cultivées.

2. Les activités liées au reboisement

Dans la commune d'Endom, les activités liées au reboisement se perçoivent dans le cadre de la promotion de la biodiversité.

a) La promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les PFNL sont des produits d'origine biologique autres que le bois, destinés à l'alimentation humaine et animale, à la transformation agro-alimentaire, à la pharmacopée traditionnelle et à la commercialisation¹⁸⁹. Ce sont des produits dit spéciaux¹⁹⁰. On distingue selon la FAO (*Food and Agriculture Organization*), les PFNL d'origine végétale (plantes consommées comme aliments de base, fruits sauvages, condiments, aromates, excitants ou aphrodisiaques, fibres, lianes et fleurs ainsi que leurs extraits comme le raphia, le bambou, le rotin, le liège et les huiles essentielles) et les PFNL d'origine animale (chenilles et termites, miel, escargots, poissons, etc.)¹⁹¹. A cet effet, l'importance des produits forestiers non ligneux (PFNL), n'est plus à démontrer. Ils représentent aux yeux des populations locales la manifestation la plus évidente de la valeur de la forêt et constituent de ce fait un facteur important dans la conservation des ressources de la forêt.

¹⁸⁸ *Plan communal de développement de la commune d'Endom*, 2016.

¹⁸⁹ Samuel-béni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement de la boucle du Dja*, 2016, p.69.

¹⁹⁰ Samuel-béni ELLA ELLA, *op.cit.* p.69.

¹⁹¹ La loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Pour les populations de la commune d'Endom, les PFNL sont en effet utile d'un double point de vue : ils constituent l'une des ressources de revenus les plus importantes et sont pourvoyeurs de nombreux produits entrant dans l'alimentation, la pharmacopée, la construction, l'artisanat. Comme le précise l'enquête Philémon NGORBO¹⁹² « *nos forêt nous permettent de nous nourrir et nous soigner. Elles nous fournissent aussi la matière première dans la vannerie et la fabrication des objets traditionnels : les tam-tam, balafons, mortiers, pilons* »¹⁹³. A ce titre, nous pouvons dire que les PFNL représentent un instrument efficace de lutte contre la pauvreté.

Planche 4 : Produits forestiers non ligneux

Photo 13 : Bambous de Chine

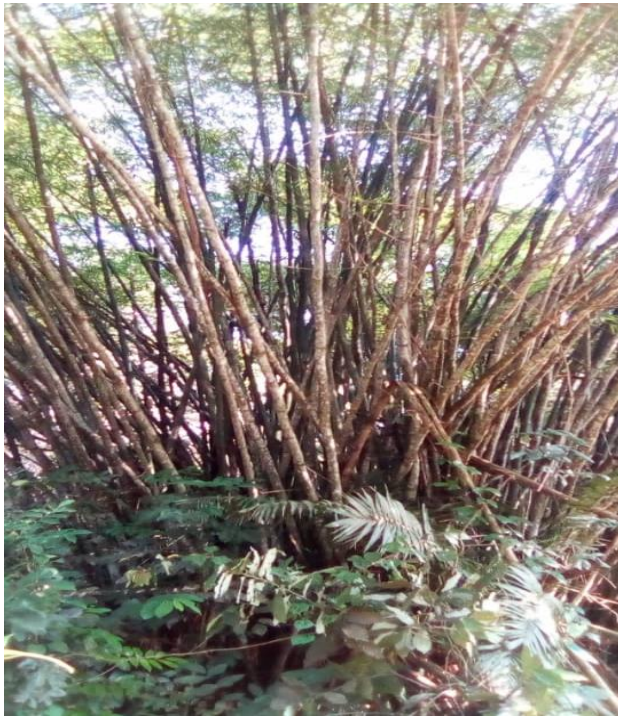


Photo 14 : Mangues sauvages



Photo 15 : Fruit de Ndjansang



Sources : France Brandie EFANGONO, 15/03/2022.

b) La transformation des PFNL

Dans la commune d'Endom, la récolte des PFNL est destinée soit à la consommation à l'état brut, soit à la transformation. En ce qui concerne la consommation, la satisfaction des besoins alimentaires du ménage étant prioritaire, c'est l'excès qui fait l'objet de la vente. Pour ce qui est de la transformation des PFNL, la commune travaille en partenariat avec la GIZ qui

¹⁹² Patriarche du village Nko'oveng et Conseiller municipal honoraire de la commune d'Endom.

¹⁹³ Entretien du 06/03/2022 au village Nko'oveng à 10h15min.

soutient l'autonomisation de la femme dans la localité à travers les projets de promotion des PFNL (plantation des arbres fruitiers sauvages tels que : le ndjangsang, la mangue sauvage, le karité) ; de création des pépinières et champs semenciers de PFNL dans les villages Medjeme, Akoaloui, par le CEDEF (centre de développement de la femme) avec l'appui de la GIZ. Quelques efforts de transformation ont été relevés pour quelques produits. Le tableau suivant en fait une synthèse.

Tableau 6 : Transformation de quelques PFNL, dans la commune d'Endom

Produits	Dérivées
<i>l'Irvingia gabonensis</i> (ou mangue sauvage)	Amande servant à épaissir les sauces
le <i>Riconodendron heudelottii</i> (ou ndjangsang)	l'huile de ndjangsang
le <i>Baillonella toxisperma</i> (ou moabi),	l'huile de karité
Rotin	Panier, hotte, séchoir
Bambous de chine	Séchoir, lit, chaises, décoration, construction, ustensiles de cuisine.

Source : enquête de terrain février-Mars 2022.

Planche 5 : Processus d'extraction de l'amande de mangue sauvage

Photo 16 : Fruits de mangues sauvages



Photo 17 : Amende de mangue sauvage



Photo 18 : Extraction d'amende



Source : France Brandie EFANGONO, 23/03/2022.

3. Les activités liées aux énergies renouvelables

Dans la Commune d'Endom deux (02) types d'activités liées à la valorisation des énergies renouvelables sont observées notamment : l'utilisation des lampes solaires par les populations et l'usage du bois-énergie.

En ce qui concerne l'utilisation des lampes solaires, les populations se sont approprié l'énergie solaire pour pallier aux problèmes de délestage et d'absence d'installation électrique dans les villages reculés. En effet, la majorité des ménages se procurent des lampes solaires pour l'éclairage domestique afin de permettre aux élèves d'apprendre leurs leçons, de charger les téléphones qui sont indispensables pour que les individus puissent échanger, suivre les informations et prendre les nouvelles des proches (photo 19 et 20). La Commune s'est aussi vue dotée d'une quarantaine de lampadaires solaires pour l'éclairage public

Photo 19 : Utilisation des lampes solaires



Photo 20: Plaque solaire en pleine recharge



Source : France Brandie EFANGONO, 06/03/2022.

4. Les activités liées au recyclage des déchets

En ce qui concerne le recyclage dans la Commune d'Endom, le processus n'est pas encore véritablement enclenché. En effet, la Commune est en phase de précollecte. La précollecte consiste à une collecte primaire des ordures et de leur évacuation, effectuées au moyen de tricycles ou de charrettes à traction animale ou humaine, depuis des parcelles jusqu'à des points de regroupement désignés.

Dans la commune d'Endom, des bacs sont installés dans les quartiers pour collecter les ordures ménagères (Photo 21 et 22) qui seront par la suite acheminées au niveau du dépotoir communal à l'aide d'un tricycle. Ainsi l'activité du recyclage dans la commune se limite juste à la phase pré-collecte

Photo 21 : Bac à ordure dans le quartier bloc 3



Photo 22 : Bac à ordure dans le quartier Eboa



Source : *France Brandie EFANGONO, 25/03/2022.*

Rendu au terme de ce deuxième chapitre, qui aura porté sur l'évaluation sociologique de la connaissance de la problématique de l'économie verte par les acteurs communaux, il ressort que, pour ceux-ci le concept de « l'économie verte » renvoie à 72,72% à la préservation. Alors que, celui-ci, bien qu'ayant le souci de la préservation et la conservation de la biodiversité, il repose sur plusieurs autres activités qui offrent une panoplie d'opportunités aux agents économiques s'intéressant à ce nouveau modèle. L'économie verte dans la commune d'Endom est encore très peu connue par les acteurs communaux. Cependant, le verdissement de l'économie prend de plus en plus de l'ampleur et ses activités sont pleines d'avenir. Toutefois, l'intégration et l'implémentation de ce modèle peut faire face à plusieurs difficultés de divers ordres. C'est dans ce sens que notre 4^{ème} chapitre examinera les obstacles généraux à la marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement local dans la commune d'Endom.

A l'issue de cette première partie consacrée à l'analyse sociographique, il ressort que la mise en œuvre du processus de développement devrait passer par la prise en compte de l'économie verte. Pour ce faire, la commune d'Endom, au vue de son potentiel bien servi, est propice à l'implémentation de l'économie verte. Toutefois, ces ressources restent peu ou mal exploitées et la transformation de ses potentialités en richesses est subordonnée à la levée de certaines contraintes majeures, qui entravent et freinent le développement de la commune d'Endom, c'est pourquoi la deuxième partie de notre travail sera consacrée aux obstacles profonds à la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom.

DEUXIEME PARTIE :
LES OBSTACLES PROFONDS A LA PRISE EN COMPTE DE L'ECONOMIE
VERTE DANS LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE
D'ENDOM

L'économie verte répond au concept de développement durable. Elle a vu son importance s'accroître depuis plusieurs années avec la prise de conscience mondiale des effets néfastes des actions de l'homme sur l'environnement et simultanément les actions de l'environnement sur l'homme. En effet, pendant longtemps, les politiques de développement et de croissance économique ont privilégié l'accumulation rapide du capital physique, financier et humain, au détriment de l'environnement (épuisement et dégradation excessive du capital naturel). L'idée d'une croissance durable ou verte, issue d'une économie verte, apparaît comme une option de développement économique permettant de concilier la gestion durable des ressources naturelles, la création des emplois, la lutte contre la pauvreté et la production des richesses. Cependant, au niveau local, et plus précisément dans la localité d'Endom, le modèle est encore très peu connu et fait face à des freins pour son implémentation. C'est dans cet ordre d'idées que cette deuxième partie de l'étude se structure en deux chapitres, à savoir : les obstacles généraux (chapitre 3) et les obstacles spécifiques (chapitre 4) à la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement local dans la commune d'Endom.

CHAPITRE 3 : LES OBSTACLES GENERAUX A LA MARGINALISATION DE L'ÉCONOMIE VERTE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE D'ENDOM

Selon le dictionnaire *Le Robert*¹⁹⁴, un « *obstacle* », c'est ce qui s'oppose à l'action, ce qui empêche d'atteindre un résultat. Autant dire, c'est ce qui bloque ou empêche l'élaboration de quelque chose. Les « *obstacles généraux* » se définissent donc ici comme : « *tout ce qui, de manière générale, empêche ou retarde une action, ou une progression* »¹⁹⁵. Autrement dit, ce sont des problèmes rencontrés dans la mise sur pied de quelque chose. En effet, parler des « obstacles généraux » à la marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement de la commune renvoie à identifier et à décrire ces obstacles pour mieux comprendre le retard de la commune d'Endom, en matière de mise en œuvre du développement durable en général et de l'économie verte en particulier. Ainsi, à la question de savoir : qu'est-ce qui empêche la planification des activités de l'économie verte dans le plan de développement de ladite commune ? Les vingt-un (21) acteurs interrogés¹⁹⁶ ont évoqué 17 raisons (cf. annexe n°8). La première interprétation de leur verbatim permet de ressortir 13 facteurs explicatifs de l'exclusion de l'économie verte dans la planification du développement au sein de la commune d'Endom (cf. annexe n°9). La deuxième interprétation de leur verbatim, quant à elle, permet de regrouper ces 13 facteurs explicatifs en deux grandes catégories d'obstacles généraux, repartis dans le tableau 7 ci-dessous.

¹⁹⁴ www.dictionnaire.lerobert.com (consulté le 29/07/2022 à 16h45min).

¹⁹⁵ www.larousse.fr (consulté le 12/07/2022 à 2h15min).

¹⁹⁶ Le maire de la commune d'Endom (01), le secrétaire général de la commune (01), le deuxième adjoint au maire de la commune (01), les conseillers municipaux (02), le chef service technique de la mairie (01), le responsable chargé du développement des communautés et du PNDP (01), le délégué du MINADER (01), le chef de poste des Eaux et Forêts (01), le président du comité de développement du village Eboman (01), les chefs traditionnels (03), les paysans (08).

Tableau 7 : Les types d'obstacles généraux à la marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom

Typologie d'obstacles	Obstacles	Nombre de fois	%
Obstacles endogènes	L'insuffisance des ressources financières (15 fois, soit 21,42% d'occurrences) ; L'ignorance de la notion d'économie verte (11 fois, soit 15,71% d'occurrences) ; La priorisation des projets de développement ayant trait aux besoins vitaux (9 fois, soit 12,85% d'occurrences) ; L'incivisme des acteurs locaux (6 fois, soit 8,57% d'occurrences) Le mauvais état des routes de la commune (6 fois, 8,57% d'occurrences) L'individualisme (3 fois, soit 4,28% d'occurrences) ; L'absence de partenaires financiers (2 fois, soit 2,85% d'occurrences) ; La pratique de la sorcellerie (2 fois, soit 2,85% d'occurrences) Le problème de gestion des ressources naturelles (1 fois, soit 1,42% d'occurrence) Les mentalités « archaïques » (1 fois soit 1,42% d'occurrence)	56 fois	80%
Obstacles exogènes	L'absence de formation des élus locaux (7 fois, soit 10% d'occurrences) ; L'absence du personnel spécialisé dans les questions liées à l'environnement (4 fois, soit 5,71% d'occurrences) ; La négligence du gouvernement (3 fois, soit 4,28% d'occurrences);	14 fois	20%
TOTAL		70	100%

Source : Enquête de terrain, février-mars 2022.

L'interprétation sociologique du tableau 7 ci-dessus montre que la négligence de l'économie verte dans la planification du développement au sein de la commune d'Endom est davantage un problème endogène (80% d'occurrences), qu'exogène (20% d'occurrences). C'est dans cet ordre d'idées que ce troisième chapitre de la recherche se structure en deux grandes sections, à savoir : les obstacles endogènes (A) et ceux exogènes (B).

A. LES OBSTACLES ENDOGÈNES

Du grec ancien « *endov* », qui veut dire *dedans*, et de « *gennân* » qui veut dire *engendrer*, l'adjectif « endogène » qualifie ce dont la cause est interne, ce qui est produit, ce qui émane de l'intérieur d'un organisme ou d'une structure en dehors de tout apport ou influence extérieure. Ainsi, un obstacle endogène, désigne toute difficulté qui émane de l'intérieur de la structure

elle-même en dehors de tout apport extérieur. C'est ce que George BALANDIER appelle « *les dynamiques du dedans* ». L'analyse poussée des obstacles endogènes présentés au tableau 7 ci-dessus permet de les catégoriser en deux grands groupes, à savoir : les obstacles liés à la commune et ceux liés aux populations, repartis dans le tableau 8 suivant.

Tableau 8 : Catégories d'obstacles endogènes

Typologie d'obstacles endogènes	Obstacles endogènes	Facteurs explicatifs	Nombre de fois	%
Obstacles endogènes liés à la commune	L'insuffisance de moyens financiers (23 fois, soit 32,84% d'occurrences)	L'insuffisance du budget communal L'absence de partenaires financiers) Le mauvais état des routes de la commune)	41 fois	77,35%
	L'ignorance sur le concept (18 fois, soit 29,98% d'occurrences)	La priorisation des projets de développement ayant trait aux besoins vitaux Le problème de gestion des ressources naturelles		
Obstacle endogène liés aux populations locales	Les mentalités « archaïques » (9 fois, soit 12,84% d'occurrences)	L'incivisme des acteurs locaux La pratique de la sorcellerie	12 fois	22,64%
	L'individualisme (3 fois, soit 4,28% d'occurrences)	L'individualisme		
TOTAL			53	99,99

Source : *Enquête de terrain, février-mars 2022.*

L'analyse sociologique du tableau 8 ci-dessus montre que les obstacles endogènes liés à la commune sont davantage l'affaire de la municipalité d'Endom (soit 77,35% d'occurrences), que celles des populations locales (soit 22,64% d'occurrences). C'est pourquoi cette section A de la recherche sera articulée en deux sous-sections, à savoir : les obstacles endogènes liés à la commune (1) et les obstacles endogènes liés aux populations locales d'Endom (2).

1. Les obstacles endogènes liés à la commune d'Endom

En réalité, pour ce qui est la municipalité d'Endom, la marginalisation de l'écotourisme est davantage un problème financier (32,84% d'occurrences), qu'un problème d'ignorance (29,98% d'occurrences).

1.1. L'insuffisance de ressources financières

Les ressources financières d'une municipalité constituent l'ensemble des recettes fiscales (impôts et taxes), les transferts financiers de l'état (dotations), les ressources d'emprunts (remboursables). Dans le cas des communes, la décentralisation a donné aux collectivités locales les capacités d'initiatives et de compétences en matière de développement local. Cette mission est affirmée à l'article 55 (alinéa 2) de la constitution qui stipule : « *les conseils des collectivités territoriales décentralisées ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leurs collectivités territoriales* »¹⁹⁷. Dans le même ordre d'idées, l'article 3 (alinéa 2) de la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 proclame de façon sentencieuse que « *la commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants* »¹⁹⁸. À cet effet, la mobilisation des ressources financières constitue la clé du développement local. Pour ce qui est de l'insuffisance des ressources financières dans cette étude, elle représente la défaillance des éléments essentiels voire capitaux pour la mise en œuvre de l'économie verte dans la commune d'Endom. Il s'agit de : l'insuffisance du budget (a), l'absence de partenaires financiers (b), le mauvais état des routes(c).

a) L'insuffisance du budget

Le budget d'une commune est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année¹⁹⁹. Il indique les orientations financières et les priorités de la politique municipale, proposées par le maire et votées par le conseil municipal. A cet effet, aucune stratégie de développement local ne peut être mise en œuvre sans les ressources financières nécessaires à l'application de ladite stratégie. En ce qui concerne l'économie verte, son implémentation dans le processus de développement local nécessite un budget considérable. Lors de nos entretiens, « *l'insuffisance des ressources financières* »²⁰⁰ a été mentionné 15 fois (soit 21,42% d'occurrences), par les acteurs locaux, comme un obstacle majeur dans la planification des activités de l'économie verte dans la commune d'Endom. A cet effet, l'enquêté Rossi AKONO²⁰¹ affirme que :

Ce qui empêche la planification des activités de l'économie verte dans la commune d'Endom est, en premier lieu, le manque de moyens financiers ; car la commune qui n'a pas

¹⁹⁷ La constitution du 1^{er} janvier 1996, portant révision de la constitution du 02 juin 1972.

¹⁹⁸ Loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes.

¹⁹⁹ Sur www.aizenay.fr (consulté le 18/07/2022 à 06h15min).

²⁰⁰ *L'insuffisance des ressources financières* renvoie ici à la *défaillance, déficience, défaut, pénurie, carence, manque* en terme d'argent, sur www.mobile-dictionary.reverso.net consulté le 25/06/2022 à 14h15min.

²⁰¹ Cadre chargé des communautés, et responsable PNDP.

*suffisamment des moyens, il devient difficile de prioriser les projets qui concernent l'économie verte*²⁰².

Pour lui, si la commune d'Endom n'implemente pas les activités de l'économie verte, c'est parce qu'elle ne dispose pas assez de moyens financiers pour la réalisation de ces activités, dont l'estimation budgétaire est élevée. C'est le cas, par exemple, du secteur du tourisme planifié dans le PCD (qui s'étale sur 5 ans : 2016-2021), dont la réalisation des projets s'estime à 270 000 000 FCFA, plus de la moitié du budget de la commune en 2020, évaluée à 381 800 000 FCFA. C'est à juste titre que l'enquêté Éric BELINGA²⁰³ ajoute que « *la modicité des moyens, dont dispose la commune d'Endom, ne lui permet pas de planifier les activités du secteur de l'économie verte qui visent pourtant à améliorer les conditions de vie des populations* »²⁰⁴. C'est dire que la commune, même si elle le souhaite, ne peut pas planifier les activités de l'économie, faute de ressources financières. En réalité, la planification des activités de l'économie nécessite un capital considérable, dont la commune ne dispose pas encore.

b) L'absence de partenaires financiers

Notons d'entame de jeu que :

*L'accès aux services financiers joue un rôle essentiel dans la réduction de la vulnérabilité face aux aléas de la vie et permet de dynamiser les tissus économiques locaux par le démarrage ou l'accroissement d'activités génératrices de revenus*²⁰⁵.

En effet, les partenaires au développement représentent une contribution financière déterminante pour les CTD. Ils favorisent l'accessibilité aux services financiers et disposent, par ailleurs, d'une expérience des dispositifs internationaux, qui leur ajoutent des compétences appréciables en terme d'assistance technique²⁰⁶. La notion de l'économie verte, étant encore embryonnaire dans notre société, elle nécessite pour son implémentation le concours des partenaires, bailleurs de fonds, qui mieux outillés sont indispensables dans l'accompagnement des autorités et des populations locales. C'est par leur expertise, d'une part, et leur investissement financier, d'autre part, qu'un réel décollage en ce qui concerne la prise en compte et la valorisation de l'économie verte peut prendre effet.

²⁰² Entretien du 23/02/2022 à la mairie d'Endom à 15h47min.

²⁰³ Deuxième adjoint au maire de la commune d'Endom.

²⁰⁴ Entretien du 21/02/2022 à la mairie d'Endom à 10h30min

²⁰⁵ Vincent CAUPIN, Jean-Marc GRAVELLINI et Claude PEROU, « L'action des bailleurs de fonds pour soutenir le développement financier en Afrique : le cas de l'AFD », in *revue d'économie financière*, 2014/4 (n°116), p.177-192.

²⁰⁶ Sur www.journals.openedition.org (consulté le 18/06/2022 à 00h25min).

L'absence de partenaires financiers, évoqué deux fois (soit 2,85% d'occurrences), par les acteurs communaux est l'une des causes du manque de moyens financiers, dont fait face la commune d'Endom pour la planification des activités de l'économie verte. En ceci, elle se pose donc en défaveur à l'implémentation de ce nouveau modèle de développement. En effet, la commune d'Endom se heurte à « *une maîtrise imparfaite des rouages de la coopération décentralisée et de la recherche des partenaires pour le financement des projets*²⁰⁷ ». Dès lors, la commune d'Endom, qui ne parvient pas encore à attirer des capitaux étrangers pour financer ses projets de développement, demeure dans l'impasse, et par conséquent la population ne peut pas tirer profit des avantages que lui offre son milieu naturel.

c) Le mauvais état des routes de la commune

Selon une maxime populaire : « *là où la route passe, le développement suit* ». Cette maxime rend compte du fait que toute initiative de développement passe par la route, qui est une voie de communication assurant le transport des marchandises et des personnes. C'est dire que la mobilité est une condition préalable au développement. Car, les routes ouvrent la voie aux transformations, que permet la technologie²⁰⁸. Pour qu'une économie se développe, et que la richesse soit créée, il faut que les personnes et les biens puissent circuler. Les routes contribuent donc au développement économique d'une région donnée à maints égards : elles assurent la connectivité et la mobilité inter et intra régions, et relient les zones rurales aux marchés urbains. En effet, l'enclavement des pistes est un problème majeur, dont souffre la commune d'Endom. L'état piteux des tronçons Akonolinga-Endom ou Endom-Mbalmayo ne permet pas une bonne circulation des biens et des personnes. À la moindre pluie, ces tronçons deviennent des véritables parcours de combattant et les moyens de transport les plus adaptés sont les motos et les « opep »²⁰⁹. A ce propos, l'enquête OMAR²¹⁰ atteste que :

*nous sommes dans des zones enclavées, c'est difficile pour moi d'écouler mes productions, le véhicule qui nous transporte passe une fois par semaine, et même quand il arrive nous sommes nombreux à avoir la marchandise, il nous arrive donc des fois de laisser une partie de nos marchandises pour permettre aux autres de charger aussi*²¹¹.

En outre, dans le circuit routier, l'accessibilité rehausse ou paralyse la valeur d'un site touristique. Elle fait partie des conditions à remplir pour viabiliser l'écotourisme dans une

²⁰⁷ Entretien avec Rossi AKONO.

²⁰⁸ www.banquemondiales.org (consulté le 14/07/2022 à 20h50min).

²⁰⁹ *Opep* : taxi brousse pouvant accueillir plusieurs personnes et dont la réputation est d'être très inconfortable et dangereux, en ligne sur www.groupito.com, (consulté le 14/07/2022 à 21h30min).

²¹⁰ Cultivateur.

²¹¹ Entretien du 20/03/2022 à 17h10min au village BIKOMAN.

zone. Au Cameroun en général et dans la commune d'Endom en particulier, le réseau routier connaît des difficultés. L'une des carences au Cameroun relève

d'un réseau routier défectueux, inadapté ou vétuste, non entretenu à rénover ou à créer. Il existe très peu de routes bitumées. Il existe au Cameroun très peu de routes bitumées. Quelques statistiques montrent qu'en 1994, 62.131 km de route avec 3.719 km de route bitumées seulement ce qui fait une proportion de 5%.²¹²

C'est dire que l'accès au site étant rendu difficile par la qualité des routes, leur valorisation touristique diminue en conséquence. La commune d'Endom ne fait pas l'exception dans l'enclavement de ses voies d'accès. Même si la commune a un fort potentiel écotouristique, elle a du mal à le valoriser à cause du « mauvais » état des routes. En effet, l'écotouriste qui veut venir visiter les sites touristiques de la commune devra s'arrimer de courage et de patience pour y arriver. C'est le cas du site touristique « Mont Mbal » (un rocher majestueux) au village Nko'oveng qui attire bien d'étrangers. Sauf que pour s'y rendre, le touriste devra parcourir une distance de 185 km passant par Akonolinga, qu'il fera en trois étapes. Il fera d'abord 2h de voyage dans un mini coaster pour Yaoundé-Akonolinga à 1500 FCFA (soit 120 km sur une route bitumée), puis 1h30min dans un taxi brousse pour Akonolinga-Endom à 2000FCFA (soit 42 km sur une étroite route non bitumée, accidentée) et après en 45min sur une moto il fera Endom-Nko'oveng à 2000FCFA (soit 22 km sur une route non bitumée et en mauvais état). Tout ce trajet pouvant s'effectuer en 5h maximum prend généralement toute une journée, à cause de l'attente du chargement des taxi-brousse au niveau de la gare-rotière d'Akonolinga. Ce qui fait que l'écotouriste arrivé à Akonolinga à 10h devra attendre 14h ou 15h pour un éventuel départ pour Endom. Ceci ne permet donc pas à bien de visiteurs de venir se délecter ou d'aller découvrir la merveille écotouristique de Nko'oveng.

²¹² Mesmin TCHINDJANG et KENGUE FODOUOP, « Le Cameroun : un pays aux potentialités touristiques sous exploitées », in *Boletim GOIAN de Geografia*, instituto de estudos socio-ambien, vol 23-N°1-JAN/JUIN, 2003, p14.

Planche 6 : État défectueux des routes

Photo 23 : Route Akonolinga-Endom



Photo 24 : Route Endom-Mbalmayo



Source : France Brandie EFANGONO, 23/03/2022.

1.2. L'ignorance de la notion de l'économie verte

Dans la continuité des actions orientées vers la sauvegarde de la planète, les résolutions de *la conférence de Rio+20* indiquent que l'atteinte des objectifs du développement durable se fera grâce à un levier essentiel : l'économie verte. L'économie verte promeut une économie sobre en carbone, économe en ressources naturelles et à fort impact social. Dans le même sillage, *l'accord de Paris (COP 21)* sur le climat et le programme à l'horizon 2030 pour l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) soulignent la nécessité de soutenir les actions du développement durable, à travers l'économie verte²¹³. En effet, huit ODD sur dix-sept considèrent l'économie verte comme l'une des principales alternatives durables pour la préservation de l'environnement et l'atteinte des objectifs de l'agenda 2030. L'économie verte favorise une croissance soutenue du revenu et de l'emploi, permet la réduction de la pauvreté aux moyens d'investissements publics et privés sur le capital naturel, contribue à la réduction des émissions de carbone et de la pollution, améliore l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des ressources, et empêche les pertes de biodiversité et la dégradation des services fournis par les écosystèmes.

Ainsi, pour le Cameroun (pays en voie de développement), le passage à une économie verte paraît incontournable pour assurer le développement durable et lutter contre la pauvreté en considérant l'environnement comme un déterminant de la croissance économique et du bien être humain. C'est alors que celui-ci se lance réellement dans la valorisation du modèle de

²¹³ République du Sénégal, rapport exploratoire sur l'économie verte au Sénégal, août 2019.

l'économie verte à partir du forum national organisé le 13 novembre 2019 sous le thème « *économie verte : enjeux et perspectives pour le Cameroun* », l'objectif étant de mettre sur pied une réflexion qui promeut l'économie verte, porteuse de développement durable au Cameroun.

Toutefois, la transition vers l'économie verte, étant enclenchée au niveau national, le constat fait est celui selon lequel, la notion de l'économie verte au niveau local est encore largement inconnue des acteurs locaux. En ce qui concerne la commune d'Endom, la non maîtrise de l'économie verte énoncée onze (11) fois (soit 15,71% d'occurrences) par les acteurs locaux, révèle une désinformation et un manque de connaissance à ce sujet ce qui rend difficile toute communication avec lesdits acteurs sur le sujet. En effet, la notion d'économie verte pour certains acteurs renvoie à *l'agriculture naturelle*. C'est le cas de l'enquêté Marcel EBALE²¹⁴ qui affirme « *selon moi l'économie verte renvoie aux activités agricoles (cultures de rentes et vivrières). Je n'ai vraiment aucune autre idée* »²¹⁵.

De même, l'enquêté Didier NGOA²¹⁶ affirme que « *l'économie verte c'est tout ce qui concerne le développement au niveau de l'agriculture* »²¹⁷. Pour eux, l'économie verte se perd donc dans le domaine de l'agriculture. D'autres, par contre, n'ont même jamais entendu parler de cette notion. C'est le cas de l'enquêté Georges Alain ZOUA²¹⁸, qui affirme que « *nous ne pouvons pas planifier ce dont nous ignorons totalement l'existence, moi particulièrement je n'ai jamais entendu parler de l'économie verte* »²¹⁹. Pour lui la négligence des activités de l'économie verte dans le PCD de la commune est due à l'ignorance totale de la notion par les acteurs communaux et les populations locales. D'où l'urgence pour le gouvernement de mettre sur pied des programmes sur l'importance de l'éducation de l'environnement ou la sensibilisation au développement durable qui veut améliorer les connaissances, le savoir vivre et le savoir-faire des citoyens, des élèves et étudiants pour qu'ils prennent conscience du *caractère fini de la planète terre* et ses ressources afin d'éviter certaines pratiques nuisibles comme le gaspillage des ressources naturelles.

Dans le cadre de la commune d'Endom, par exemple, les atouts écotouristiques dont dispose la commune nécessitent que les acteurs locaux soient suffisamment et davantage sensibilisés sur les enjeux de la valorisation de l'écotourisme. Loin d'être des simples accidents

²¹⁴ Chef traditionnel du groupement Mbida-Mbani

²¹⁵ Entretien du 04/03/2022 à 10h10min au village Edjom.

²¹⁶ Chef traditionnel de 3eme degré de ZOULOU I.

²¹⁷ Entretien du 02/03/2022 au village ZOULOU I à 17h00.

²¹⁸ Conseiller municipal à la commune d'Endom.

²¹⁹ Entretien du 03/03/2022 au village KPWAMENDJING à 15h20.

de la nature, les populations et les élus locaux doivent comprendre qu'il s'agit d'un véritable trésor offert par la nature, dont une exploitation soucieuse de sa préservation constitue à long terme une source inépuisable de revenus. En effet, si la notion d'économie verte était suffisamment connue et mieux encrée dans les stratégies de développement local, les acteurs locaux en tireraient rapidement profit dans la valorisation des activités de ce modèle. Cependant, la non maîtrise de cette notion par les élus locaux laisse la commune dans la traditionnelle stratégie de développement qui met en avant la planification et la priorisation des projets concernant la satisfaction des besoins primaires des populations sans retour sur investissement. Dès lors, la réalité révèle que dans la commune d'Endom, la priorisation des projets de développement ayant trait aux besoins vitaux (a), et le problème de gestion des ressources naturelles (b) sont la résultante de l'ignorance des enjeux du modèle de l'économie verte.

a) La priorisation des projets de développement ayant trait aux besoins vitaux

La priorisation des projets de développement se présente comme un processus visant à mettre en priorité un ou plusieurs projets de développement. « *prioriser* », c'est accorder une importance préférentielle à quelque chose ou à quelqu'un²²⁰. A cet effet, la priorisation des projets, veut dire, *classer par ordre d'importance afin de traiter les plus urgents*²²¹. Elle permet de se concentrer sur les projets rentables et bénéfiques au développement. Il s'agit en ce qui concerne le développement local, de classer et de mettre en œuvre des projets par priorité en fonction des objectifs à atteindre dans la planification locale. Selon 10% des déclarations des enquêtés interrogés lors de nos entretiens, l'absence d'un processus de priorisation des projets représente un obstacle dans le processus de développement local. Toutefois, dans la commune d'Endom, la priorisation des projets se fait en fonction de la demande ponctuelle des populations. Selon le maire de la commune d'Endom, René BEKOLO²²², « *la commune a d'abord les problèmes de subsistance, les populations ont faim, nous nous concentrons sur des projets pressants tels que : la construction des forages, des écoles, des hôpitaux, aménagement des routes etc.* »²²³. C'est dire que la commune d'Endom encore exposée aux besoins primaires d'existence, épuise ses faibles ressources dans l'apport des solutions concrètes à ces problèmes existentiels. Allant dans le même sens, le proviseur du lycée mixte BEKONO ANYOU ZOA²²⁴ atteste que « *les élus locaux se focalisent sur les besoins primaires des populations tels que la*

²²⁰ www.larouse.fr (consulté le 25/06/2022 à 15h15min).

²²¹ www.linternaute.fr (consulté le 25/06/2022 à 15h15min).

²²² Maire de la commune d'Endom.

²²³ Entretien du 22/02/2022 à la mairie d'Endom à 11h50min.

²²⁴ Proviseur du lycée mixte d'Endom.

famine, l'accès difficile à l'eau potable et à l'électricité, l'analphabétisation et les problèmes sanitaires»²²⁵. Rossi AKONO quant à lui ajoute que « La priorisation des projets se fait en fonction de l'impact social ; le fait pour un projet de répondre promptement et efficacement à une demande sociale ».

En effet, la priorisation des projets dans la commune d'Endom se fait par ordre d'importance selon les besoins des populations. Elle rejoint par défaut les travaux du psychologue américain Harold MASLOW sur la classification des besoins humains par ordre d'importance, notamment : les besoins physiologiques, les besoins de sécurité, les besoins d'appartenance, les besoins d'estime de soi et les besoins d'auto-accomplissement représenté dans la figure 3 ci-après.

Figure 3 : Pyramide des besoins de Maslow



Source : www.credit_photo_my-psychologie.com (consulté le 27/06/2022 à 15h20min)

Pour Maslow, il est question de hiérarchie car, les besoins les plus bas dans la pyramide doivent être satisfaits en priorité avant ceux positionnés à l'étage supérieur. Néanmoins, cela ne signifie pas pour autant qu'un besoin ne peut être satisfait si le précédent ne l'est pas totalement. Dans une stratégie de développement par exemple, les acteurs peuvent vouloir avoir un grand besoin d'accomplissement avant les besoins biologiques ou de sécurités. Satisfaire un besoin supérieur avant le besoin inférieur n'est pas systématique. Cette hiérarchie peut varier d'une circonstance à une autre en fonction du mode de vie des populations, de leurs cultures et leurs motivations. En introduisant l'économie verte dans la stratégie de développement, la

²²⁵ Entretien du 1^{er}/03/2022 à 10h15min à Endom.

commune d'Endom peut se voir modifier la hiérarchie de ses priorités par une meilleure prise en compte de ce modèle, qui limite la résistance aux changements et favorise la nouveauté.

De plus, le processus de priorisation de projet en matière de développement local passe aussi par l'élaboration d'un PCD, qui sert de boussole dans la réalisation des projets de développement. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun, les lois n° 2004/017 du 22 juillet 2004²²⁶, et n° 2019/024 du 24 décembre 2019²²⁷ confèrent aux communes la compétence d'élaborer et d'exécuter des plans communaux de développement (PCD) considérés comme des boussoles locales de développement. Dans cette optique la planification s'impose de plus en plus comme une modalité efficace pour les décideurs chargés de conduire le développement local avec des nouvelles visions communales. Le PCD apparaît donc comme « *un outil primordial pour les décideurs locaux tant il permet d'éviter une navigation à vue* »²²⁸. L'importance et l'accroissement des responsabilités assignées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), grâce au processus de décentralisation enclenché, obligent les entités décentralisées à revoir les stratégies de travail en fonction des orientations nationales et internationales pour améliorer les résultats attendus. Pour cela, les CTD doivent engager des processus de développement qui reposent sur les potentialités et les opportunités qu'offre leur milieu²²⁹. De ce fait, au niveau de la commune d'Endom, le constat fait est que, la planification stratégique prend peu ou presque pas en compte les activités de l'économie verte. En effet, les acteurs communaux interrogés estiment que la non prise en compte de l'économie verte est aussi due au fait que le PCD ne soit plus d'actualité. C'est -à dire que celui-ci dans son contenu n'intègre pas les nouvelles orientations et politiques de développement. Le deuxième adjoint au maire Éric BELINGA reconnaît cette réalité lorsqu'il affirme que « *le PCD actuel est désuet, il ne prend pas en compte les nouveaux objectifs du développement durable et ne s'arrime pas avec la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030.* ». A son tour, le Secrétaire Général Christian BESSALA AMBASSA confirme que « *le PCD n'est plus adapté aux objectifs de développement durable* ». C'est dire que, compte tenu de l'obsolescence du PCD qui est la boussole des CTD, la commune d'Endom ne saurait prioriser les activités liées à l'économie verte alors qu'elle ne s'est pas encore imprégnée réellement de ce modèle de développement.

²²⁶ La loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.

²²⁷ La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019, portant code général des collectivités territoriales décentralisées.

²²⁸ *Plan communal de développement de la commune d'Endom*, 2016

²²⁹ *Plan communal de développement de la commune d'Endom*, 2016.

b) Le problème de gestion des ressources naturelles

Les ressources naturelles constituent un enjeu important sur le plan alimentaire, environnemental, politique, géopolitique, sanitaire et socio-économique. Or la gestion des ressources est une contrainte majeure pour le développement d'un pays au regard de son importance. L'action conjuguée des *changements climatiques*²³⁰ et de la surexploitation des ressources naturelles par une population en pleine expansion peut affecter profondément son mode de vie et ses activités. Selon les acteurs interviewés, la commune d'Endom regorge de nombreuses richesses naturelles mal exploitées ou inexploitées, notamment les sites touristiques, forêts vierges, les cours d'eau, susceptibles de générer des revenus. En effet, lors des entretiens effectués avec certains chefs traditionnels, ceux-ci ont clairement fait comprendre que les ressources sont très mal exploitées dans la commune.

En ce qui concerne les élus locaux, ceux-ci mettent à la disposition des exploitants forestiers des forêts pour qu'ils exploitent. Toutefois, ils ne veillent pas à ce que les populations riveraines bénéficient de cette exploitation, et ne veillent pas au respect des termes du cahier de charge. Or l'exploitation des forêts communautaires doit pouvoir profiter aux populations riveraines qui sont propriétaires de ces forêts, mais, « *cette exploitation bénéficie plus aux administrateurs locaux qu'aux populations riveraines* »²³¹. Dans le village Nko'oveng par exemple, une activité d'exploitation est faite par certains exploitants forestiers. Cependant, cette exploitation ne profite pas à la population riveraine qui se plaint toujours du manque d'accès à l'eau potable et l'insuffisance des salles de classe. Or, le cahier de charge prévoit l'amélioration des conditions de vie de la population riveraine. De plus, la commune ne veille pas à ce que les exploitants, qui détruisent la forêt la reconstitue, à travers le reboisement. A ce propos, sa majesté MVOMO BELA²³² affirme que « *une destruction des forêts est faite dans nos villages sans initiative de reboisement* »²³³. Il ajoute que « *certains arbres servant pour la pharmacopée et la nutrition disparaissent de plus en plus, il faut aller à des kilomètres pour en espérer trouver* ». Cette mauvaise gestion des ressources forestières expose la commune aux changements climatiques, qui peuvent influencer de diverses manières l'agriculture, à travers notamment : l'irrégularité des saisons, l'excès de chaleur, l'augmentation de la probabilité de mauvaises récoltes, due à la prolifération des parasites et des maladies de cultures et du bétail.

²³⁰ *Changements climatiques*

²³¹ Entretien avec sa majesté MVOMO BELA dans le village Mebem.

²³² Chef traditionnel de 3eme degré du village Mebem.

²³³ Entretien du 03/03/2022 à 1h45min.

Pour ce qui est des populations locales, sa majesté MVOMO BELA affirme que « *l'abondance des ressources naturelles dans la commune d'Endom nous empêche de penser à une alternative de renouvellement qui est le secteur de l'économie verte en tant que moyen de valorisation des ressources pour le développement* »²³⁴. En effet, les populations de la localité vivent encore dans les conditions, où les ressources disponibles dépassent les besoins. Elles n'ont pas à l'esprit que ces ressources peuvent arriver à disparaître si elles continuent à être exploitées de manière abusive et frauduleuse sans initiatives de régénération. C'est par exemple le cas du « Moabi » une essence forestière qui est en voie de disparition, à cause de son exploitation abusive.

Toutefois au niveau de la commune, l'organisation GIZ a mis sur pied avec la participation des femmes via le CEDEF, des initiatives de reboisement des PFNL en créant des pépinières afin de préserver ces essences.

2. Les obstacles endogènes liés aux populations

Les obstacles endogènes liés aux populations sont moins importants que ceux liés à la commune. Ils représentent juste 20% et sont basés sur les mentalités « archaïques » et l'individualisme.

2.1. Les mentalités « archaïques »

Lorsqu'on définit la notion de « *mentalité* » comme *un ensemble des croyances et habitudes d'esprit d'une collectivité, ses comportements caractéristiques*²³⁵, la mentalité « archaïque » ici dans un premier temps peut être assimilée au manque de culture d'innovation. On entend par « *innovation* », *le fait d'introduire quelque nouveauté dans un gouvernement, des mœurs ; une science, ou quelque autre domaine que ce soit*²³⁶. Le manque de culture d'innovation, évoqué par les acteurs (avec 1,42% d'occurrences), peut être le refus de s'ouvrir à de nouvelles visions ou à la nouvelle donne, causé par la sous information des populations sur le domaine de l'économie verte. En effet, pour adopter une vision ou s'engager dans un domaine nouveau, il faut, au préalable, s'informer à ce sujet, connaître le bien fondé, les avantages et les inconvénients. Or, les populations de la commune d'Endom hermétiquement repliées et renfermées sur elles-mêmes, n'accordent aucun crédit à ce qui est nouveau, à tout ce qui de près ou de loin pourra faire boussuler leurs habitudes millénaires²³⁷. Le monde étant devenue un

²³⁴ Entretien du 03/03/2022 à 11h à la chefferie de Mebem.

²³⁵ www.dictionnaire.sensagent.leparisien.fr (consulté le 25/06/2022 à 03h50min).

²³⁶ www.linternaute.fr (consulté le 25/06/2022 à 22h00).

²³⁷ Entretien avec sa majesté MVOMO BELA.

village planétaire, il est indispensable d'être toujours connecté avec l'extérieur, de s'ouvrir à lui afin d'améliorer son cadre de vie.

Dans un second temps, les mentalités « archaïques » évoquées par les acteurs locaux peuvent tout de même renvoyer au comportement négatif des populations face à des initiatives de développement local. En effet, selon Axelle KABOU²³⁸, lorsque les *mentalités sont rétrogrades*, elles constituent *ipso facto*, un obstacle significatif au développement. Allant dans le même sillage Valentin NGA NDONGO définit le développement comme étant « *une affaire de mentalité qui implique l'homme en tant qu'acteur et finalité de ce développement ; cette mentalité comprend aussi bien les modes de pensées, les opinions que les croyances de la collectivité* »²³⁹. En effet, il montre que les mentalités peuvent disposer un peuple au développement ou au contraire constituer un frein au progrès de cette communauté. Dans la commune d'Endom, les mentalités « archaïques » des acteurs locaux sont une autre cause socio-culturelle liée à la faible intégration des activités de l'économie verte dans le plan de développement de la commune. A cet effet, elle se manifeste dans ladite commune par : l'incivisme des acteurs locaux (8,57%) et la pratique de la sorcellerie (4,28%).

a) L'incivisme des acteurs locaux

Dans l'illustration de l'ODD 15, l'ONU milite au niveau local pour « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »²⁴⁰. Cet idéal de l'ONU sur la gestion durable de l'environnement peine à prendre corps auprès des populations de la commune d'Endom. Ceci est dû à l'incivisme des acteurs locaux à la gestion des ressources naturelles et à leur insouciance pour ce qui est du progrès local.

En définissant « *l'incivisme* » comme *le manque de dévouement pour le bien de la nation*²⁴¹, il réfère ici, à un état d'insouciance et au manque de participation des populations à la gestion durable de leur environnement. En effet, d'après quelques déclarations lors des entretiens, l'incivisme est un problème au sein de la commune qui ralentit la réalisation des activités de l'économie verte. En effet, les populations refusent de participer aux initiatives de

²³⁸ Axelle KABOU, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'harmattan, 1991.

²³⁹ Valentin NGA NDONGO, *Information et démocratie en Afrique*, SOPECAM, 1987, en ligne sur nouvellesociologie.over-blog.org (consulté le 16/07/2022 à 5h50min).

²⁴⁰ René Daniel MINTYA, *Décentralisation et les ODD de l'ONU au Cameroun : fondement logique et outils de localisation*, Yaoundé, 2018, p.72.

²⁴¹ En ligne sur, www.cnrtl.fr, définition incivisme (consulté le 16/07/2022 à 07h10min).

développement dans la commune. Car, pour elles, c'est l'État, qui doit tout faire. Elles ne veulent pas penser et créer à des activités qui participent à la valorisation de leurs propres ressources naturelles telles que : la vannerie, la fabrication des lits en bambous, la transformation des PFNL, la fabrication du compost, pour ne citer que celles-ci. Dans la commune d'Endom, la vannerie est timidement pratiquée par quelques rares vieillards. Les jeunes de la commune ne s'intéressent pas à cette activité, alors que celle-ci se révèle moins coûteuse (car la matière première qui est le rotin est obtenue dans la forêt) et rentable (car, une hotte vaut environ 2000FCFA).

Photo 25 : Fabrication de la hotte par un vannier



Source : *France Brandie EFANGONO, 25/03/2022.*

L'action des jeunes dans la valorisation des ressources naturelles à travers ces activités participe d'une certaine manière à la croissance économique de la commune mais aussi et surtout à l'implémentation de l'économie verte dans le processus de développement local. De plus, nous avons pu remarquer un non-respect des infrastructures au niveau de la commune. En effet, certaines personnes se permettent de saboter les lampadaires solaires installés en bordure des voiries pour l'éclairage public en enlevant les plaques solaires et les ampoules qui s'y trouvent. C'est le cas de deux lampadaires situés au quartier Enyeng qui manquent d'ampoules et de plaques solaires.

En outre, certains acteurs affichent un désintéret vis-à-vis du processus du développement local, et se concentrent prioritairement à leurs affaires personnelles, du fait qu'ils ne voient pas les bénéfices immédiats qu'ils peuvent en tirer. L'enquêté Constantin EKOUE²⁴² le confirme quand il déclare que : « *je pense que cette situation est due à l'incivisme des populations qui sont réticentes et n'adhèrent pas à une gestion participative et collective des ressources* »²⁴³. De même, certains sont insouciants des conséquences que peuvent causer la mauvaise exploitation des ressources naturelles. C'est à cet effet, que sa majesté MVOMO BELA²⁴⁴ insistera sur le fait que « *l'insouciance des élus locaux et des populations face à la valorisation des activités du secteur de l'économie verte freine le développement de la commune* »²⁴⁵. C'est dire ainsi que, si la commune d'Endom ne se développe pas c'est à cause du désintéret et l'insouciance dont font preuve les acteurs locaux.

b) La pratique de la sorcellerie

On entend par « *sorcellerie* », « *une pratique magique en vue d'exercer une action généralement néfaste, sur un être humain (sort, envoûtement, possession), sur des animaux ou des plantes (maladies du bétail, mauvaises récoltes, etc.)* »²⁴⁶. Lors des entretiens avec les populations et les responsables des services étatiques, la pratique de sorcellerie a été évoquée comme un facteur qui freine le développement et la mise sur pied de l'économie verte. Présenté ici comme un corolaire des mentalités archaïques, la pratique de la sorcellerie est un obstacle endémique pour le développement dans nos sociétés africaines en général et dans la localité d'Endom en particulier. Pendant l'entretien avec le chef de postes des eaux et forêt, Mr Divine ENANG EDIAGE, celui-ci a fait comprendre qu'il y a trop de pratique de sorcellerie dans la localité. Il affirme que « *il y a trop de sorcellerie et de méchanceté dans cette commune c'est pour cela qu'elle n'évolue pas, les gens d'Endom n'aiment pas voir leurs frères évoluer* »²⁴⁷. En effet, les élites, qui ont de l'argent et qui sont susceptibles d'apporter leur aide financière à la commune pour la réalisation des projets liés à l'économie verte, notamment la valorisation de l'écotourisme, ne le font pas. Car, elles ne veulent pas s'exposer en attirant l'attention sur eux de peur d'être une proie pour les sorciers de leurs villages. Certains décideront donc, soit de ne plus arriver au village ; soit, de vivre en autarcie en se concentrant uniquement sur le bien

²⁴² Chef service technique de la maire d'Endom.

²⁴³ Entretien du 21/02/2022 à 12h00.

²⁴⁴ Chef traditionnel de 3eme degré du village MEBEM.

²⁴⁵ Entretien du 03/03/2022 à 11h45min.

²⁴⁶ Sur www.larousse.fr (consulté le 16/07/2022 à 07h23min).

²⁴⁷ Entretien du 01/03/2022 à 15H00.

de leur famille. C'est pour quoi, malgré les multiples élites de la commune, celle-ci ne parviens pas à décoller en terme de développement local.

En outre, la pratique de la sorcellerie est un obstacle dans l'implémentation de l'économie verte, notamment dans le secteur de l'agriculture biologique. En effet, les agriculteurs, qui ont des productions abondantes sont victimes du « mauvais œil » des sorciers jaloux de leurs productions. Ceux-ci mettent sur pied des actions mystiques et malsaines, en vue de saboter et d'anéantir la productivité de ces agriculteurs. C'est le cas des totems rongeurs, des sauterelles et des parasites (appelés *cope*²⁴⁸ en langue vernaculaire) envoyés pour exterminer les récoltes et appauvrir les sols. De plus en ce qui concerne le secteur de l'écotourisme avec la valorisation du site touristique « *Mont-Mbal* », les populations ont de la peine à adhérer au projet de réhabilitation du site, dans la mesure où selon les autochtones de ce rocher auraient des pouvoir mystiques qui les protègent, au point où si un sorcier d'un autre village vient pour pratiquer la sorcellerie au niveau du rocher il trouvera aussitôt la mort²⁴⁹.

Ainsi, la peur de la sorcellerie chez les jeunes et chez toutes personnes pouvant impulser le développement constitue une perte en matière de ressources humaines, indicateur essentiel pour le développement. L'œil du sorcier, qui « voit tout », décourage toutes initiatives et tout progrès. À ce propos, un jeune élève du lycée mixte d'Endom, interrogé de tout hasard au sujet du délestage de la commune, dira que : « *il est impossible d'avoir le courant une semaine d'affilé à Endom, car il y a un vieux père sorcier qui s'amuse à couper le courant quand ça lui chante. Surtout que dit-il : la lumière le dérange quand il doit aller danser sa sorcellerie* ». Le plus souvent, ce sont ceux qui veulent le changement et qui veulent émerger qui constituent les premières proies. Cette peur atavique de la mort suscitée par le sorcier entraîne le renoncement, voire la fuite de ceux qui peuvent porter les projets de l'économie verte au sein de la commune. En effet, cette peur de la sorcellerie est transmise de génération en génération : ce qui constitue un obstacle à long terme qui, pour y remédier, nécessitera une réelle révolution.

2.2. L'individualisme des acteurs locaux

« *L'individualisme* » peut se définir ici *comme une tendance à s'affirmer indépendamment des autres, à ne pas faire corps avec un groupe*²⁵⁰. L'individualisme, évoqué trois (03) fois (soit 4,28% d'occurrences) par les populations, représente un facteur de marginalisation de

²⁴⁸ *Cope* c'est une sorte de parasite qui s'attaque aux productions telles que : le manioc, l'arachide, le Cacao etc. et rendent les sols arides, selon les explications du cultivateur OMAR au village Nko'oveng.

²⁴⁹ Déclaration de quelques autochtones du village Nko'oveng.

²⁵⁰ www.larousse.fr (consulté le 25/06/2022 à 21h36min).

l'économie verte dans la planification du développement au sein de la commune d'Endom. En effet, le caractère individualiste décrit par les acteurs interviewés se manifeste par égoïsme des individus de cette localité. Ceci ralentit le développement local, qui se veut participatif, où chaque catégorie d'acteur apporte sa participation et joue un rôle important. Ceci dit, c'est en mettant des idées, des moyens, des forces en commun qu'une communauté peut atteindre un objectif majeur, tel que la promotion de l'économie verte ; d'où l'adage populaire « *l'union fait la force* ». Cependant, les populations de la commune d'Endom n'ont pas encore pris conscience du rôle que chacune d'elle peut jouer dans le processus du développement. L'enquête Philémon NGORBO²⁵¹ affirme que « *l'homme d'Endom est individualiste et hostile au travail en équipe, les gens privilégient leurs intérêts personnels au détriment de ceux de la communauté. Par exemple les élites de cette localité qui ont réussi ne veulent pas aider leurs jeunes frères et enfants diplômés à trouver un emploi* »²⁵². En effet, l'individualisme, qui caractérise la personnalité des individus de la commune d'Endom, freine considérablement toute initiative de progrès, dans la mesure où les individus qui ont des moyens n'accompagnent pas les projets des jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture, la pisciculture qui sont les activités les plus pratiquées dans la commune.

B. LES OBSTACLES EXOGÈNES

L'adjectif « exogène » qualifie ce qui provient du dehors, qui se qui émane de l'extérieur d'un système, d'un organisme, ou est provoqué par des causes extérieures au système considéré. Ainsi, il faut entendre ici par « obstacle exogène », tout blocage qui émane de l'extérieur d'un système ou organisme. Ces obstacles exogènes représentent, selon Georges BALANDIER, « *les dynamiques du dehors* ». Ces obstacles sont entre autres : l'absence de formation et de suivi des élus locaux (1) ; l'absence du personnel spécialisé dans les questions liées à l'environnement (2) ; la négligence du gouvernement face au modèle de l'économie verte (3).

1. L'absence de formation et de suivi des élus locaux

La « *formation* » est un processus d'apprentissage qui permet à un ou plusieurs individus d'acquérir des connaissances sur un domaine précis. Se former, c'est s'instruire, se façonner par l'instruction, par l'éducation de manière à faire contracter certaines habitudes. L'absence de formation des élus locaux, mentionnée sept (07) fois (soit 10% d'occurrences), par les enquêtés, met en exergue un manque de connaissance sur l'économie verte. En effet, il nous a

²⁵¹ Patriarche et conseiller municipal honoraire de la mairie d'Endom.

²⁵² Entretien du 06/03/2022 à 10h15min au village Nko'oveng.

été révélé durant les entretiens que, si les activités de l'économie verte ne sont pas planifiées dans la commune d'Endom, c'est parce que les élus locaux n'ont subi et ne subissent aucune formation, en matière d'économie verte en tant que levier de croissance économique, opportunité pour l'amélioration des conditions de vie des populations et moyen de préservation de la nature. Les élus locaux, provenant d'origines diverses, ont donc besoin, pour s'arrimer à l'école du développement durable basée sur l'économie verte, d'une formation adéquate, afin de mieux s'imprégner des enjeux de ce modèle. Celle-ci offrira certainement à ceux-là des amples connaissances, des outils nécessaires et surtout, suscitera chez eux un intérêt qui dans la plupart des cas manque. Pour ce faire, il devient impératif pour l'État, à travers les différents ministères, tels que le MINEPDED, MINDEVEL, le MINADER, pour ne citer que ceux-là, de former non seulement les élus locaux mais aussi tous les acteurs pouvant jouer un rôle déterminant dans le développement local pour une meilleure transition vers l'économie verte. C'est aussi l'occasion d'ouvrir les portes aux opportunités de projets qu'offrent les partenariats étrangers et les ONG qui font leur preuve dans le domaine de l'économie verte. Etant donné que la commune d'Endom au fort potentiel naturel, n'a pas encore pu trouver (comme mentionné en b dans la section A), des partenaires pour la mise sur pied des projets liés à l'économie verte.

Toutefois, la formation à elle seule ne peut pas porter ses fruits si elle n'est pas doublée d'un suivi qui à terme, permettra de faire une évaluation en vue d'améliorer et de rendre compétitif le secteur de l'économie verte dans nos collectivités territoriales décentralisées. Nous soulignons enfin ici que ladite formation permettra aux élus locaux de transmettre facilement aux populations les biens fondés de ce nouveau modèle. En suscitant en chacun d'eux un intérêt certain. Il va de soi, dans ce deuxième point, que la formation des élus locaux doit être suivie par celle des populations. En effet, étant acteurs de base, les populations sont le plus concernées dans le développement local. Ce développement prône l'implication et la participation de ces populations qui en sont les premières bénéficiaires. L'implémentation de l'économie verte dans le processus de développement local voudrait que nos populations soient mieux imprégnées sur ce nouveau modèle, afin d'être non pas des observateurs mais des acteurs actifs dans le développement. Cette imprégnation se fait à travers des causeries éducatives, des sensibilisations, des séminaires et des ateliers de discussion.

2. L'absence du personnel spécialisé dans les questions liées à l'environnement

Le spécialiste en environnement est celui-là qui veille au respect des règles et normes environnementales, qui organise et planifie des projets liés à l'environnement et au

développement durable, organise et anime des réunions d'informations et de sensibilisation sur les questions environnementales²⁵³. En effet, le spécialiste en environnement joue un rôle de catalyseur essentiel dans la restauration et la mise en valeur des terroirs tout en tenant compte des aspects économiques et sociaux. L'absence du personnel spécialisé dans les questions environnementales, évoquée quatre (04) fois (soit 5,71% d'occurrences) par les enquêtés, représente un facteur de la marginalisation des projets liés à l'économie verte dans le processus de développement de la commune d'Endom.

En effet, cette commune en plein essor ne dispose pas dans ses administrations locales d'un personnel qualifié dans le domaine du développement durable en général et les questions liées à l'économie verte en particulier. Ceci représente, à cet effet une difficulté qui rend moins possible l'intégration de l'économie verte dans la planification du développement local. Or, la prise en compte de l'économie verte dans le développement de la localité d'Endom dépend d'une certaine manière de la présence d'un personnel spécialisé dans les questions environnementales. Car celui-ci est mieux placé pour apprécier l'impact d'un projet environnemental. Allant dans ce sens, l'enquêté Éric BELINGA affirme que « *les activités de l'économie verte ne sont pas planifiées parce que la mairie fait face à un manque du personnel qualifié notamment les environnementalistes et les urbanistes* »²⁵⁴. C'est encore là un appel aux autorités centrales et aux partenaires de développement de mettre à la disposition des administrations locales des personnes imprégnées d'expérience afin d'assurer la mise en œuvre des activités de l'économie verte, leur épanouissement au niveau local et surtout la survie à long terme de ces activités.

3. La négligence du gouvernement face au modèle de l'économie verte

Conformément au décret N°2011/408 du 09 décembre 2011²⁵⁵, le décret N°2012/431 du 1er octobre 2012²⁵⁶ dispose, en son article 1^{er} alinéa (2), que « *Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, de protection de la nature dans une perspective de développement durable* ». A ce titre, il est chargé des missions ci-après :

²⁵³ Sur www.orientation.com (consulté le 18/06/2022 à 11h15min).

²⁵⁴ Entretien du 21/02/2022 à 10h à la Mairie d'Endom.

²⁵⁵ Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement qui crée le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

²⁵⁶ Le décret N°2012/431 du 1er octobre 2012 portant organisation du ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable.

- La définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- La définition des mesures de gestion environnementales en liaison avec les Ministères et organismes spécialisés concernés ;
- L’élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l’environnement et de promotion du développement durable en liaison avec les Départements Ministériels intéressés ;
- La coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d’environnement, de protection de la nature et du développement durable en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les administrations concernées ;
- Le suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets ;
- L’information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l’environnement et de la nature ;
- La négociation des Conventions et Accords Internationaux relatifs à l’environnement, à la protection de la nature et au développement durable en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- La mise en œuvre des Conventions et Accords Internationaux relatifs à l’environnement, à la protection de la nature et au développement durable en liaison avec les administrations concernées.

Dès lors, Pour assurer une mise en œuvre réussie de sa stratégie ministérielle, le MINEPDED sera animé d’une volonté politique constante et devra faire preuve de collaboration, d’implication et d’adhésion des acteurs locaux, de la société civile et des partenaires internationaux²⁵⁷. A cet effet, le MINEPDED doit tenir compte des objectifs de développement des localités de l’entendu du territoire. Cependant, des entretiens, 4,28% de déclarations révèlent que la commune d’Endom ne bénéficie pas d’un soutien et d’un accompagnement véritable de ce ministère en charge de l’environnement et du développement durable. On note des lacunes du gouvernement pour ce qui est de l’intégration et de l’économie verte dans la stratégie locale.

Pour certains enquêtés, le gouvernement ne joue pas son rôle dans la valorisation de l’économie verte au niveau national et local, comme le souligne l’enquêté Eddy ESSOMBA²⁵⁸

²⁵⁷ MINEPDED, *stratégie du sous-secteur environnement, protection de la nature et développement durable*.

²⁵⁸ Agriculteur et instituteur.

« il y a une négligence du gouvernement pour ce qui est de la valorisation de l'économie verte dans l'étendue du territoire »²⁵⁹. Dans le même sillage l'enquête Georges ZOUA²⁶⁰ dira que « le mauvais travail du gouvernement, qui ne fait pas vulgariser la notion de développement jusqu'à la base à travers l'organisation des séminaires et des formations sur le bien-fondé de ce modèle de développement durable »²⁶¹. Ces propos laissent percevoir une légèreté ou encore un laxisme du gouvernement pour ce qui est de la transmission et la vulgarisation du modèle de l'économie verte au niveau des collectivités locales, lorsqu'on sait que le Cameroun prône la décentralisation qui suppose un développement à partir du bas. Or, selon les textes, le Cameroun joue pleinement son rôle dans la mise en œuvre des politiques de promotion de l'économie verte, tant au niveau national que sous régional. En effet, au niveau sous régional, il a participé le 16 mai 2012 à la conférence des Ministres de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui s'est tenue à Brazzaville, en République du Congo avec entre autres objectifs : d'examiner le portefeuille des programmes sous régionaux sur le développement et la promotion de l'Economie Verte en Afrique Centrale ; d'adopter la feuille de route après la conférence des Ministres ; d'examiner et adopter le texte de l'accord portant création du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC) ; d'adopter la Déclaration de Brazzaville sur le développement et la promotion de l'Economie Verte en Afrique Centrale.

Au niveau national, la volonté politique du Cameroun d'internaliser l'économie verte s'est traduite par un réajustement institutionnel. C'est ainsi que le Décret N°2012/431 du 1er octobre 2012 du Président de la République portant organisation du MINEPDED, crée une sous- direction de l'économie environnementale. Parmi les missions à elle assignées, figurent :

- la promotion de l'économie verte, des énergies propres, des technologies propres et des méthodes de gestion propre ;
- l'évaluation des externalités des activités anthropiques sur l'environnement en liaison avec les administrations concernées ;
- l'évaluation socio-économique des instruments de régulation de l'environnement pour un développement propre ;
- le suivi du Mécanisme de Développement Propre.

²⁵⁹ Entretien du le 16/03/2022 à 9h50 au village Nyadogo.

²⁶⁰ Conseiller municipal de la mairie d'Endom.

²⁶¹ Entretien du le 28/02/2022 à 15h20 au village Kpwamendjing.

Enfin dans la même dynamique, le Cameroun s'est engagé à réduire les émissions des gaz à effet de serre à travers le processus REDD. A cet effet, s'il est vrai que le Cameroun a adopté l'économie verte dans sa stratégie de développement national, il n'en demeure pas moins que son implémentation au niveau local rencontre encore de nombreuses difficultés que le gouvernement doit résoudre.

Au terme de ce chapitre 3, qui a présenté les obstacles généraux à la prise en compte de l'économie verte, il ressort que deux grands types d'obstacles favorisent la marginalisation de l'économie verte, à savoir : les obstacles endogènes et exogènes. Concernant les obstacles endogènes, il s'agit de l'insuffisance des moyens financiers, l'ignorance du concept de l'économie verte, les mentalités archaïques et l'individualisme. Pour ce qui est des obstacles exogènes, ils sont liés à l'absence de formation et de suivi des élus locaux, l'absence du personnel spécialisé dans les questions liées à l'environnement et la négligence du gouvernement face au modèle de l'économie verte. Au-delà de ces obstacles généraux, se trouvent les obstacles spécifiques, qui regardent chaque composante de l'économie verte. Ainsi, le chapitre 4 de cette étude table sur les obstacles spécifiques à la prise en compte des différentes activités de l'économie verte dans la commune d'Endom.

CHAPITRE 4 : LES OBSTACLES SPÉCIFIQUES À LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITES DE L'ÉCONOMIE VERTE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE D'ENDOM

La commune d'Endom est une localité riche en ressources naturelles, qu'il faut exploiter d'une manière plus intelligente pour garantir un développement durable. L'utilisation rationnelle des ressources doit garantir la préservation et la protection de l'environnement, qui va permettre d'atteindre les ODD (au niveau national) et s'arrimer à la stratégie nationale de développement de notre pays ; ainsi que de promouvoir une croissance économique durable avec une meilleure qualité de vie. La mobilisation de toutes les parties prenantes dans cette démarche est donc obligatoire. Il doit y avoir une bonne gouvernance, afin de bien coordonner les actions et politiques menées. Les investissements doivent aussi être en sécurité et en toute transparence. Cependant, force est de constater que la richesse, dont possède la localité ne contribue pas à l'épanouissement des populations. C'est ainsi que ce chapitre 4 de l'étude, se propose de ressortir les obstacles spécifiques à la prise en compte des activités de l'économie verte. Il se structure en trois sections : la première section (A), présente les obstacles liés à la planification de l'écotourisme ; la deuxième section (B), ressort les obstacles liés à la budgétisation du recyclage ; et la troisième section (C) met en exergue les obstacles liés à la valorisation de l'énergie solaire.

A. LES OBSTACLES LIÉS À LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉCOTOURISME

L'« écotourisme », est *une forme de tourisme privilégiant la découverte de la nature dans le respect des ressources environnementales et du bien-être des populations locales*²⁶². En effet, l'écotourisme permet selon l'écopsychologue Samuel-Beni ELLA ELLA, de « *maximiser le développement économique local, national et international tout en assurant la préservation des sites naturels, si les activités sont bien planifiées et exécutées* »²⁶³. Cette activité représente alors une opportunité pour les localités qui veulent se développer. D'après la recherche

²⁶² Sur www.larousse.fr consulté le 22/06/2022 à 5h10min.

²⁶³ Samuel-Beni ELLA ELLA, *Pour un véritable développement de la boucle du Dja*, PUY, 2016, p.43.

empirique, les vingt un (21) acteurs sociaux interrogés ont évoqué quatorze (14) raisons qui freinent la valorisation de l'écotourisme comme l'indique le tableau des verbatim (cf. annexe 10). La première interprétation de leur verbatim montre que quatorze (14) facteurs peuvent expliquer la sous-valorisation de l'écotourisme, dans la commune d'Endom (cf. annexe 11). La deuxième interprétation de leur verbatim permet de regrouper ces facteurs en quatre obstacles spécifiques, répartis dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : les obstacles liés à la planification de l'écotourisme dans la localité d'Endom

N°	Obstacle spécifique	Raisons	Nombre de fois	%
1	L'insuffisance de moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> – Enclavement des pistes – Absence du personnel qualifié (formation du personnel) 	9 fois	25,71%
2	L'Absence de vision écotouristique	<ul style="list-style-type: none"> – Faible connaissance de l'écotourisme – Manque de publicité des sites touristiques de la commune. 	19 fois	54,28%
3	La négligence institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – Le non application de la loi sur le tourisme – Non-respect du PCD dans le secteur du tourisme 	4 fois	11,42%
4	Les conflits autour des sites touristiques	<ul style="list-style-type: none"> – La conservation des sites par les populations riveraines – L'appropriation des sites par l'église Catholique 	3 fois	8,57%
TOTAL			35	99,99%

Source : *Enquête de terrain, février-mars 2022.*

L'interprétation sociologique du tableau 9 ci-dessus montre que l'absence de vision écotouristique est l'obstacle majeur dans la planification de l'écotourisme (54,28% d'occurrences), elle est suivie du manque de moyens financiers (25,71% d'occurrence), puis de la négligence institutionnelle (11,42% d'occurrences) et enfin des conflits autour des sites (8,57% d'occurrences). C'est dans cet ordre d'idée que la section A de ce chapitre s'articule sur quatre points, à savoir : l'absence de vision écotouristiques (1) ; le manque de moyens financiers (2) ; la négligence institutionnelle (3) et les conflits autour des sites (4).

1. L'insuffisance de moyens financiers

En définissant l'« insuffisance » comme *l'absence ou la déficience de quelque chose*, le l'insuffisance de financement évoqué par les enquêtés, renvoie à la faible disponibilité d'argent. En effet, le processus de valorisation de l'économie verte passe nécessairement par un minimum de moyens financiers. La commune d'Endom, comme nous l'avons vu au chapitre 1, regorge d'un fort potentiel naturel qui n'est pas pleinement exploité jusqu'ici. L'une des raisons de cette inertie est la défaillance financière pour la mise en valeur de son potentiel. En réalité, en ce qui concerne l'écotourisme, une planification est faite au niveau du PCD, mais l'insuffisance des ressources financières ne permet pas à la commune de matérialiser ces projets favorisant la valorisation du secteur écotouristique au niveau de la commune d'Endom, à savoir : la réhabilitation des pistes qui mènent aux différents sites (a) et le recrutement du personnel qualifié dans la gestion écotouristique (b).

a) La réhabilitation des pistes qui mènent vers sites touristiques

D'entrée de jeu, l'enclavement des villages de la commune d'Endom reste encore aujourd'hui l'obstacle majeur au développement local. La déliquescence de l'infrastructure routière est donc un problème, qui ferme les chemins vers les sites d'attraction touristiques. Dans la réalité, Sa majesté MVOMO BELA, voisin d'un site écotouristique, explique que « *le manque d'infrastructures routières est un obstacle crucial et la commune n'a pas encore aménagé les pistes qui mènent dans les différents sites touristiques à l'exemple du Mont Mbal* »²⁶⁴. Ce défaut de trafic routier limite cruellement la fréquentation des sites de la commune. En effet, pour que les visiteurs arrivent facilement dans les différents sites de la commune, il est nécessaire d'aménager et rendre carrossable les pistes qui mènent dans ces sites. Car, comme nous l'avons dit, l'accessibilité au site rehausse sa valeur. Quoique présentant des voies d'accès, les pistes donnant lieu aux sites touristiques ne sont pas aisément praticables. Les conditions d'accès au « Mont Mbal », par exemple, sont pénibles. L'état de la piste qui mène au site touristique « Mont Mbal » confirme cette réalité, illustrée par les photos 26 et 27 ci-après.

²⁶⁴ Entretien du avec le chef traditionnel de Mebem

Planche 7 : Piste qui mène au site touristique « Mont Mbal »

Photo 26 : Piste qui mène au mont Mbal



Photo 27 : Au pied du Mont Mbal



Source : France Brandie EFANGONO (03/03/2022).

Les photos 26 et 27 ci-dessus présentent le mauvais état de la piste qui mène au site touristique « Mont Mbal » situé à 2km de la route centrale. Cette piste, envahie par la forêt, rend l'accès difficile aux visiteurs qui s'y rendent.

b) L'absence du personnel qualifié sur les questions écotouristiques

En définissant le « *personnel qualifié* » comme, *des personnes ayant les qualités, la compétence nécessaire pour faire quelque chose*²⁶⁵, l'absence du personnel qualifié, désigne ici le manque de personnes formées sur les enjeux écotouristiques. Cette défaillance du personnel qualifié impacte d'une manière ou d'une autre sur la planification des activités et projets liés à la valorisation de l'écotourisme. En effet, le rôle du personnel spécialisé est donc de planifier les projets qui consistent à la valorisation de l'écotourisme et de mieux les exécuter sur le terrain. En réalité, la commune d'Endom n'a pas un personnel spécialisé. Elle ne saurait donc axer ses priorités sur la planification des activités écotouristiques. Or, l'écotourisme représente, pour cette commune, un moyen de développement économique à travers le nombre de revenus et d'emplois qu'elle peut générer. Autour de l'écotourisme, plusieurs métiers peuvent naître, notamment ceux cités dans le tableau ci-après :

²⁶⁵ www.larousse.fr consulté le 28/06/2022 à 05h15min.

Tableau 10 : Les métiers de l'écotourisme

Composante	métiers
Ecotourisme	<ul style="list-style-type: none">- animateur en écotourisme- animateur en tourisme rural et activité de pleine nature- concepteur-réalisateur de loisirs verts- guide naturaliste ou écotouristique- Écogarde- Conservateur- Responsable des sites- Agents d'entretien,- Commerçant.

Source : GALLY LE DOUX EMAN EVINA (2021)

Le tableau 10 ci-dessus présente quelques métiers que peut générer l'écotourisme dans la commune d'Endom. A partir de ce tableau on comprend qu'un écotourisme bien planifié est susceptible de créer plusieurs emplois, ce qui réduirait de manière significative le chômage des jeunes dans la commune.

2. L'absence de vision écotouristique

Une « vision » représente *l'aboutissement souhaité sur une certaine période de temps et agit comme un phare*²⁶⁶. C'est entre autre, la vision qui donne le ton à la réflexion stratégique. La vision écotouristique renvoie donc à l'atteinte des objectifs, en ce qui concerne le secteur de l'écotourisme. L'absence de vision écotouristique de la commune d'Endom mentionnée quatre (04) fois par les enquêtés, révèle l'absence de culture sur les enjeux et défis de l'écotourisme. En effet, au niveau de la commune, les acteurs locaux ne réalisent pas encore le bénéfice que pourrait rapporter l'écotourisme dans le développement local. Ainsi, ce manque de vision se traduit par : la faible connaissance écotouristique (a) et le manque de publicité des sites touristiques (b).

a) La faible connaissance de l'écotourisme

La faible connaissance de l'écotourisme constitue un obstacle réel pour la valorisation de ce secteur. Evoquée plusieurs fois par les enquêtés lors des entretiens, celle-ci révèle une ignorance sur cette composante de l'économie verte. En effet, l'écotourisme, dans la commune

²⁶⁶ www.espacestrategies.com consulté le 02/07/2022 à 04h38min.

d'Endom, peine encore à prendre corps du fait que ses enjeux et avantages soient encore méconnus par les acteurs locaux. A ce propos, Rossi AKONO confirme que :

L'absence de valorisation de l'écotourisme est due en premier chef au manque d'information sur l'importance de l'économie verte en général et de l'écotourisme en particulier en tant que potentiel source de revenus additionnels. L'écotourisme est une notion nouvelle, le Cameroun lui-même n'a pas encore compris l'importance de ce secteur²⁶⁷.

Dans le même sillage, Georges Alain ZOUA affirme que « *c'est l'ignorance sur la quantité de revenus qu'on peut se faire si on valorise nos sites* »²⁶⁸. Ce manque d'information freine la mise en œuvre des activités liées au développement de l'écotourisme dans la commune. Même si cette dernière a du potentiel, elle doit d'abord suffisamment être informée sur le bien-fondé du concept, et savoir quels sont les enjeux, les défis autour de l'écotourisme, et son impact dans la croissance économique locale. Notons que, lors des enquêtes de terrain, il a été constaté que l'ignorance des populations en matière d'écotourisme les rend hostiles à toutes initiatives de développement de ce secteur. Autrement dit, les populations, qui ne connaissent pas les atouts de l'écotourisme, s'opposent à toutes initiatives d'exploitations des sites touristiques.

Dès lors, nous pouvons reconnaître le fort potentiel de cette activité dans la croissance économique locale. Parmi les bénéfiques de l'industrie écotouristique, nous avons, par exemple, la création d'autres emplois pour les personnes vivant à proximité des sites. L'écotourisme peut représenter une occasion pour les régions de diversifier leurs activités économiques tout en protégeant leurs ressources naturelles. À titre d'exemple, au Kenya, l'écotourisme a des répercussions positives sur le développement économique local et national et représente la plus grosse contribution au PNB (produit national brute) depuis 1995. L'écotourisme représente 30% des échanges extérieurs de ce pays, c'est plus que le café ou le thé, et génère des revenus directs et indirectes de presque 419 millions de dollars américains (soit environ 209,5 milliards de FCFA) selon Northon-Griffits et Southey (1995), cité par Samuel-Beni ELLA ELLA (2016 : 44). Aussi le secteur le plus promoteur des emplois verts à Madagascar est l'écotourisme, au niveau des hôtels et restaurants, des entreprises de voyage et des prestations touristiques, le nombre d'emplois directs générés par le secteur passe de 19.842 emplois à 31.207 de 2004 en 2011, soit une augmentation de plus de 60% en 8 ans. De plus, l'écotourisme fait augmenter les

²⁶⁷ Entretien du 23/02/2022 à la mairie d'Endom.

²⁶⁸ Entretien du 03/03/2022 au village Kpwamending.

revenus de la population des sites touristiques ainsi que ses périphéries. Le tableau suivant illustre cette augmentation du nombre d'emplois verts liés à l'écotourisme.

Tableau 11 : Nombre d'emplois générés dans le secteur tourisme de 2004 à 2011

années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hôtels et/ ou restaurants	15 906	16 877	17 805	19.385	20.623	21.998	23 845	25 412
Entreprises de voyage et de prestation touristique	3 939	4 310	4 527	4 852	5 039	5 301	5.544	5.795
TOTAL	19.845	21.187	22.332	24.247	25.662	27.299	29.389	31.207

Source : *Hobitiana Raveloarijaona (2013)*.

Ce tableau 11 renseigne sur le taux d'emplois généré par le secteur du tourisme à Madagascar entre 2004 et 2011. Nous constatons ici une augmentation du nombre d'emplois année après année que ce secteur apporte au gouvernement malgache.

Par ailleurs, la faible connaissance de l'écotourisme peut aussi s'expliquer par l'absence d'un office écotouristique dans la commune. Sachant que la décentralisation voudrait un transfert des compétences au niveau des régions et des communes, il est important que le ministère du tourisme et des loisirs (MINTOUL) soit représenté dans la commune afin de remplir les missions qui lui sont assignées au niveau local, notamment : informer, sensibiliser et former les populations, recenser et mettre en valeur les sites touristiques. Cependant dans la commune d'Endom, ce service n'est pas représenté. Toutefois, pendant l'entretien avec le Maire de la commune, il a mentionné qu'un office de tourisme sera créé dans les jours à venir pour une véritable valorisation de l'écotourisme au niveau de la commune.

b) Le manque de publicité sur les sites touristiques

Un autre aspect handicapant de l'écotourisme est l'absence de publicité. La « *publicité* » est une forme de *communication de masse*, dont le but est de fixer l'attention d'une audience cible afin de l'inciter à adopter un comportement souhaité²⁶⁹. L'absence de publicité des sites touristiques mentionnés une fois durant les entretiens est une autre conséquence du manque de vision écotouristique de la commune d'Endom. En effet, lors des entretiens, certains acteurs ont

²⁶⁹ Selon Wikipédia.

évoqué que la commune n'expose pas sa richesse écotouristique (rocher, artisanat, forêt de lianes, etc.) sur le marché à travers l'organisation des expositions, des visites touristiques, des festivals, etc. A ce propos, l'enquêté Eddy ESSOMBA propose que « *la commune doit exposer les sites pour attirer les partenaires qui pourront s'intéresser au site, car on constate un manque de publicité* »²⁷⁰. Ceci dit, plus les sites sont connus, plus la commune est fréquentée, par conséquent, elle a de forte chance de trouver des partenaires financiers ou encore investisseurs qui pourront apporter leur aide dans le développement de la localité. Malheureusement, toute la richesse de la commune d'Endom reste encore très peu connue du public. Alors que, la promotion de l'écotourisme passe par une bonne publicité du patrimoine à travers les festivals que la commune peut organiser pour mettre en valeur son potentiel. D'où la nécessité pour le MINTOUR d'affecter un publiciste dans la commune d'Endom pour réaliser en permanence le marketing écotouristique ou la vente des produits écotouristiques de la commune. Ce publiciste fera régulièrement la publicité attrayante en quadrichromie pour offrir des dépliants, prospectus, guides, cartes de vœux, brochure et projections audio-visuelles captivants et plus détaillés sur les destinations précises aux clients potentiels (via un site web interactif), aux agences de voyages, médias publicitaires, institutions spécialisées, et aux organisateurs de manifestations publicitaires (compétitions sportives, soirées culturelles, journées internationales des zones humides, de la biodiversité, de l'environnement, du tourisme, de la protection des animaux, du développement culturel, des peuples autochtones...) car une bonne publicité concoure largement au marketing de l'écotourisme.

Par exemple, pour développer l'écotourisme dans ses parcs et zones protégées pour la faune, le Kenya déclencha une campagne publicitaire intensive, sous le slogan « *venez mitrailler le Kenya avec un appareil photographique* », campagne centrée sur l'exotisme des paysages de la faune sauvage, des brochures alléchantes furent préparées et distribuées aux quatre coins du village planétaire ; des calendriers et des belles cartes représentant la faune diversifiée du Kenya furent imprimés et vendus en masse. Bien plus, le gouvernement kenyan n'engagea des publicitaires pour valoriser les sites écotouristiques du Kenya. Ce n'est donc pas fortuit qu'en 1988, l'écotourisme devint, pour la première fois la principale source de devise du Kenya avant le café et le thé.²⁷¹

²⁷⁰ Entretien du 16/03/2022 au village Nyadogo.

²⁷¹ ELLA ELLA Samuel-Béni, « Pour un écotourisme rentable et viable au nord de la réserve du Dja : l'apport de la sociologie du développement », *in revue des hautes terres*, p.93, 2022

3. La négligence institutionnelle

Si on entend par « *négligence* », le manque d'attention, de précautions, de vigilance dans l'accomplissement de quelque chose²⁷², la négligence institutionnelle, citée quatre (04) fois par certains enquêtés, se manifeste à deux niveaux : au niveau de l'état à travers la non application de la loi (a) sur le tourisme et à travers le non-respect du secteur du tourisme dans le PCD (b).

a) La non application de la loi sur le tourisme

Du latin *lex*, le mot « *loi* » est un terme générique pour désigner *une règle, une norme, une prescription ou une obligation, générale et permanente, qui émane d'une autorité souveraine et qui s'impose à tous les individus d'une société*²⁷³. La non application de la loi sur le tourisme, citée deux (02) fois par les acteurs locaux, renvoie ici au manque de précaution dans l'applicabilité de la règle. La volonté de développer le tourisme en général et l'écotourisme en particulier est affirmée. La vision globale du Cameroun en matière de tourisme est traduite dans l'article 1 (alinéa 2) du décret n°2003/281 du 15 octobre 2003²⁷⁴ qui stipule que le ministre du tourisme et des loisirs est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du tourisme et des loisirs. À ce titre il est chargé de :

- L'élaboration des projets de textes relatifs au tourisme, aux parcs d'attractions et aux parcs de loisirs
- L'élaboration des stratégies et des plans de développement du tourisme et des loisirs
- L'inventaire et la mise en valeur des sites touristiques
- La promotion en matière de tourisme.

En ce qui concerne la formation, au sein de ce ministère, il existe une division chargée de la formation en tourisme. Elle est donc chargée de :

- L'élaboration des programmes de formation en tourisme
- La formation des formateurs
- La formation, du recyclage et du perfectionnement des professionnels du secteur.

A ce titre, le ministère du tourisme et des loisirs (MINTOUL) est responsable de l'intégration et l'implémentation de l'écotourisme tant au niveau national que local. Conscient de cela, certains enquêtés ont indexé le gouvernement en soulignant son laxisme dans l'applicabilité des lois, décrets et normes. Le Patriarche Philémon NGORBO mentionne

²⁷² www.langue-française.tv5monde.com consulté le 29/06/2022 à 05h15min.

²⁷³ www.toupie.org consulté le 29/06/2022 à 05h04min.

²⁷⁴ Décret n°2003/281 du 15 octobre 2003 portant organisation du ministère du tourisme.

que « *Le ministère du tourisme ne réagit pas aux demandes de viabilisation des sites en particulier le Mont Mbal. La commune fait face à un apport insuffisant de l'autorité centrale (ministère du tourisme) dans le cadre de l'écotourisme* »²⁷⁵. Allant dans la même logique, l'enquête Ulrich MBIDA affirme également que « *l'État ne s'investit pas dans le recensement des sites et la mise en valeur de ces sites* »²⁷⁶. Pour eux, le gouvernement ne joue pas suffisamment son rôle, qui lui assigne l'élaboration des stratégies et des plans de développement du tourisme et des loisirs dans l'étendue du territoire. Comme acteur principal, l'État doit garantir la bonne gouvernance, qui se traduit par la participation, la primauté du droit, la transparence d'ajustement, l'équité, l'efficacité, l'efficience et la redevabilité. Le gouvernement doit alors adopter une politique, qui a pour principal objectif de rétablir un équilibre durable et harmonieux entre les besoins de développement de l'homme et le souci écologique. Il faut ainsi, en matière de gouvernance, un accès facile à l'information claire et compréhensible, un respect des normes et une application des lois.

b) La marginalisation des projets du secteur de l'écotourisme inscrit dans la PCD par la commune

Pour l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), l'écotourisme est un segment du tourisme durable qui se définit comme « *satisfaisant aux besoins présents des touristes et des régions hôtes, tout en protégeant et en mettant en valeur les opportunités pour le futur* ». Lors des entretiens, il a été mentionné que la marginalisation des projets du secteur de l'écotourisme au niveau de la commune est réelle. Car, la commune se concentre sur les besoins vitaux ou besoins primaires des populations. Or, en réalité, les autorités locales peuvent mettre sur pied les projets du secteur de l'écotourisme pour se faire rapidement des bénéfices et investir dans d'autres projets. Dans la commune d'Endom, la planification des activités de l'écotourisme est certes faite mais celle-ci ne se traduit pas dans les faits, comme le présente le tableau 12 ci-après.

²⁷⁵ Entretien du 06/03/2022 au village Nko'oveng.

²⁷⁶ Entretien du 16/03/2022 au village Beta.

Tableau 12 : Diagnostic de la commune d'Endom dans le secteur tourisme

PROBLEMES	CAUSES	ATOUS/ POTENTIALITES	BESOINS	IDEES DE PROJETS
Difficulté à promouvoir les activités touristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Enclavement de la commune - Non valorisation des potentiels sites touristiques -Non aménagement des sites touristiques potentiels -Ignorance des bénéfices des activités touristiques -Tourisme à l'état embryonnaire -Insuffisance des infrastructures hôtelières -Mauvais état des infrastructures routières -Connaissance limitée de la zone par la tutelle (MINTOUR) 	<ul style="list-style-type: none"> Existence de joyaux touristiques -Présence d'infrastructures hôtelières dont : Deux auberges (PAT LAVI et PASTORAL) et un hôtel (NGA WOULOU) -Présence des espèces ligneuses forestières -Présence des forêts -Forte fréquentation de la ville par les étrangers -Chefferies traditionnelles -Existence de ressources naturelles à viabiliser (rive du Nyong à Nkolse, le rocher de Nko'oveng) 	<ul style="list-style-type: none"> Aménager les infrastructures routières -Agrandir la taille des infrastructures hôtelières - Aménagement d'un site touristique aux abords du Nyong - Promouvoir l'écotourisme dans la commune - Créer un jardin zoologique communal - Identifier et Aménager des sites touristiques existants - Former des guides touristiques Construire un hôtel municipal 	<ul style="list-style-type: none"> -Aménagement des infrastructures routières Agrandissement de la taille des infrastructures hôtelières - Aménagement d'un site touristique aux abords du Nyong (village Nkolse) - Promotion de l'écotourisme dans la commune - Création d'un jardin zoologique communal - Identification et Aménagement des sites touristiques existants - Formation des guides touristiques - Construction d'un hôtel municipal

Source : *Plan communal de développement de la commune d'Endom, 2016.*

Le tableau 12 ci-dessus montre que l'écotourisme a été planifié dans le plan communal de développement. Il fait le diagnostic de la commune d'Endom pour l'implémentation des projets dans le secteur du tourisme. Cependant, durant notre enquête de terrain, nous avons pu constater à partir de l'observation directe que tous ces projets n'ont pas encore pris corps, à cause de plusieurs obstacles sus-évoqués. Face à cette situation, Marcel EBALE affirme que « *les acteurs communaux ne réalisent pas encore le bénéfice que l'écotourisme peut apporter à la commune* »²⁷⁷. C'est dire, en d'autres termes, que les bénéfices de l'écotourisme ne sont plus à démontrer.

²⁷⁷ Entretien du 04/03/2022 à la chefferie d'Edjom.

4. Les conflits autour des sites écotouristiques

Le « *conflit* » se définit comme « *une opposition d'éléments, de points d'intérêt, de sentiments, des désaccords* »²⁷⁸. Les conflits autour du site, cités une (01) fois dans cette partie, désigne des désaccords entre les individus à propos d'une réalité, mais ce désaccord ne les empêche pas de travailler et de vivre ensemble. En effet, pendant les entretiens, certains enquêtés ont fait comprendre que dans la commune d'Endom le projet de valorisation des sites fait l'objet de conflits entre les individus. L'enquêté George Alain ZOUA le confirme quand il affirme, « *il existe des conflits entre les populations riveraines, l'église Catholique et la mairie. L'église veut s'approprier du Mont-Mbal* »²⁷⁹. En effet, les conflits, qui se font autour des sites mettent en exergue trois protagonistes, à savoir : la mairie, la population riveraine et l'église catholique. Ces conflits sont dus à la conservation des sites écotouristiques par les populations riveraines (a) et l'appropriation du site par l'église catholique(b).

a) La conservation des sites écotouristiques par les populations riveraines

Les facteurs socio-culturels sont généralement plus difficiles à identifier que les autres facteurs. En effet, lorsqu'une communauté locale est en train de voir ses traditions s'effriter en raison du tourisme, celle-ci prend du recul. Car, selon NELSON et HARRIS, cela peut avoir un effet de déculturation sur la communauté d'accueil, quand le tourisme devient un *tourisme de masse*. En effet, les populations ont surtout peur que le caractère sacré de leurs sites soit profané par des visiteurs étrangers. Dans le village Nko'oveng, situé à vingt-deux kilomètres du centre-ville d'Endom, l'enquêté Daniel AVA affirme que « *les populations refusent le développement de l'écotourisme. Parce qu'une légende raconte qu'il y a des pouvoirs au niveau du Mont Mbal qui protègent tous les autochtones du village Nko'oveng* »²⁸⁰. Le caractère sacré de ce site fait en sorte que celui-ci reste inexploité. Pour les populations riveraines, exploiter ce site par l'écotourisme revient à profaner leur territoire sacré.

Cependant, les principaux objectifs sociaux liés à l'écotourisme sont : de permettre à la communauté d'accueil et d'améliorer sa qualité de vie, de satisfaire ses besoins d'information sur la ressource écotouristique et de participer à son développement²⁸¹. Ces objectifs seront atteints, dans la mesure où les communautés locales auront le pouvoir de décider et de participer à la réalisation des projets écotouristiques dans leur région, et de contribuer ainsi à leur propre

²⁷⁸ www.linternaute.fr consulté le 02/07/2022 à 03h15min.

²⁷⁹ Entretien du 03/03/2022 au village Kpwamending.

²⁸⁰ Entretien du 20/03/2022.

²⁸¹ www.googleweblight.com consulté le 02/07/2022 à 02h40min.

développement, c'est-à-dire, avoir recours à la gouvernance participative. Autant dire, pour éviter que l'écotourisme ait des effets négatifs sur les communautés locales d'accueil, il faut consulter les populations et prendre en compte leurs intérêts et leur socioculture, cela dès la conception d'un projet.

b) L'appropriation du site par l'église catholique

L'« *appropriation* » désigne le fait d'adapter quelque chose à une utilisation définie, c'est-à-dire de rendre propre à un usage ou à une destination²⁸². L'appropriation du site « Mont-Mbal » par l'église catholique est un problème, que décrivent non seulement les populations riveraines mais aussi la commune. Cette situation devient de plus en plus préoccupante. Car, les protagonistes n'arrivent pas à trouver des solutions concrètes. À cet effet, le deuxième adjoint au maire Éric Bertrand BELINGA atteste que :

Nous assistons aux guerres entre personnes (communes, population, église Catholique), qui veulent faire du développement de ces sites, une affaire personnelle ; il n'y a pas une vision d'ensemble dans la commune. D'un côté, la mairie qui veut valoriser le site mais manque de moyens financiers, les populations riveraines qui veulent conserver leur site, et d'un autre côté l'église qui aménage le site pour les pèlerinages²⁸³.

Pendant les entretiens, les enquêtés ont décrit la situation qui prévaut. En effet, ayant découvert le joyau naturel situé en pleine forêt dans le village Nko'oveng, l'église catholique a décidé de mettre en valeur le site qui sera désormais un lieu de pèlerinage et de retraite spirituelle, comme l'illustrent les photos 28 et 29 suivantes.

²⁸² www.linternaute.fr (consulté le 30/07/2022 à 4h20min).

²⁸³ Entretien du 21/02/2022 à la mairie d'Endom.

Planche 8 : Aménagement du Site touristique « Mont Mbal » par l'église Catholique

Photo 28 : Grotte mariale au Mont Mbal



Photo 29 : Représentation de la vierge Marie au Mont Mbal



Source : France Brandie EFANGONO (03/03/2022)

Ces images présentent le site touristique « Mont Mbal », aménagé par l'église Catholique pour ses différentes manifestations. En outre, ces images rendent compte des initiatives prises par l'église catholique sans le consentement de la commune, et même de la totalité du village notamment :

- L'ouverture de la piste,
- La construction d'une maison de repos et d'un forage au niveau du site,
- La fabrication des bancs et
- L'installation d'une représentation de la vierge Marie.

Rendu à ce niveau d'investissement, l'église ne voudrait à aucun cas voir ses efforts tomber à l'eau. Ainsi, ces investissements de l'église Catholique représentent un obstacle pour la municipalité, qui a une vision et des objectifs différents, pour ce qui est la valorisation de ce site.

Toutefois, au vue de cette situation, l'implication de l'élite serait d'un apport important pour la résolution de ce conflit et le développement du village. L'« élite » c'est un ensemble des personnes qui exercent les fonctions de dirigeants. Pour Wilfred PARETO, cette élite se

divise en deux : « l'élite gouvernementale » ou classe dirigeante qui détient effectivement le pouvoir, et « l'élite non gouvernementale » ou classe dominante, qui sans exercer le pouvoir soutient la précédente et sert éventuellement d'intermédiaire entre l'élite dirigeante et la masse²⁸⁴.

En effet, les élites locales sont des acteurs décisifs de l'émergence de l'économie locale. Elles doivent permettre la valorisation des ressources territoriales, la mise en place des règles étatiques. Le développement d'une localité, en plus de passer par la commune, repose sur la dynamique d'une multitude d'élites locales, qui, à travers leurs actions et leurs interactions construisent les capacités du territoire. Ces élites ne sont pas formelles, mais sont à l'origine du changement d'une localité. Elles exercent deux rôles, notamment *l'activation* c'est-à-dire la mobilisation des parties prenantes et *l'expertise*, c'est-à-dire l'identification des solutions pour valoriser les ressources locales. Lors de notre enquête de terrain, nous avons découvert que la localité a plusieurs élites, mais celles-ci sont presque à l'écart de toute initiative de développement. Certains enquêtés le confirment, à l'instar de l'enquête OMAR, qui affirme que « *Les élites de la localité qui ont beaucoup de moyens ne veulent pas participer au développement de la commune* »²⁸⁵.

B. LES OBSTACLES LIÉS À LA BUDGETISATION DU RECYCLAGE

Chaque année, en raison des multiples actions des hommes sur la planète, des tonnes de déchets sont produits. Ces déchets sont, pour la plupart rejetés dans l'environnement, polluant ainsi ce dernier. Mais, depuis quelques années, ces déchets sont recyclés pour en faire des produits dérivés. C'est de là qu'est née l'industrie du recyclage, qui fait partie des plans d'action pour un développement durable. Le recyclage est une activité importante pour le développement durable. Car, il aide à préserver les ressources naturelles. Le recyclage se fait en plusieurs étapes : la collecte, le tri, le traitement et la transformation en produits finis pour la commercialisation.

Outre les aspects environnementaux, le recyclage a également une grande importance dans le développement d'une économie verte en ayant des effets directs sur la croissance économique et la création d'emplois²⁸⁶. Il a tellement pris de l'ampleur qu'il est aujourd'hui considéré comme un gage du développement durable. Cependant, dans la commune d'Endom,

²⁸⁴ www.cairn.info consulté le 02/07/2022 à 03h50min ;

²⁸⁵ Entretien du 20/03/2022 au village Nko'oveng.

²⁸⁶ Agence Européenne pour le Développement (AEE), « Earnings, jobs and innovation : the role of recycling in a green economy », 2011. m.actu-environnement.com (Consulté le 6/08/2022 à 12h05).

la budgétisation de ce secteur rencontre encore plusieurs difficultés. C'est ainsi que cette section (B) se divise en deux grandes parties, à savoir : les obstacles spécifiques liés à la budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'agriculture biologique (I), et les obstacles liés à la budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'énergie de la biomasse (II).

I. LES OBSTACLES LIES À LA BUDGETISATION DU RECYCLAGE POUR LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'« agriculture biologique » est un système intégré de gestion de la production qui favorise et améliore la santé des agro-écosystèmes, y compris la biodiversité, les cycles biologiques et les activités biologiques des sols. Elle met l'accent sur l'utilisation d'intrants naturels (minéraux et produits dérivés de plantes) et la renonciation aux engrais synthétiques et aux pesticides²⁸⁷. Le refus d'utiliser des intrants chimiques préserve les sols et les nappes phréatiques. A cet effet, des politiques d'agriculture biologique mûrement réfléchies constituent une réponse aux différents problèmes économiques, sociaux, politiques, et environnementaux qui pèsent sur les communautés rurales. Elles peuvent avoir un impact très positif sur les revenus, la sécurité alimentaire, la responsabilisation des communautés, la préservation des ressources naturelles, le développement rural et l'environnement²⁸⁸. Ainsi, l'agriculture biologique contribue au développement rural. La commune d'Endom étant une commune rurale gagnerait à investir dans ce secteur.

En réalité, les déchets récupérés auprès des ménages peuvent être transformés en engrais naturel. Car, dans l'agriculture biologique les produits (les engrais et pesticides) doivent être d'origine naturelle, c'est-à-dire qu'il doit s'agir des produits que l'on peut trouver dans du matériel naturel, comme le sulfate de cuivre naturel²⁸⁹. Comme engrais naturel provenant des déchets, nous avons le *compost*, obtenu à partir des déchets (excréments d'animaux, ordures ménagères). Dans la commune d'Endom, la budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'agriculture biologique rencontre plusieurs difficultés. Les vingt-un (21) acteurs interrogés ont évoqué six (6) facteurs qui expliquent la non budgétisation du recyclage dans la commune (Cf. annexe 12). L'interprétation de leur verbatim a permis de regrouper ces facteurs en deux grands obstacles spécifiques, répartis dans le tableau 13 suivant.

²⁸⁷ FAO, introduction à l'agriculture biologique, 2015.

²⁸⁸ FAO, Agriculture et développements rural durables (ADRD) : document sur les politique 3, 2007, en ligne sur www.fao.org (consulté le 02/08/2022 à 11h40min).

²⁸⁹ www.youmatter.world, définition de l'agriculture biologique, (consulté le 02/07/2022).

Tableau 13 : Obstacles spécifiques à la valorisation des recyclages

N°	Obstacles spécifiques	Obstacles	Nombre de fois	%
1	Manque de financement	– Manque de moyens techniques – Manque de partenariats	19 fois	67,85%
2	Négligence du secteur du recyclage	– Faible production des déchets ménagers – Ignorance de l'importance du recyclage	9 fois	32,14%
TOTAL			28	99,99%

Source : *Enquête de terrain, février à mars 2022.*

L'interprétation sociologique du tableau 13 ci-dessus montre que l'absence de la budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'agriculture biologique dans la commune d'Endom est davantage un problème de moyens financiers (67,85% d'occurrences), que celui de la négligence du secteur du recyclage (32,14% d'occurrences).

1. L'insuffisance de moyens financiers pour la budgétisation du recyclage

Les moyens financiers, comme nous l'avons mentionné à la section (A), sont indispensables dans la mise en œuvre des projets de développement durable en général et pour le recyclage en particulier. En effet, pour budgétiser le recyclage, il faudrait que la commune ait un financement considérable. Cependant, la commune d'Endom, qui n'a pas assez de ressources financières, se voit incapable de budgétiser cette activité, qui représente pourtant une opportunité non seulement dans la valorisation de l'agriculture biologique mais aussi dans la valorisation de la biomasse. L'enquête Constantin EKOUE affirme que :

Le recyclage dans la commune est planifié. Cependant, il n'est pas budgétisé parce que la commune n'est pas encore prête de manière financière pour mettre sur pied et budgétiser le processus de recyclage qui se fait en plusieurs phases, où nous sommes à la phase de collecte tout simplement et nous les stockons au dépotoir communal²⁹⁰.

En effet, la commune d'Endom, au vu de son manque de moyens, se situe à la phase « collecte », des ordures par les agents communaux. Ces déchets sont déposés dans un dépotoir dans la ville. Au niveau de la commune, le manque de moyens financiers se manifeste par la défaillance de moyens techniques (a) et le manque de la coopération décentralisée (b).

²⁹⁰ Entretien du 21/02/2022 à la mairie d'Endom.

a) Le manque de moyens techniques y afférent

Le manque de moyens techniques ici renvoie au savoir-faire et au matériel. En effet, la commune d'Endom manque du personnel habilité à pratiquer le recyclage, quand nous savons que cette activité a besoin d'une main d'œuvre nombreuse. Car, c'est un processus comportant plusieurs phases, à savoir : la collecte, le tri, le traitement et la transformation des déchets. L'enquête Divine ENANG EDIAGE confirme cela dans ses propos en disant que : « *le recyclage des déchets est un long processus, qui suppose beaucoup de moyens mis à disposition et une main d'œuvre qualifiée* »²⁹¹. Cette main d'œuvre qualifiée est nécessaire dans le processus de transformation des déchets, notamment la fabrication des engrais naturels à partir des ordures ménagères pour la valorisation de l'agriculture biologique dans la commune. Cette fabrication d'engrais au niveau local permet l'accès à tous les cultivateurs et agriculteurs de se les approprier à bas prix. Ce qui favorisera l'expansion du secteur agricole qui est le plus important dans les zones rurales.

En ce qui concerne le matériel, la commune d'Endom pour le moment ne dispose que d'un seul tricycle pour le transport des ordures ramassées et de 19 bacs à ordures repartis dans les quartiers pour que les populations déversent leurs ordures²⁹².

b) Le manque de coopération décentralisée

La coopération décentralisée est un mode de coopération transnationale au développement comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariats noués entre les collectivités locales d'un pays et les pays²⁹³. Dans ce cas, la qualité et le statut d'agent de coopération décentralisée sont réservés aux collectivités locales. Car, on maintient qu'il s'agit d'une des relations décentralisées au sens public du terme²⁹⁴. En effet, la coopération décentralisée est tributaire de l'autonomie des collectivités territoriales décentralisées (CTD), sauf que la commune d'Endom n'a pas encore entamé son processus de coopération décentralisée. Elle est encore en retard en ce qui concerne les coopérations et la recherche de partenaires. Cette défaillance ne lui permet pas de budgétiser le recyclage qui nécessite un budget consistant. Néanmoins, lors de l'entretien avec monsieur Rossi AKONO, il a fait remarquer que « *la commune d'Endom a récemment adhéree à la convention des maires en Afrique subsaharienne pour le climat et l'énergie, et avec une ONG, ils sont en train de*

²⁹¹ Entretien du 01/03/2022 à la délégation du MINFOF.

²⁹² Déclaration de Mr EKOUE lors de l'entretien.

²⁹³ fr.m.wikipedia.org (consulté le 03/07/2022).

²⁹⁴ www.minddevel.gov.cm, les coopérations décentralisées, (consulté le 03/07/2022).

construire un plan directeur pour la valorisation des déchets »²⁹⁵. S'il est vrai que la commune n'a pas encore d'expérience pour ce qui est de la coopération décentralisée, celle-ci ne saurait tarder si et seulement si elle s'y met.

2. La négligence du secteur de recyclage

Le recyclage est l'une des mesures les plus faciles à prendre pour protéger la planète. Mais, nombreux ignorent encore son importance dans le quotidien des hommes. « *Recycler* », c'est recueillir des matériaux usagés et les transformer en nouveaux produits plutôt que de les jeter. Cependant, ce processus est confronté au niveau de la commune d'Endom à des difficultés tels que : l'ignorance du secteur sur l'importance du recyclage(a) et à la faible production des déchets (b).

a) L'ignorance sur l'importance et les bénéfices du recyclage

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'importance du recyclage n'est plus à démontrer. Sauf que dans la commune, les acteurs locaux ne connaissent pas encore les enjeux qui sous-tendent ce secteur du recyclage. Cela justifie en effet, la négligence de ce secteur dans la localité. Pour justifier ce propos, Francis MFANA VOUNDI affirme que :

Nous pensons très sincèrement qu'une commune, quelle qu'en soit, a des priorités alors, pour le moment peut être que la mairie d'Endom a d'autres priorités dans son plan d'action. C'est peut-être la raison pour laquelle le recyclage des déchets dans son plan de développement semble être étiolée, et c'est vous qui semblez l'affirmer. Car, nous citoyens ordinaires et non conseiller municipal, avons peu ou pas d'informations à ce sujet²⁹⁶.

Ainsi, la gestion des déchets demeure une équation sans réponse dans la commune, où des déchets sont anarchiquement déversés dans les rues, les cours d'eaux ou à l'air libre.

²⁹⁵ Entretien du 23/02/2022 à la mairie d'Endom.

²⁹⁶ Entretien du 16/03/2022 au village Eboman.

Photo 30 : Ordures abandonnées derrière le marché du village Edjom



Source : France Brandie EFANGONO, (04/03/2022).

Pourtant, ce processus est bénéfique pour l'environnement, parce qu'il permet de réduire la pollution et de préserver le couvert naturel et nos communautés locales, dont l'activité par excellence est l'agriculture. L'agriculture est la principale source de revenu de 80% de la population pauvre dans le monde. Ce secteur joue donc un rôle déterminant dans la réduction de la pauvreté, la hausse des revenus et l'amélioration de la sécurité alimentaire²⁹⁷. Cependant, il est important que cette agriculture respecte l'environnement pour la préservation des écosystèmes : c'est la plus-value de l'agriculture dite biologique.

De plus, la filière du recyclage permet de créer les emplois. Car, ce secteur, pour des communes rurales telle que Endom, regorge de possibilités de travail pour les personnes de classe moyenne et celles qui ont un niveau d'éducation limité. Dans le secteur recyclage, les emplois sont également appelés *emplois verts*²⁹⁸, en raison de leur impact positif sur l'environnement. Ces emplois sont cités dans le tableau 14 suivant.

²⁹⁷ www.banquemondiale.org (consulté le 02/08/2022 à 10h20min).

²⁹⁸ Les emplois verts sont essentiels pour notre économie et ont un rôle tout aussi important à jouer pour faire de notre planète un meilleur endroit où vivre. Sur www.fournisseur-energie.com

Tableau 14 : Emplois du secteur du recyclage

secteur	emplois
recyclage des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénieur process - Opérateur de Bascule - Conducteur de process - Responsable d'exploitation des déchets - Opérateur de production - Responsable de laboratoire des déchets - Responsable QSE (Qualité-Sécurité-Environnement) - Producteur de compost - Technicien tri des déchets - Agent de tri d'équipements électriques et électroniques (DEEE) - Agents de collecte des déchets, - Conducteurs de véhicule de transport des déchets, etc.

Source : GALLY LE DOUX EMAN EVINA (2021).

b) La faible production des déchets ménagers

La faible production des déchets ménagers est un véritable obstacle à la valorisation du recyclage. Selon la majorité des enquêtés, la production des déchets dans la commune d'Endom n'est pas considérable, d'autant plus que les ménages ont des fumiers derrière leurs maisons pour déverser leurs déchets. En effet, pendant les entretiens sur le terrain, les enquêtés ont fait comprendre que toutes les familles n'utilisent pas les bacs à ordures, chacun a sa manière de se débarrasser de ses ordures ménagères ; certaines les déversent dans des décharges, d'autres par contre les incinèrent. L'incinération est le procédé le plus observé dans la commune. En effet, les populations créent des petites décharges de déchets, qu'ils vont par la suite brûler, une fois les déchets transformés en cendres. Celle-ci est utilisée, comme fertilisant. Ce procédé a pour conséquence le manque de déchets dans la commune, qui est un obstacle majeur à la mise sur pied des projets liés au recyclage. A cet effet, Christian AMBASSA BESSALA affirme que : «il est difficile de planifier le recyclage, parce que la production des déchets n'est pas considérable, du fait que les populations aient des fumiers. Ils utilisent ces fumiers pour se débarrasser de leurs déchets »²⁹⁹. Dans le même ordre d'idées, l'enquêté OMAR affirme que :

Même si la commune le veut, il y a un manque de déchets dans toute la communauté. Les populations n'ont pas cette culture de stocker les ordures ménagères. Car, chacun a son

²⁹⁹ Entretien du 22/02/2022 à la mairie d'Endom.

*fumier derrière la maison qui lui servira d'engrais. Endom, c'est encore un grand village et ne produit pas encore une grande quantité de déchets*³⁰⁰

Toujours dans le même sillage, Didier NGOA affirme que : « *Les déchets dans la commune ne sont pas considérables. Pour nous, au niveau des ménages, chacun a son fumier où les déchets sont déversés et brûlés. Ce fumier nous sert d'engrais naturel, ce qui permet une meilleure rente* »³⁰¹.

Photo 31 : Ordures incinérés (Fumier) dans le quartier Bloc 3 à Endom



Source : France Brandie EFANGONO, (04 /03/2022).

II. LES OBSTACLES LIES À LA BUDGETISATION DU RECYCLAGE POUR LA VALORISATION DE L'ÉNERGIE DE LA BIOMASSE

« *L'énergie de la biomasse* » est « *l'ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale* »³⁰². Cette forme d'énergie peut permettre de conditionner l'électricité, à partir de la chaleur dégagée par la combustion des matières organiques et végétales, telles que : le bois, les végétaux, les déchets agricoles, les ordures ménagères organiques³⁰³. Étant considérée comme

³⁰⁰ Entretien du 20/03/2022 au village Nko'oveng.

³⁰¹ Entretien du 02/03/2022 au village Zoulou I.

³⁰² www.m.actu-environnement.com, biomasse définition, consulté 02/03/07/2022.

³⁰³ Patrick ESSIGUE EMOSSI, la valorisation de la biomasse au Cameroun : enjeux, acteurs et obstacles à la gestion durable du bois-énergie dans les forêts périurbaines de la ville de Yaoundé, thèse de doctorat/Ph.D en sociologie, université de Yaoundé 1, 2021, p.52.

une énergie renouvelable, l'énergie de la biomasse n'émet presque pas de polluants et n'a pas d'impact sur l'effet de serre. La quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qu'elle rejette correspond à la quantité absorbée par les végétaux pendant leur croissance³⁰⁴. La biomasse peut s'obtenir par combustion c'est-à-dire que les déchets sont directement brûlés en produisant de la chaleur, de l'électricité. Elle peut aussi s'obtenir par méthanisation, c'est-à-dire que les déchets sont d'abord transformés en un biogaz, par fermentation grâce à des micro-organismes (bactéries), puis le gaz est ensuite brûlé. Ce biogaz est proche du gaz naturel et majoritairement composé de méthane. Cela concerne les déchets ménagers, le fumier, et lisier d'animaux, les boues de stations d'épuration, des papiers et cartons³⁰⁵.

Ainsi, l'énergie de la biomasse apparaît comme une solution dans la lutte contre le réchauffement climatique et est employée aussi bien pour se chauffer que pour produire de l'électricité, du gaz ou du carburant pour les véhicules. Pendant l'enquête de terrain, les vingt-un (21) acteurs interrogés ont évoqué 8 (huit facteurs) qui expliquent la non valorisation de l'énergie de la biomasse dans la commune d'Endom (Cf. annexe 13). L'interprétation de leurs verbatim a permis de regrouper ces facteurs en deux obstacles spécifiques, présentés dans le tableau 15 ci-après.

Tableau 15 : Obstacles spécifiques à la valorisation de l'énergie de la biomasse

N°	Obstacles spécifiques	raisons	Nombre de fois	%
1	Le manque d'accompagnement du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> – Manque de matériel de tri – Manque de formation du personnel dans le recyclage 	12 fois	57,14%
2	La Négligence de biomasse en tant que énergie propre	<ul style="list-style-type: none"> – L'ignorance des bénéfices de l'énergie de la biomasse – Absence de sensibilisation et d'information des acteurs locaux – Insuffisance des déchets en tant que matières premières 	9 fois	42,85%

Source : *Enquête de terrain, février à mars 2022.*

L'interprétation du tableau 15 ci-dessus, montre que la non valorisation de l'énergie de la biomasse est due prioritairement au manque d'accompagnement du gouvernement (57,14% d'occurrence), suivi de la négligence de la biomasse en tant qu'énergie propre, avec 42,85% d'occurrences).

³⁰⁴ www.edf.fr, qu'est-ce que la biomasse, consulté le 02/03/07/2022 à 14h55min.

³⁰⁵ *Idem.*

1. Le manque d'accompagnement

Le maire de la commune René BEKOLO précise que : « *parmi les projets que nous recensons, le recyclage en fait partie, sauf que la commune fait face au manque de moyens financiers* »³⁰⁶. En effet, la commune d'Endom, étant une commune rurale, n'a pas et ne produit pas assez de revenus pour financer le recyclage des déchets. A cet effet, elle a besoin d'un accompagnement aussi bien financier que technique. Ce financement peut venir des ONG, du gouvernement, des investisseurs étrangers ou encore de la coopération décentralisée. Ainsi, l'absence de cet accompagnement plonge la commune d'Endom dans l'impasse.

a) Le manque de matériel de tri

Le décret du 26 septembre 2012³⁰⁷ définit le « *tri* » comme *la séparation systématique des déchets selon les différentes catégories*. Le tri permet avant tout d'économiser des ressources naturelles. C'est l'une des phases du processus de recyclage, et comme toute étape du recyclage, le tri nécessite du matériel adéquat. La commune ne possédant pas assez de revenus ne dispose que d'un petit matériel de collecte notamment 19 bacs à ordures, et un tricycle illustré par la photo ci-après.

Photo 32 : Tricycle pour le transport des ordures à Endom-ville



Source : France Brandie EFANGONO, (04/03/2022).

³⁰⁶ Entretien du 22/02/2022 à la mairie d'Endom.

³⁰⁷ Le décret n°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets.

b) Le manque de formation du personnel dans le recyclage

Comme nous l'avons noté à la section précédente, une formation est nécessaire pour les activités du secteur du recyclage. Le manque du personnel formé (cité par les enquêtés), se révèle être un obstacle réel pour le décollage du recyclage dans la commune. En effet, pour la valorisation de la biomasse, la commune d'Endom a besoin des experts pour transformer les déchets en biogaz pour usage domestique, afin de diminuer l'utilisation abusive du bois énergie dont l'exploitation abusive pourrait avoir des répercussions sur l'environnement.

2. La négligence de l'énergie de la biomasse en tant qu'énergie propre

L'énergie issue de la biomasse est une source d'énergie renouvelable qui dépend du cycle de la matière vivante végétale et animale. Elle attire encore moins d'attention dans la commune d'Endom, à cause de l'ignorance des populations locales sur les atouts de cette énergie (a) et l'absence de sensibilisation et information des acteurs locaux à propos de cette énergie (b).

a) L'ignorance des populations locales sur les atouts de l'énergie de la biomasse

L'ignorance des populations locales sur les atouts de l'énergie de la biomasse est aussi une cause relevée par les acteurs locaux. En effet, les populations ignorent totalement l'énergie de la biomasse et les acteurs communaux de leur côté ne portent aucun intérêt à la valorisation de cette énergie. L'énergie de la biomasse est encore très peu connue de tous, même si les populations utilisent depuis longtemps le bois de chauffe pour la cuisson des aliments. C'est dans ce sens que l'enquêté Claude ABOMO affirme, en ces termes que « *les leaders de la commune ne pensent pas que cela puisse être bénéfique pour la localité* ». Dans le même sillage on relève que l'énergie de la biomasse n'est pas une priorité dans la commune. Un enquêté atteste que « *l'énergie de la biomasse n'est pas encore une priorité pour la commune* ».

b) L'absence de sensibilisation des acteurs locaux en matière de valorisation des déchets

En matière d'environnement, et plus particulièrement en matière de déchets, la sensibilisation et l'information sont indissociables. L'information consiste à sensibiliser les acteurs, à leurs donner suffisamment de matière à ce qu'ils puissent comprendre une situation. Pour être efficace, sensibilisation et information doivent être continues et permanentes. C'est dans ce sens que la loi du 05 août 1996³⁰⁸ stipule dans son article 72 que :

³⁰⁸ Loi n°96/12 du 05 août 1996³⁰⁸ portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

La participation des populations à la gestion de l'environnement doit être encouragée notamment à travers le libre accès à l'information environnementale, sous réserve des impératifs de la défense nationale et de la sécurité de l'État ; la production de l'information environnementale, la sensibilisation, la formation, la recherche et l'éducation environnementale.

En effet, la sensibilisation et l'information sont indispensables dans les questions environnementales. Dès lors, l'absence de sensibilisation et d'information évoquée par les acteurs locaux est sans doute une faiblesse pour la commune d'Endom pour la valorisation des déchets. L'enquêté Claude NNANG affirme que « dans la commune d'Endom aucune sensibilisation préalable des populations n'est faite »³⁰⁹.

En ce qui concerne la gestion des déchets au Cameroun, plusieurs lois et décrets ont été établis afin d'atténuer les effets négatifs des déchets sur l'environnement. Cependant, il faut un véritable suivi pour que cette réglementation puisse être véritablement appliquée jusqu'aux localités reculées comme la commune d'Endom. Lors des entretiens, certains ont mentionné le laxisme de l'État face à l'implémentation des activités de l'économie verte au niveau des CTD. L'enquêté Philémon NGORBO affirme que « cette situation est due à l'absence d'accompagnement de l'État. En fait, pour ma part, l'État ne met pas un véritable accent sur la valorisation et l'intégration de l'économie verte dans le processus de développement local »³¹⁰. En effet, une bonne sensibilisation est gage d'un véritable accompagnement dans la mise sur pied d'un projet de développement.

c) L'insuffisance des déchets en tant que matières premières

L'insuffisance des déchets, qui sont la matière première, est un véritable problème pour la valorisation du secteur de l'énergie de la biomasse. L'enquête MVOMO BELA mentionne que

La population n'est pas assez nombreuse pour produire beaucoup de déchets ou d'ordures pour faire fonctionner une usine de transformation des déchets, ce qui conduit au manque de déchets en tant que matière première de cette transformation

En effet, la commune d'Endom en raison de la taille de sa population et son niveau de vie, ne peut pas encore produire une quantité importante de déchets. C'est dans ce même sens que Cédric MBARGA pense que : « la commune d'Endom n'est pas encore prêt pour l'usage

³⁰⁹ Entretien du 24/03/2022 à Endom-centre.

³¹⁰ Entretien du 06/03/2022 au village Nko'oveng.

de l'énergie provenant des déchets recyclés. Car, il faudrait une quantité assez importante de déchet pour pérenniser ce genre de projet. »

C. LES OBSTACLES LIÉS À LA VALORISATION DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Dans son discours d'inauguration de l'unité de traitement de gaz naturel de Ndogpassi, prononcé le 15 novembre 2013, le Chef de l'État a réitéré sa détermination à inscrire la question de l'énergie au centre de la politique camerounaise en soulignant que *« L'énergie se situe au cœur de tout processus de développement. Sans elle, il ne peut y avoir d'industrie, ni de transformation de matières premières, et donc, pas d'économie moderne. L'énergie est la reine de la bataille du développement et du progrès »*³¹¹. En d'autres termes, l'énergie électrique est d'une importance capitale pour le développement économique d'un pays. Elle est l'une des principales priorités de la stratégie de développement économique de chaque pays comme le démontre Marthe DJUIKOM (2008). L'approvisionnement en électricité a un impact direct sur le bien-être national et les conditions de vie des populations. En outre, l'approvisionnement en électricité joue un rôle important dans le développement économique et le progrès social d'une localité. L'enquêteur Didier NGOA le confirme en disant que *« l'électricité est un grand facteur d'industrialisation. On ne peut pas transformer si on ne peut pas conserver »*³¹². Cependant dans la commune d'Endom, la rareté du courant empêche le fonctionnement de certaines activités et entrave le développement économique.

Il devient donc urgent pour les localités rurales plongées dans l'obscurité d'investir dans les énergies renouvelables notamment l'énergie solaire. L'accès à l'énergie solaire est un enjeu clé pour améliorer la satisfaction des besoins fondamentaux des populations en milieu rural, bien que son appropriation rencontre encore des difficultés. Ainsi, dans la commune d'Endom, la valorisation de l'éclairage public et domestique à partir de l'énergie solaire est en plein essor, même si son appropriation par les populations n'est pas encore une réalité globale à cause de nombreuses difficultés. C'est ainsi que cette section (C) s'articule sur deux grands points, à savoir : les obstacles spécifiques liés à la valorisation de l'éclairage public (I) et ceux liés à l'éclairage domestique (II).

³¹¹ www.cameroun24.net (consulté le 03/08/2022 à 5h25min).

³¹² Entretien du 02/03/2022 au village Zoulou I.

I. LES OBSTACLES LIÉS À LA VALORISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public est un ensemble des moyens d'éclairage mis en œuvre dans les espaces publics, à l'intérieur et à l'extérieur des villes, très généralement en bordure des voiries et places, nécessaires à la sécurité ou au confort des êtres humains³¹³. L'éclairage public facilite la circulation nocturne et apporte plus de commodité. En effet, une ville éclairée est plus attractive, plus sécurisante et pratique pour ses habitants. La commune d'Endom, grâce au projet 'électrification de 166 localités, a bénéficié de 60 lampadaires solaires d'éclairage public installables à l'intérieur du centre-urbain d'Endom en bordure des voiries. Toutefois, la commune qui s'étend sur une superficie de 1400 km², n'est pas entièrement recouverte par cet éclairage. Il revient donc à la commune de pouvoir répondre au besoin en éclairage public de sa population qui vit dans les villages reculés. Mais, la commune, à cet effet, rencontre des difficultés de plusieurs ordres. Les acteurs interrogés ont évoqué quatre (04) raisons (cf. annexe n°14). La première interprétation de leur verbatim permet de ressortir quatre (04) facteurs explicatifs de la faible appropriation de l'énergie solaire concernant l'éclairage public dans la commune d'Endom (cf. annexe n°15). La deuxième interprétation de leur verbatim permet de regrouper ces obstacles en trois facteurs repartis dans le tableau 16 suivant.

Tableau 16 : les obstacles spécifiques liés à la valorisation de l'énergie solaire pour éclairage public

N°	Obstacle spécifiques	Nombre de fois	%
1	L'insuffisance de moyens financiers	5 fois	55,55%
2	La peur d'investir dans l'énergie solaire	3fois	33,33%
4	La sous-information	1 fois	11,11%
TOTAL		9	99,99%

Source : *Enquête de terrain, février à mars 2022.*

L'interprétation sociologique de ce tableau 16 montre que le manque de moyens financiers pour la valorisation de l'énergie solaire représente l'obstacle spécifique majeur (55,55% d'occurrences). Ensuite, vient la peur d'investir dans l'énergie solaire (33,33% d'occurrences) et enfin, la sous-information des acteurs sociaux sur les enjeux de l'énergie solaire (11,11% d'occurrences).

³¹³ fr.m.wikipedia.org

1. L'insuffisance de moyen financier

Pour toute initiative de développement, le financement est indispensable. L'électrification des villages à l'énergie solaire nécessite un capital considérable dont la commune d'Endom ne dispose pas. Ce manque de moyens financiers a été relevé par tous les acteurs interrogés dans la commune. L'enquêté Georges Alain ZOUA affirme que « *l'investissement dans l'éclairage public avec des lampadaires solaires nécessite des capitaux énormes que la commune n'en dispose pas* »³¹⁴. Par ailleurs, le manque de moyens financiers peut aussi être la conséquence de l'absence d'une dynamique de coopération décentralisée ; lorsqu'on sait qu'au *sommet de la terre de Rio* en 1992, les entités territoriales décentralisées étaient absentes, elles sont aujourd'hui totalement impliquées dans toutes les négociations et initiatives en matière de développement durable. Dès lors, ces dernières jouent de plus en plus un rôle important dans la promotion du développement au niveau local³¹⁵.

Les ressources disponibles, n'étant parfois pas suffisantes pour financer et matérialiser les projets, les communes se lancent à la conquête des partenaires extérieures (d'autres collectivités) pouvant contribuer d'une façon ou d'une autre à accélérer leur développement d'où « *la coopération décentralisée* ». « *la coopération décentralisée* » est perçue comme *une pratique d'échanges internationaux faisant intervenir des collectivités et associations locales, des ONG, des entreprises, des administrations centrales etc*³¹⁶. Elle résulte d'une convention par laquelle deux ou plusieurs communes décident de mettre en commun leurs moyens en vue de réaliser des objectifs communs, c'est la substance de l'article 131 alinéa 1 de la loi de 2004 fixant les règles applicables aux communes. La coopération décentralisée peut s'opérer entre deux ou plusieurs communes camerounaises ou entre celles-ci et des communes étrangères. Il s'agit concrètement d'un instrument nouveau mais approprié pour dynamiser les initiatives locales de développement. C'est donc la coopération qui peut naître entre les collectivités des pays développés avec celles des pays en voie de développement. Ainsi, la coopération décentralisée est un moyen d'autonomisation des collectivités territoriales décentralisées. C'est dans ce sens que Rossi AKONO confirme « *l'absence d'une dynamique de partenariat au niveau de la commune* »³¹⁷.

³¹⁴ Entretien du 03/03/2022 au village Kpwamendjing.

³¹⁵ www.minddevel.gov.cm consulté le 25/06/2022 à 4h05min.

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ Entretien du 23/02/2022 à la mairie d'Endom.

2. La peur d'investir sur l'énergie solaire

En économie, un « *investissement* » est une dépense immédiate destinée à augmenter à long terme la richesse de celui qui l'engage³¹⁸. L'investissement sert donc à augmenter la productivité et à gagner en temps. La commune d'Endom qui déjà dispose de très peu de revenus, a peur d'investir dans cette activité qui risque de ne rien lui rapporter. Christian AMBASSA BESSALA affirme que : « *aucune étude n'a été faite qui montre que si la commune investit dans les énergies renouvelables, elle pourra faire entrer des bénéfiques* »³¹⁹. En effet, les acteurs communaux, peu informés sur les enjeux de l'énergie renouvelable, ne veulent pas courir le risque d'investir dans l'installation d'éclairage public à partir de l'énergie solaire, de peur d'épuiser le peu de ressources financières dont celle-ci dispose.

3. La sous-information sur l'importance de l'énergie solaire

L'énergie solaire est régulièrement citée comme l'une des énergies renouvelables les plus prometteuses pour un avenir décarbonné. Comme son nom l'indique, l'énergie solaire permet de produire de l'énergie à partir des rayonnements du soleil. Ces rayonnements du soleil apportent trois types de sources pouvant être utilisées pour la production de l'énergie, notamment l'énergie photovoltaïque, l'énergie thermique et l'énergie thermodynamique.

L'énergie photovoltaïque est, sans doute, la plus connue de ces trois énergies. Elle fonctionne avec des panneaux solaires qui transforment directement le rayonnement du soleil en énergie électrique. Cette énergie présente de nombreux avantages. Elle est une énergie propre et inépuisable, elle ne pollue pas, elle est facile à mettre en place, peu chère à exploiter après l'installation des équipements, elle permet de devenir autonome en énergie de manière simple ; peu de nuisance visuelle et aucune nuisance sonore. Malgré le fait que l'énergie solaire reste dépendante du soleil, elle représente un moyen d'autonomisation des zones rurales en matière d'électricité.

II. LES OBSTACLES LIES À LA DOMESTICATION DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Au-delà de l'amélioration du bien-être proposé par un éclairage de qualité, l'arrivée de l'énergie solaire en zone rurale est un pilier pour parvenir au développement durable. Dans le cas du Cameroun en général et de la commune d'Endom en particulier, il est nécessaire d'adopter les ODD plus précisément l'ODD 7 qui vise à « *Garantir l'accès de tous à des*

³¹⁸ www.l-expert-comptable.com consulté le 03/07/2022.

³¹⁹ Entretien du 22/02/2022 à la mairie d'Endom.

services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». L'accès aux services énergétiques est un enjeu clé pour améliorer des conditions de vie des populations en milieu rural.

En effet, ces services favorisent le développement local, dans la mesure où ils permettent l'amélioration de l'hygiène alimentaire (conservation des aliments), une meilleure disponibilité des équipements et services médicaux et le fonctionnement des activités économique. En outre, L'accès à l'électricité influe également sur l'éducation. Ainsi à la question de savoir : pourquoi la commune n'investit-elle pas sur les centrales solaires pour faciliter l'accès des ménages à l'énergie solaire ? Les vingt-un (21) acteurs interrogés ont évoqué six (06) raisons (cf. annexe n°16). La première interprétation sociologique de leur verbatim permet de ressortir six facteurs qui expliquent pourquoi la commune d'Endom n'investit pas sur les centrales solaires pour l'éclairage domestique. La deuxième interprétation de leur verbatim permet de regrouper ces facteurs en trois (03) facteurs explicatifs repartis, dans le tableau 17 ci-après :

Tableau 17 : Obstacles spécifiques liés à la domestication de l'énergie solaire

N°	Obstacles spécifiques	Raisons	Nombre de fois	%
1	L'insuffisance de moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> – Budget élevé pour l'installation d'une centrale solaire – Manque du personnel formé – Le manque de partenaire 	23 fois	71,87%
2	La sous information des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> – L'insuffisante sensibilisation des populations – Manque de culture à l'énergie solaire 	7 fois	21,87%
3	Le manque du soutien de l'État	<ul style="list-style-type: none"> – Manque du soutien de l'État 	2 fois	6,25%
TOTAL			32	99,99%

Source : *Enquête de terrain, février à mars 2022.*

L'interprétation sociologique du tableau 17 ci-dessus montre que pour la domestication de l'énergie solaire, l'insuffisance des moyens financiers apparaît comme l'obstacle le plus important (71,87% d'occurrences), puis la sous-information des acteurs locaux (21,87% d'occurrences) et le manque du soutien de l'État (6,25% d'occurrences).

1. L'insuffisance de moyens financiers

Investir dans une centrale solaire est certes bénéfique mais tout de même coûteux. Cédric MBARGA confirme qu'« *il s'agit là d'un projet qui nécessite un gros budget*

d'investissement ». Ainsi, le manque de moyens financiers évoqué une fois de plus, se situe au niveau du budget élevé pour l'installation d'une centrale et du manque du personnel qualifié.

a) Le coût de l'énergie solaire

Selon Éric BELINGA, « *le budget de mise sur pied d'une centrale photovoltaïque coute extrêmement cher, celle-ci s'évalue en terme de milliards, soit 2 milliards de FCFA. Une équipe au niveau de la commune réfléchit sur ce projet, sauf que les moyens restent un grand obstacle* »³²⁰. En effet, la mobilisation des ressources financières ou des subventions internationales n'est pas toujours facile pour l'élaboration d'un tel projet. En ce qui concerne l'énergie solaire, le plus souvent, les coûts élevés d'installation et de production combinés à la faible demande ne rentabilisent pas l'offre d'énergie électrique. Les projets d'électrification nécessitent une subvention partielle ou totale des équipements électriques. Seuls sont à la charge des populations les coûts d'entretien voire, dans le meilleur des cas, le renouvellement du petit matériel. Cependant dans la réalité, l'appropriation de l'énergie solaire devient une réalité indéniable.

b) Le manque du personnel qualifié et expérimenté

La domestication de l'énergie solaire demande une formation préalable à l'utilisation du matériel. À cet effet, le manque du personnel qualifié dans la commune peut également constituer un obstacle. En effet, l'installation et l'entretien du parc solaire demandent une main-d'œuvre très qualifiée, surtout qu'il s'agit d'un projet moderne à grande envergure. Rossi AKONO nous le confirme lorsqu'il affirme que « *le degré de solaire à Endom est très satisfaisant pour pouvoir créer une centrale solaire, mais nous faisons face à la non maîtrise technique* »³²¹. En l'absence de sessions de formation institutionnalisées, les règles fondamentales de fonctionnement ne sont pas assimilées. Cette situation a des conséquences d'autant plus négatives que le matériel est livré dans les pays avec des notices insuffisamment détaillées, lorsqu'il n'y a pas confusion des notices d'utilisation entre des matériels différents. « *L'ensemblier doit fournir une notice claire avec plans s'il s'agit d'une grosse réalisation ou avec une notice facile à utiliser et à la portée de l'utilisateur si ce dernier doit effectuer le montage lui-même (pour un kit par exemple)* »³²².

³²⁰Entretien du 21/02/2022 à la mairie d'Endom.

³²¹ Entretien du 23/02/2022 à la mairie d'Endom.

³²² L'électrification rurale décentralisée dans le sud, en ligne sur www.journals.openedition.org, (consulté le 11/09/2022 à 10h40min).

c) Le manque de partenaires financiers

L'assistance technique ou financière a pour objectif d'aider les pays à se développer. Les partenaires financiers représentent un apport idoine pour les collectivités en voie de développement. En effet, selon Rossi AKONO « *l'absence d'une dynamique de partenariat décentralisé au niveau de la commune qui permettrait de capter des projets internationaux financés par les bailleurs de fond étrangers, ne permet pas à la commune d'investir dans ce domaine* »³²³. À sa suite, Georges Alain ZOOUA rajoute que « *investir sur des centrales solaires nécessite de gros investissements que la commune ne dispose pas, elle n'a ni partenaires, ni bailleurs de fond. Les fonds qu'elle reçoit de l'État rentrent dans les projets précis* »³²⁴. Compte tenu du budget dérisoire de la commune d'Endom, elle a besoin d'investissement pour permettre l'adoption de l'énergie solaire, afin d'accroître l'accès à l'électricité à toute sa population.

2. La sous-information des acteurs locaux

L'accès à l'information est un levier pour orienter et mettre sur pied les stratégies de développement. Une population mal informée est susceptible de ne pas adhérer aux initiatives de développement local qui placent les communautés au centre de toutes actions locales. La désinformation des acteurs locaux évoquée par les enquêtés représente à cet effet un obstacle significatif à la planification des activités de l'économie verte. Cette sous-information est due à : l'insuffisante sensibilisation des populations (a), le manque de culture à l'énergie solaire (b).

a) L'insuffisante sensibilisation des populations

L'insuffisante sensibilisation des populations aux nouvelles technologies des énergies renouvelables conduit à terme à une non-appropriation. C'est pourquoi favoriser les conditions d'un transfert de technologie réussi est un élément essentiel de la durabilité. En l'absence d'une coordination en matière d'investissement, certains choix technologiques peuvent conduire à des verrouillages (lock-in) concernant la non-appropriation par la société et la non-efficacité sur le long terme. Pour ces raisons, la phase de transfert technologique demeure une composante essentielle d'une stratégie industrielle d'une institution. Dans la commune d'Endom, l'appropriation de l'énergie solaire s'est faite non par la prise de conscience des populations sur la nécessité de se tourner vers les énergies écolos mais plutôt par défaut à l'énergie électrique qui n'est pas stable.

³²³ Entretien du 23/02/2022 à la mairie d'Endom.

³²⁴ Entretien du 03/03/2022 au village Kpwamendjing.

b) Le manque de culture à l'énergie solaire

La valorisation de l'énergie solaire est pourtant opportune dans les zones rurales où l'accès est difficile, d'autant plus que l'énergie électrique distribuée par ENEO (*Energy of Cameroon*) est un véritable supplice pour les populations, qui se voient parfois passer des mois sans électricité. Conscients de cette réalité, les élus locaux continuent tout de même à investir dans l'entretien de l'énergie électrique qui, pour eux est moins coûteuse que l'installation d'une centrale électrique dans la commune. A ce sujet, Cédric MBARGA dira que « *je pense que la commune d'Endom n'est pas encore assez prête pour réaliser les projets d'une telle envergure ; il y a aussi comme je l'ai dit plus haut cette peur d'un non-retour sur investissement* »³²⁵. C'est dans le même ordre d'idée que OMAR affirme que « *la commune préfère rester fidèle à l'énergie électrique qui cause trop de problèmes dans la commune* »³²⁶. Or, l'installation d'une centrale électrique garantit une énergie stable et représente pour la commune une activité génératrice des revenus (AGR).

Chez les populations, cette situation a poussé certains de manière naïve à avoir recours aux lampes solaires. D'autres par contre par défaut de moyen restent dans l'attente de l'arrivée de l'électricité en utilisant les traditionnelles lampes tempêtes et bougies. Or, ces lampes tempêtes et bougies représentent un risque réel d'incendie et contribuent à la pollution de l'air. Elles émettent aussi des gaz à effet de serre qui augmentent le réchauffement climatique et les modifient. Selon une publication du journal scientifique américain science (2005), 77 milliards de litres de pétrole sont brûlés dans les lampes à pétrole chaque jour.

3. Le manque de soutien de l'État

Le secteur énergétique au Cameroun a considérablement évolué au fil des années. A cet effet, la vision du Cameroun sur la décentralisation des énergies électriques est apparue comme un facteur stimulant au développement des énergies renouvelables, dont la disponibilité est indispensable dans chaque localité du pays. Les populations locales pourront donc bénéficier de l'approvisionnement en électricité, comme le prévoit la loi du 14 décembre 2021, régissant le secteur de l'électricité. Au Cameroun l'électrification rurale est gérée par plusieurs structures : le ministère de l'eau et de l'énergie, la direction des énergies renouvelables et l'agence de l'électrification rurale. Cependant force est de constater que plusieurs localités à l'instar de la localité d'Endom reste toujours plongé dans l'obscurité.

³²⁵ Entretien du 21/03/2022 à Endom.

³²⁶ Entretien du 20/03/2022 au village Nko'oveng.

Somme toute, la planification de l'économie verte présuppose de nouveaux modes de gouvernance, aussi bien au niveau national que local. Au terme de ce chapitre 4, qui a porté sur les obstacles spécifiques à la prise en compte des activités de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom, il ressort que la planification et la mise en œuvre des activités de l'économie verte font face à une multitude de blocages ou obstacles. Ces obstacles ont été subdivisés en trois grandes catégories, à savoir : les obstacles liés à la planification de l'écotourisme ; les obstacles liés à la budgétisation du recyclage et les obstacles liés à la valorisation de l'énergie solaire. Pour ce qui est des obstacles liés à la budgétisation du recyclage, nous les avons divisés en deux parties notamment : les obstacles liés à la valorisation de l'agriculture biologique et les obstacles liés à la valorisation de l'énergie de la biomasse. Pour les obstacles liés à la valorisation de l'énergie solaire, ceux-ci se subdivisent également en deux parties notamment les obstacles liés à la valorisation de l'éclairage public et ceux liés à l'éclairage domestique.

Au terme de cette deuxième partie de l'étude consacrée aux obstacles profonds à la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement durable, il ressort que la commune d'Endom fait face à plusieurs problèmes qui ralentissent encore son développement. À cet effet, force est de constater que la notion d'économie verte en tant que facteur de croissance économique soucieux du respect de l'environnement n'est pas encore une réalité palpable dans la commune d'Endom, parce que sa prise en compte n'est pas effective. Les activités liées à l'économie verte sont encore embryonnaires dans la commune, chose qui ralentit le développement économique et la préservation écologique de cette commune.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au terme de cet exercice scientifique, notre souhait est d'avoir éclairé notre lecteur sur les obstacles à la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom. En effet, notre travail de recherche consistait, pour l'essentiel, à dévoiler les obstacles profonds qui déterminent la faible prise en compte des activités de l'économie verte dans le *plan communal d'Endom*. Dans ce sens, il est important de rappeler que, notre effort a d'abord consisté à analyser le niveau de connaissance de la problématique de l'économie verte par les acteurs communaux.

Pour mieux saisir l'objet d'étude, il a été important de définir un fil conducteur devant nous guider tout au long de la recherche. C'est dans ce sens que notre travail s'est structuré autour de la question centrale suivante : « Comment comprendre la faible place de l'économie verte dans la planification du développement local de la commune d'Endom ? »

Pour répondre à cette question, une hypothèse principale a été formulée, à savoir : « La faible considération de l'économie verte dans la planification du développement local se comprend au travers de l'appropriation limitée des politiques de l'économie verte et les possibilités qu'elle apporte au processus de développement de la commune d'Endom ».

Soulignons tout de même que cette hypothèse n'était qu'une réponse provisoire à la question de départ. À cet effet, celle-ci a été soumise à l'épreuve des faits, des réalités du terrain. En effet, la sociologie de l'environnement, au même titre que la sociologie générale, a pour but de débusquer la réalité sociale cachée derrière les apparences sociales. Dans le cadre de notre étude, les données recueillies sur le terrain ont permis d'arriver à des certitudes. Ainsi, la confrontation des hypothèses aux faits est plus à même de renseigner sur les aboutissements de cette recherche. Aussi cette conclusion est-elle axée principalement sur la discussion des résultats, les enseignements tirés de l'étude et les perspectives de fin de recherche.

A ce sujet, pour savoir si les hypothèses émises en l'entame de notre travail sont confirmées ou infirmées après notre enquête de terrain, il convient de passer à la phase de vérification des hypothèses spécifiques formulées au départ. Dans le cadre de ce travail, deux hypothèses secondaires ont été formulées au début de cette recherche. Nous procédons à la vérification de chacune d'elle de façon disjointe.

➤ **Hypothèse secondaire n°1**

« La commune d'Endom dispose d'un immense potentiel naturel, qui favorise l'implémentation de l'économie verte notamment : les forêts, les fleuves, le climat, les sols et les sites touristiques ».

L'enquête de terrain et les données tirées dans plusieurs documents ont permis de noter que la commune d'Endom dispose :

- D'une grande forêt de 62 000 ha, avec une diversité faunique et végétale pouvant favoriser le développement de l'énergie de la biomasse. Cette richesse forestière permettrait également de mettre sur pied les projets REDD afin d'améliorer les conditions de vie des communautés.
- Elle est traversée par deux fleuves (le *Nyong* et la *Lobo*). Ces fleuves sont riches en sable et en produits halieutiques et représentent une autre opportunité dans la production de l'énergie hydraulique pour alimenter les villages.
- Elle possède un climat équatorial de type guinéen avec quatre saisons, qui lui donne la possibilité d'être alimentée en énergie solaire au cours de l'année.
- Elle dispose des terres fertiles favorables au développement l'agriculture, activité principale dans les zones rurales en général et à dans la commune d'Endom en particulier.
- Elle regorge des sites touristiques, tels que le *Mont Mbal*, la forêt des lianes, les rives de *Nkolse* dont la mise en valeur permet la valorisation de l'écotourisme qui est une activité génératrice des revenus.

Au regard des données de terrain et de notre observation directe, il est évident que la première hypothèse émise est conforme à la réalité sur le terrain et se trouve donc totalement confirmée.

➤ **Hypothèse secondaire n°2**

« Les obstacles liés à la faible prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement au sein de la commune d'Endom sont : le manque de partenaires financiers, le manque de moyens matériels et techniques ».

L'enquête de terrain a permis de ressortir deux types d'obstacles réels qui favorisent la marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement dans commune d'Endom à savoir : les obstacles généraux et les obstacles spécifiques.

Pour ce qui est des obstacles généraux, ils se subdivisent en deux grands types : les obstacles endogènes et exogènes.

- Concernant les obstacles endogènes, l'analyse sociologique des verbatim des enquêtés a permis de ressortir quatre obstacles endogènes subdivisés en deux catégories, à savoir : les obstacles endogènes liés à la commune et les obstacles endogènes liés aux populations.

S'agissant des obstacles endogènes liés à la commune il s'agissait de l'insuffisance des moyens financiers et l'ignorance du concept. Pour les endogènes liés aux populations nous avons : les mentalités archaïques et l'individualisme.

- Pour ce qui est les obstacles exogènes, l'analyse sociologique des verbatim des enquêtés a permis de ressortir trois obstacles exogènes, à savoir : l'absence de formation et de suivi des élus locaux ; l'absence du personnel spécialisé dans les questions liées à l'environnement ; la négligence du gouvernement face au modèle de l'économie verte. Le constat fait est que la marginalisation de l'économie verte dans la commune d'Endom est davantage un problème endogène c'est-à-dire liée à la commune elle-même.

En ce qui concerne les obstacles spécifiques, ils se subdivisent en trois grandes catégories à savoir : les obstacles liés à la planification de l'écotourisme ; ceux liés à la budgétisation du recyclage et ceux liés à la valorisation de l'énergie solaire.

- Parlant des obstacles liés à la planification de l'écotourisme, nous en avons identifié trois, à savoir : l'absence de vision écotouristique dans la planification de l'écotourisme, le manque de moyens financiers, la négligence institutionnelle et des conflits autour des sites.
- Pour ce qui est des obstacles liés à la budgétisation du recyclage, nous les avons divisés en deux parties notamment : les obstacles liés à la valorisation de l'agriculture biologique (le manque de moyens financiers et la négligence du secteur du recyclage) et ceux liés à la valorisation de l'énergie de la biomasse (il s'agit, du manque d'accompagnement du gouvernement et de la négligence de la biomasse en tant qu'énergie propre).
- Concernant les obstacles liés à la valorisation de l'énergie solaire, ceux-ci se subdivisent également en deux parties notamment les obstacles spécifiques liés à la valorisation de l'éclairage public et ceux liés à l'éclairage domestique. S'agissant des obstacles spécifiques liés à la valorisation de l'éclairage public, il a été mentionné : le manque de moyens financiers pour la valorisation de l'énergie solaire ensuite, vient la peur d'investir dans l'énergie solaire et enfin, la sous-information des acteurs sociaux sur les enjeux de l'énergie solaire.

C'est fort de ces données de terrain que nous observons que notre hypothèse secondaire n°2 est aussi totalement confirmée.

De ce qui précède, il convient de dire que toutes ces hypothèses ont été confirmées à l'issue de l'observation directe, de l'interprétation et l'analyse des données collectées sur le terrain. Les résultats de la confrontation de nos hypothèses aux faits concourent à corroborer le

contenu de l'hypothèse principale qui indique que : « La faible considération de l'économie verte dans la planification du développement local se comprend au travers de l'appropriation limitée des politiques de l'économie verte et les possibilités qu'elle apporte au processus de développement de la commune d'Endom ».

Pour ce qui est des enseignements tirés de l'étude, il faut dire que, sur la plan théorique, ce travail prend appui sur deux modèles d'analyses, à savoir la théorie dynamiste et l'analyse stratégique. Le recours à la théorie dynamiste de Georges BALANDIER, a permis de mettre en exergue les différentes dynamiques exogènes et endogènes liées à la marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement de la localité d'Endom. En outre, le recours à la stratégie des acteurs de Michel CROZIER a permis de cerner le rôle et la participation des différents acteurs locaux dans la mise sur pied des projets de développement et la situation d'intégration de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom. Elle permet également d'analyser comment les stratégies mobilisées dans le cadre du développement local, impactent le cours de la vie des populations de la localité.

Sur le plan disciplinaire, ce travail se situe sans aucune réserve à l'exigence de l'interdisciplinarité. Car, la nécessité pour les sciences humaines de s'ouvrir à d'autres sciences est aujourd'hui admise. Ainsi en nous intéressant à cette thématique, nous avons voulu baser notre analyse sur une approche interdisciplinaire. C'est donc une manière de faire « l'éloge de l'interdisciplinarité », d'autant plus que, comme le précise le sociologue camerounais Valentin NGA NDONGO, « *l'homme en société est un tout à saisir dans sa totalité physiologique, anatomique, sociologique, anthropologique et psychologique* ». ³²⁷

En outre, cette étude sociologique, qui, au départ, se voulait une contribution à la sociologie de l'environnement, dans un cadre plus large s'est vu s'étendre dans d'autres domaines de la sociologie générale tels que la sociologie du développement, la sociologie de l'économie verte. De même elle s'étend aussi dans des domaines autres que la sociologie tels que l'économie de l'environnement, le droit de l'environnement et l'anthropologie socio-culturelle.

³²⁷ Valentin NGA NDONGO, cité par Patrick ESSIGUE, dans son mémoire (2015).

❖ La sociologie du développement

Dans cette étude, la sociologie du développement³²⁸ a été mobilisé pour deux raisons la première est que à partir des résultats de terrain nous avons constaté que les différents projets élaborés par les acteurs communaux touchent certaines les dimensions du développement notamment la dimension sociale (construction des routes, des hôpitaux, des écoles) ; la dimension économique (développement des AGR), dimension environnementale (création des espaces vert, réhabilitation des pistes qui mènent aux sites touristiques). La deuxième est que ce travail a découvert les difficultés et les forces dynamiques qui animent le processus des transformations. En outre elle s'est matérialisée dans ce travail par la théorie dynamiste de Georges BALANDIER et a permis de s'intéresser à la relation qui existe entre les dynamiques locales et les enjeux nationaux et internationaux.

❖ L'économie de l'environnement

Elle peut se définir comme l'ensemble de pratiques publiques et privées, qui incitent le développement économique d'un pays ou d'une région, en rendant possible, par exemple la propension à investir, innover, entreprendre, se former et travailler. En autres terme, l'économie du développement contribue à mettre ensemble une masse critique de facteurs de production, pour atteindre une croissance économique, contribuant à améliorer du niveau de vie des populations concernées et leur autoconsommation. Elle étudie *l'interdépendance* et la *coévolution* entre les sociétés humaines et les écosystèmes dans le temps et l'espace ; la priorité étant de guider l'action des acteurs économiques (publics et privés) afin d'assurer un développement durable, en conciliant progrès économique, justice sociale et préservation de l'environnement ; l'accent étant donc mis sur la préservation de l'environnement. L'économiste écologiste Richard NORGAARD la qualifie d'une approche de *pluralisme méthodologique*. Car elle permet « *une multiplicité de point de vue permettant de ne pas commettre des erreurs inhérentes à une perspective unique* »³²⁹. Cette approche de l'économie permet une image exhaustive des problèmes que l'on étudie.

³²⁸ *Sociologie du développement* : c'est une branche spécialisée de la nouvelle sociologie qui étudie les problèmes de développement et qui a pour milieu d'étude les sociétés en développement. Il s'agit en bref de l'étude sociologique des sociétés en développement à savoir : les pays en développement, les communautés locales en développement. Dans ce paradigme, notre travail de recherche s'inscrit dans l'ordre d'une sociologie de développement à caractère professionnelle ou contractuel axé sur la recherche fondamentale. Encore appelé sociologie de l'intervention ou sociologie de l'appui au développement car celle-ci opère sur le terrain dans l'accompagnement des activités et projet de développement.

³²⁹ Richard NORGAARD, « the case for methodological pluralism » in *Ecological Economics*, 1989, pp. 37-57.

❖ Le droit de l'environnement

En ce qui concerne le droit de l'environnement³³⁰, il se définit selon Maurice KAMTO comme « *un ensemble des règles, des techniques juridiques et des institutions relative à la protection du milieu et à la conservation de la nature et des ressources naturelles* »³³¹. Ainsi cette étude nous a conduit à exploiter des textes juridiques qui renseignent sur la protection et la gestion de l'environnement.

❖ L'anthropologie socio-culturelle

Cette recherche grâce aux résultats obtenus, a découvert des liens avec l'anthropologie socio-culturelle. En effet, l'anthropologie socio-culturelle est une discipline qui s'intéresse aux groupes humains quelques soient leurs caractéristiques. C'est ainsi que, à partir des caractéristiques des différents groupes humains la commune d'Endom peut être perçue comme une mosaïque au vu de sa diversité ethnique. En outre, cette étude s'est ouverte à la description des facteurs socio-culturels, des groupes et communautés des dynamiques endogènes qui ralentissent le développement de l'économie verte.

Pour ce qui est des perspectives qui s'ouvrent à cette recherche, loin de prétendre être la pionnière ou avoir bouclé une étude sur l'adoption de l'économie verte en tant que modèle de croissance économique, cette étude s'est inspirée de nombreux travaux de recherche effectués dans le cadre de l'environnement et sur le développement durable. Elle a pu dévoiler les obstacles profonds à la planification des activités de l'économie verte dans la localité d'Endom. Au-delà des résultats obtenus sur le terrain, notre attention a constaté que cette étude mérite d'explorer d'autres horizons scientifiques, qui permettra d'analyser le dispositif réglementaire du modèle de l'économie verte ou encore de questionner davantage le niveau d'adoption de ce modèle dans la stratégie nationale de développement au Cameroun.

³³⁰ *Droit de l'environnement* : étudie les règles juridiques sur la gestion de l'environnement et qui vise à préserver l'ordre public écologique à travers les conventions internationales, les législations nationales et les coutumes.

³³¹ Maurice KAMTO, cité par François ANOUKAHA, Leçon inaugurante, donnée à l'occasion de la rentrée solennelle de l'Université de Dschang, Dschang University Press, 2002-2003, p.4.

BIBLIOGRAPHIE

A- OUVRAGES GÉNÉRAUX

1. **ANSARD Pierre et AKOUN André**, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert/Larousse, 1999.
2. **BALANDIER, Georges**, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Quadrige, PUF, 3^{ème} édition, 1986.
3. **BARDIN Lawrence**, *l'analyse de contenu*, Paris, PUF, 1977.
4. **BEGER Peter et Thomas LUCKMANN**, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridien, 1999.
5. **BOUDON Raymond et al.**, *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, PUF, 1997.
6. **CAPENOUDT VAN Luc et QUIVY Raymond**, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.
7. **CIBOIS Philippe**, *l'Analyse des données en sociologie*, paris, PUF, 1984.
8. **CROZIER Michel et FRIEBERG Erhard**, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
9. **MBONJI EDJENGUELE**, *L'ethnométhodologie ou la méthode de discours de l'ethno-anthropologie culturelle*, Presses Universitaires de Yaoundé, 2005.
10. **DURAND Jean Pierre et WEIL Robert**, *Sociologie contemporaine*, Paris, Vigot, 1989.
11. **DANET Henriette**, *Le travail scientifique : repères méthodologiques*, Paris, L'Harmattan, 2006.
12. **DURKHEIM Emile**, *Les Règles de la Méthode Sociologique*, Paris, Quadrige, (11^e éd), 2002.
13. **ELA Jean-Marc**, *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en l'Afrique*, Paris, Harmattan, 2001.
14. **GRAWITZ Madeleine**, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, (8^{ème} édition), 2004.
15. **GRAWITZ Madeleine**, *Méthodes en sciences sociales*, Paris Dalloz, 2001,
16. **KABOU Axelle**, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'harmattan, 1991.

17. **LAWRENCE Olivier et al.**, *L'élaboration de la problématique de recherche (source, outils et méthode)*, Paris, Harmattan, 2009.

B- OUVRAGES SPECIFIQUES

1. **ACKOFF Russel Lincoln**, *Méthode de planification dans l'entreprise*, éditions de l'organisation, 1973.
2. **BARBIER Rémi et al**, *Manuel de sociologie de l'environnement*, Presses de l'université de Laval, 2012
3. **BAGUENARD Jacques**, *La décentralisation « que sais-je ? »*, Paris, PUF, 1996.
4. **BECK Ulrich**, *La société du risque*, Flammarion, (1ere édition), 2001.
5. **ELLA ELLA Samuel-Beni**, *Pour un véritable développement durable de la boucle du Dja*, Yaoundé, PUY, 2016.
6. **FIALAIRE Jacques**, *Les stratégies de développement*, Paris, l'Harmattan, 2008.
7. **FOURQUET**, *Planification et développement local au pays basque*, Paris, Commissariat général au plan, 1988.
8. **HOUEE Paul**, *Les politiques de développement rural : des années de croissance au temps d'incertitude*, Paris, Economica, (2^e éd.), 1996.
9. **KUATE Jean Pierre**, *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun*, (6^e édition), 2013.
10. **LEBOT Jean Michel**, *Du développement durable aux biens publics : Essai anthropologique sur l'environnement et l'économie*, Paris, l'Harmattan, 2002.
11. **MERCOIRET Jacques**, cité par **SORGHO issa**, *Développement local et décentralisation*, 2006.
12. **MINTYA René Daniel**, *Décentralisation et les ODD de l'ONU au Cameroun : fondement logique et outils de localisation*, Yaoundé, 2018.
13. **NGUINGUIRI Jean-Claude**, *Guide pour la formation en gestion participative des ressources naturelles*, IUCN, BRAC- Yaoundé, 2001.

14. **PECQUEU Bernard**, *Le développement durable, alternatives économiques*, Paris, Syros, 3^{ème} Edition, 2000.
15. **PECQUEU Bernard**, *Le développement local*, Paris, SYROS, 2000 (2^e Ed).
16. **PRADES Jose A., VAILLANCOURT Jean Guy et TESSIER Robert (dir)**, *Environnement et développement : question éthique et problème socio-politique*, Montréal, édition Fides, 1991.
17. **SMITH Herbert**, *Urbanisme : le guide du citoyen*, Nouveaux horizons, 1998.
18. **TOE Patrice et DULIEU Dominique**, *Ressources naturelles, entre conservation et développement*, L'Harmattan, Paris, 2007.
19. **VIVIEN Franck Dominique**, *Economie et écologie*, Paris, La Découverte, 1994.
20. **VIVIEN Franck Dominique**, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte, 2005.

C-ARTICLES SCIENTIFIQUES

1. **BAN-KI MOON & AL GORE**, « Investir pour une croissance verte », in *Cameroun tribune*, n°9294 du24/02/2009, p.4, 2006.
2. **CAUPIN Vincent, GRAVELLINI et Claude PEROU Jean-Marc**, « L'action des bailleurs de fonds pour soutenir le développement financier en Afrique : le cas de l'AFD », in *revue d'économie financière*, 2014/4 (n°116), p.177-192, 2014/4.
3. **DEBERRE Jean-Christophe**, « Décentralisation et développement local », in *Afrique contemporaine*, 2007/1, n°221, pp 45-54, 2007, Consulté sur www.cairn.info le 26 février 2021 à 18h28.
4. **ELLA ELLA Samuel- Beni**, « La notion de développement durable en Afrique et dans le monde 40ans après. Bilan et perspectives », in *Annales de la FALSH/UYI*, Yaoundé FALSH, Vol.1, n° 15 Nouvelle série, 1er semestre, p.245-266, 2013.
5. **ELLA ELLA Samuel-Béni**, « Pour un écotourisme rentable et viable au nord de la réserve du Dja : l'apport de la sociologie du développement », in *revue des hautes terres*, p.93, 2022.

6. **JOLLIVET Marcel**, « Le développement local, mode ou mouvement social ? » in *Economie rurale*, N°166, 1985.
7. **JOUEN Marjorie**, « Pourquoi le développement local reste le parent pauvre des stratégies de développement ? » In *bulletin international du développement local*, 2008.
8. **LAPEYRE, Renaud, et al.**, « L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar », in *Afrique contemporaine* 2007/2 (n°222), pp.83 à 110.
9. **NORGAARD Richard**, « the case for methodological pluralism » in *Ecological Economics*, 1989, pp. 37-57.
10. **PIVETEAU Alain**, « Décentralisation et développement au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique », In *revue tiers monde* (n°181), p.71-93, 2005/1.
11. **TCHINDJANG Mesmin et KENGUE FODOUOP**, « Le Cameroun : un pays aux potentialités touristiques sous exploitées », in *Boletim GOIAN de Geografia*, instituto de estudos socio-ambien, vol 23-N°1-JAN/JUIN, 2003, p14.
12. **WAYMEL, Luc**, « L'investissement local, un levier de développement local », In *Gestion des finances publiques* (N°5), p.31-36, 2017/5.

D- MEMOIRES ET THESES

1. **BEMB Casimir Geoffroy**, « Le traitement des ordures ménagères et l'agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Bertoua », Mémoire, INJS, Yaoundé, 2009.
2. **DJUIKOM Marthe**, « Energie durable pour le développement en Afrique subsaharienne : approche interdisciplinaire et défi organisationnel », Thèse de Ph.D en Sociologie, Université de Kassel, 24 novembre 2008.
3. **ESSIGUE EMOSSI Patrick**, « La valorisation de la biomasse au Cameroun : enjeux, acteurs et obstacles à la gestion durable du bois-énergie dans les forêts périurbaines de la ville de Yaoundé », thèse de doctorat/Ph.D en sociologie, université de Yaoundé 1, 2021.
4. **ESSIGUE EMOSSI Patrick**, « Proscription des emballages plastiques biodégradables et incidences sur les populations dans la ville de Yaoundé », Mémoire de master, université de Yaoundé 1, 2015.
5. **GALLY LE DOUX EMAN EVINA**, L'orientation scolaire et les nouveaux métiers liés à l'environnement et au développement durable : cas de la ville de Bertoua (Est-Cameroun), ENS Bertoua, 2021.

6. **HOBITIANA Raveloarijaona**, « Diagnostic sur l'adoption de l'économie verte à Madagascar », Mémoire de maîtrise en sciences économiques, université d'Antananarivo, 2013.
7. **IDELMAN Éric**, « Le transfert des compétences en gestion des ressources naturelles : logiques d'acteurs locaux », Thèse de Doctorat/Ph.D en géographie humaine, économique, et régional, Université de Paris Ouest Nanterre-La défense, 2008.
8. **LEUMAKO Jeannette**, « Exploitation des ressources naturelle et le développement local : le cas de l'exploitation des terres dans le département du MOUNGO », Thèse de Doctorat/Ph.D en sociologie, Université de Yaoundé1, 2016.
9. **LEUMAKO Jeannette**, « Problème liés à la mise en œuvre d'un processus de développement participatif en zone rural, cas de la commune d'Akono », Mémoire de DEA en sociologie, Université Yaoundé1, 2006.
10. **MUHIZI Jules Aimable**, « L'économie verte nous conduira-t-elle au développement durable ? » Mémoire de maîtrise en mondialisation et développement international (M.A), université d'Ottawa, Canada, 2013.
11. **NGA NDONGO Valentin**, « L'opinion camerounaise, thèse de doctorat d'État en sociologie », université de paris X-Nanterre, tome I et II, 1999.
12. **NGO NTONG Chantal Marie**, « La commune et les enjeux de la décentralisation au Cameroun, expérience de la commune urbaine de Foumban », Mémoire de DEA en science politique, UYII, 2005.
13. **RANDRIAMBOLOLONA Andrianina Fanirisoa**, « L'impact de la décentralisation sur le développement local : cas de la commune rurale Alasora », Mémoire de Licence en économie, université d'Antananarivo, 2019.

E- RAPPORTS TECHNIQUES

1. **Agence Française de Développement**, « Le développement local en zone rurales, note d'orientations opérationnelles », janvier 2001.
2. **BUCREP**, Plan Communal de Développement de la Commune d'Endom, 2016.
3. **BUCREP**, Recensement général de la population et de l'habitat, 2010.
4. **FAO**, « Introduction à l'agriculture biologique », 2015.
5. **INS**, « Rapport national de progrès des OMD 2012 », Yaoundé Minepat/INS, 2013.
6. **INS**, Rapport de présentation des résultats du 3^{ème} RGPH de 2005, Yaoundé, 2010.
7. **MINEPAT**, « Guide méthodologique de planification régionale et locale au Cameroun », deuxième édition, avril 2010.

8. **MINEPDED**, « stratégie du sous-secteur environnement, protection de la nature et développement durable ».
9. **MINEPDED**, Stratégies du sous-secteur environnement, protection de la nature et développement durable.
10. **NZOA Gervais**, « Gestion décentralisées des revenus forestières et développement local durable : cas de localité de YOKADOUMA EST-CAMEROUN », Rapport de fin d'étude IPD-AC, 2001.
11. **OMT et PNUE**, « Sommet mondial de l'écotourisme » : Rapport final, Madrid, Spain : world Tourism Organization, 2002,150p.
12. **ONU Info, FAO**, « L'écotourisme peut jouer un rôle vital dans le maintien des forêts saines », 28 septembre 2011, en ligne sur news.un.org, (consulté le 15 janvier 2022 à 10h57min)
13. **PNUE**, « Un seul monde : l'environnement et le développement 1972-1992 », Nairobi, PNUE, 1994.
14. **Rapport du PNUE et de l'IIED**, « développer une économie verte en Afrique : pourquoi les forêts comptent », Août 2015, p.2.
15. **Rapport du PNUE**, « L'économie verte », 2011
16. **République du Sénégal**, « Rapport exploratoire sur l'économie verte au Sénégal », 2019.
17. **UICN-Programme Cameroun**, « Comment aborder la REDD+ au Cameroun : contexte, enjeux et options pour une stratégie nationale », Yaoundé, Cameroun, 2013.

F- TEXTES OFFICIELS

1. **Décret n°2003/281** du 15 octobre 2003 *portant organisation du ministère du tourisme*
2. **Décret n°2011/408** du 09 décembre 2011, *portant organisation du gouvernement qui crée le Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable.*
3. **Décret n°2012/2809/PM** du 26 septembre 2012 *fixant les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets.*
4. **Décret n°2012/431** du 1^{er} Octobre 2012, *portant organisation du Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable.*
5. **Loi n°96/06** du 18 janvier 1996, *portant révision de la constitution du 02 juin 1972.*

6. **Loi n°96 /12** du 05août 1996 *portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement qui stipule en son article 46 que les collectivités territoriales décentralisées assurent l'élimination des déchets produits par les ménages, veillent à ce que tous les dépôts sauvages soient enrayés, assurent l'élimination ces dépôts abandonnés.*
7. **Loi n°2004/017** du 22 juillet 2004 *portant orientations de la décentralisation.*
8. **Loi n°2004/018** du 22 juillet 2004 *fixant les règles applicables aux Communes.*
9. **Loi n°2019/024** du 24 décembre 2019 *portant code général des collectivités territoriales décentralisées.*

G-DOCUMENTS ELECTRONIQUES

1. **ACFCAM, CTFC**, *présentation de la REDD+*, en ligne sur www.forêtcommunale-cameroun.org (consulté le 26/04/2022 à 04h07min).
2. **Agence Européenne pour le Développement (AEE)**, « *Earnings, jobs and innovation : the role of recycling in a green economy* », 2011, sur m.actu-environnement.com (Consulté le 6/08/2022 à 12h05min).
3. **Dictionnaire de l'environnement**, en ligne sur www.dictionnaire-environnement.com (consulté le 12/04/2022 à 06h00).
4. Endom en bref, 5 février 2011, en ligne sur www.camerlex.com (consulté le 03 novembre 2021 à 11h 44min).
5. **FAO**, *Agriculture et développements rural durables (ARD) : document sur les politique 3*, 2007, en ligne sur www.fao.org (consulté le 02/08/2022 à 11h40min).
6. **FAO**, *l'écotourisme peut jouer un rôle vital dans le maintien des forêts saines*, ONU Info, 28 septembre 2011, en ligne sur news.un.org, (consulté le 15 janvier 2022 à 10h57min).
7. **FAO**, *programme intégré REDD+ pour un développement résilient basé sur des moyens d'existence durables dans la province de l'équateur*, 2010, CA8415FR/1/04.20.
8. **NGA NDONGO Valentin**, *Information et démocratie en Afrique*, SOPECAM, 1987, en ligne sur nouvellesociologie.over-blog.org (consulté le 16/07/2022 à 5h50min), p.72.
9. fr.m.wikipedia.org, (consulté le 03/07/2022 à 2h00).
10. www.fournisseur-energie.com, (consulté le 03/07/2022 à 04h20min).

11. www.minddevel.gov.cm, les coopérations décentralisées, (consulté le 03/07/2022 à 5h12min).
12. www.youmatter.world, définition de l'agriculture biologique, (consulté le 02/07/2022 à 05h30min).
13. www.cairn.info (Consulté le 26/02/2021 à 18h28min)
14. www.toupie.org (consulté le 26/02/2021 à 18h26min)
15. www.journals.openedition.org (consulté le 01/04/2021 à 10h16min)
16. www.cairn.info (Consulté le 26/04/2021 à 06h20min)
17. www.adequations.org (consulté le 24/08/2021 à 19h18min).
18. www.memoireonline.com (consulté le 24/08/2021 à 19h 40min)
19. www.fr.m.wikipedia.org (consulté le 13/09/2021 à 13h20min)
20. www.persee.fr (consulté le 13/09/2021 à 15h20min)
21. www.pulaval.com (consulté le 13/09/2021 à 14h00)
22. www.scholar.google.fr (consulté le 13/09/2021 à 13h13min)
23. www.m.actu-environnement.com, biomasse définition, (consulté le 12/04/2022 à 06h10min).
24. www.dictionnaire-environnement.com (consulté le 12/04/2022 à 06h00).
25. www.climamaison.com, (consulté le 23/04/2022 à 12h40min).
26. www.connaissancedesenergies.org (consulté le 23/04/2022 à 11h40min)
27. www.futura-sciences.com (consulté le 23/04/2022 à 14h35min).
28. www.geo.fr (consulté le 23/04/2022 à 14h05min).
29. fr.m.wikipedia.org (consulté le 23/04/2022 à 12h51min).
30. www.forêtcommunale-cameroun.org (consulté le 26/04/2022 à 04h07min).
31. www.cedre.info (consulté le 28/04/2022 à 06h10min)
32. www.memoireonline.com (consulté le 28/04/2022 à 05h40min).
33. www.orientation.com (consulté le 18/06/2022 à 11h15min).
34. www.journals.openedition.org (consulté le 18/06/2022 à 00h25min).
35. www.journals.openedition.org, (consulté le 11/09/2022 à 10h40min).
36. www.larousse.fr (consulté le 22/06/2022 à 5h10min).
37. www.minddevel.gov.cm (consulté le 25/06/2022 à 4h05min).
38. www.larousse.fr (consulté le 25/06/2022 à 21h36min).
39. www.dictionnaire.sensagent.leparisien.fr (consulté le 25/06/2022 à 15h20min)
40. www.linternaute.fr (consulté le 25/06/2022 à 22h00).

41. www.larousse.fr (consulté le 25/06/2022 à 15h15min).
42. www.linternaute.fr (consulté le 25/06/2022 à 15h15min).
43. www.mobile-dictionary.reverso.net consulté le 25/06/2022 à 14h15min.
44. www.larousse.fr (consulté le 28/06/2022 à 05h15min).
45. www.langue-française.tv5monde.com (consulté le 29/06/2022 à 05h15min)
46. www.toupie.org (consulté le 29/06/2022 à 05h04min).
47. www.cairn.info (consulté le 02/07/2022 à 03h50min)
48. www.espacestrategies.com (consulté le 02/07/2022 à 04h38min).
49. www.googleweblight.com (consulté le 02/07/2022 à 02h40min).
50. www.linternaute.fr (consulté le 02/07/2022 à 03h15min)
51. fr.m.wikipedia.org (consulté le 03/07/2022 à 13h20min)
52. www.edf.fr, qu'est-ce que la biomasse, (consulté le 03/07/2022 à 14h55min)
53. www.l-expert-comptable.com (consulté le 03/07/2022 à 02h45min)
54. www.larousse.fr (consulté le 12/07/2022 à 02h15min).
55. www.banquemondiale.org (consulté le 14/07/2022 à 20h50min).
56. www.groupito.com, (consulté le 14/07/2022 à 21h30min).
57. www.cnrtl.fr, (consulté le 16/07/2022 à 07h10min).
58. www.larousse.fr (consulté le 16/07/2022 à 07h23min).
59. www.aizenay.fr (consulté le 18/07/2022 à 06h15min).
60. www.dictionnaire.lerobert.com (consulté le 29/07/2022 à 16h45min).
61. www.linternaute.fr (consulté le 30/07/2022 à 4h20min).
62. www.banquemondiale.org (consulté le 02/08/2022 à 10h20min).
63. www.cameroun24.net (consulté le 03/08/2022 à 5h25min)

ANNEXES

Annexe 1 : Autorisation de recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

FACULTÉ DES ARTS, LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

BP : 755 Yaoundé
Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UYI, à côté AUF



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF ARTS, LETTERS
AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF SOCIOLOGY

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur **LEKA ESSOMBA Armand**, Chef de Département de Sociologie de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante **EFANGONO France Brandie**, Matricule **15G506**, est inscrite en Master II, option Population et Développement. Elle effectue, sous la direction du Professeur **ELLA ELLA Samuel -Béni**, un travail de recherche sur le thème : « *Planification du développement local et prise en compte de l'économie verte : cas de la localité d'ENDOM* ».

Je vous serais reconnaissant de lui fournir toute information non confidentielle, susceptible de l'aider dans cette recherche.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 03 AOUT 2020



Le Chef de Département

Armand LEKA ESSOMBA
Maitre de Conférences

Annexe 2 : Autorisation de recherche du sous-préfet d'Endom

REPUBLIQUE DU CAMEROON
Pace - Travail - Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU
ARRONDISSEMENT D'ENDOM
SOUS-PREFECTURE D'ENDOM
SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Etheliland
CENTRE REGION
NYONG AND MFOUMOU DIVISION
ENDOM SUBDIVISION
ENDOM SUB-DIVISIONAL OFFICE
PRIVATE SECRETARIAT

AUTORISATION

N° 010 / A/J09/03/SP

Le Sous-préfet de l'arrondissement d'Endom soussigné, autorise mademoiselle EFANGONO France Brandie, étudiante en faculté des arts, lettres et sciences humaines, filière Sociologie de l'université de Yaoundé I, à effectuer une recherche sur le thème : « Planification du développement local et Prise en compte de l'économie verte : Cas de la localité d'ENDOM » dans l'arrondissement d'Endom.

Endom, le **23 FEV 2022**

Le Sous-préfet



NYO'O NNA Serge Lavy
Administrateur Civil

Copie :
-Tous RFMO/ Endom

Annexe 3 : Guide d'enquête de terrain

A. GRILLE D'OBSERVATION DIRECTE

1. Sites touristiques de la commune d'Endom
2. Modes de gestion des déchets dans la ville d'Endom (dépotoirs des déchets, procédés de récupération des déchets, méthodes de recyclage)
3. Formes d'énergies valorisées par la commune d'Endom (Eclairages public et domestique)
4. Formes d'agriculture pratiquées dans la commune d'Endom (techniques agricoles, types d'engrais utilisés par les agriculteurs de la commune)

B. GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF

ITEM 1 : Identification de l'enquêté

1. Noms et prénoms (facultatif)
2. Qualité
3. Village
4. Quartier

ITEM 2 : Connaissance de la problématique de l'économie verte par les acteurs sociaux

1. La définition de l'économie verte
2. Les atouts de l'économie verte
3. Les différentes activités du secteur de l'économie verte pratiquées dans la commune d'Endom

ITEM 3 : Obstacles à la prise en compte de l'économie verte dans la planification du développement local

4. Ce qui empêche la planification des activités de l'économie verte dans le plan de développement de la commune d'Endom
5. La commune d'Endom compte plusieurs sites touristiques favorables au développement de l'écotourisme pour faciliter le développement local
6. Les déchets sont une véritable richesse pour la fabrication des engrais verts pour faciliter l'agriculture biologique.

7. Les déchets sont une véritable richesse pour la production l'énergie à l'instar de la biomasse.
8. À partir de l'énergie solaire la commune d'Endom peut investir sur les lampadaires solaires pour l'éclairage public de la ville.
9. À partir de l'énergie solaire la commune d'Endom peut investir sur les centrales solaires pour faciliter l'accès des ménages à l'énergie solaire.
10. Informations complémentaires

Annexe 4 : Liste des enquêtés

N°	Noms et prénoms	Qualité	Village ou quartier	Date et lieu de l'entretien
1.	ABOMO Claude	Agricultrice	Endom-ville (bloc 3)	21 mars 2022 à Endom à 12h
2.	AKONO AKAMA Rossi	Cadre chargé des communautés et responsable PNDP	Endom-centre	23 février 2022 à la Mairie d'Endom à 15h
3.	AMBASSA BESSALA Christian	Secrétaire général de la Mairie	Endom-ville (bloc 3)	22 février 2022 à la Mairie d'Endom à 10h
4.	AVA Daniel	Agriculteur	Endom-ville (bloc 3)	20 mars 2022 à Endom à 20h
5.	BEKOLO René	Maire de la Commune d'Endom	Ekomba	22 février 2022 à la Mairie d'Endom à 11h
6.	BEKONO ANYOUZOA	Proviseur du Lycée Mixte d'Endom	Endom-ville (bloc 3)	1 ^{er} mars 2022 au Lycée Mixte à 10h
7.	BELINGA Eric Bertrand	A2 Mairie d'Endom (Chargé des questions économiques et de développement local)	Nkomewout	21 février 2022 à la Mairie d'Endom à 10h
8.	Divine ENANG EDIAGE	Chef de poste des Eaux et forêts	Endom-ville (Eboa)	1 ^{er} mars 2022 à la délégation du Minfof à 15h
9.	EBALE Marcel	Chef traditionnel du groupement Mbida Mbani	Edjom	04 mars 2022 à la chefferie à 10h
10.	EKOE Constantin	Chef de service technique de la commune d'Endom	Endom-ville (bloc 3)	21 février 2022 à la mairie d'Endom 12h
11.	ELA	Délégué d'Arrondissement du MINADER	Endom-ville	23 février 2022 à la Délégation MINADER
12.	ESSOMBA Eddy	Enseignant	Nyadogo	16 mars 2022 à 9h au village Nyadogo
13.	Francis FANA VOUNDI	Président du comité de développement du village Eboman	Eboman (Mvog-nanga)	16 mars 2022 à Eboman à 17h
14.	MBARGA ONDOBO Cédric	Cultivateur	Endom (Biboa)	21 mars 2022 à Endom à 16h
15.	MBIDA Ulrich	Cultivateur	Beta	16 mars 2022 au village Beta à 12h
16.	MVOMO BELLA	Chef traditionnel de 3 ^e degré du village Mebem	Meka'ala	03 mars 2022 à la chefferie à 11h

17.	NGOA Didier	Chef traditionnel de 3 ^e degré du village Zoulou 1	Zoulou centre	02 mars 2022 à la chefferie à 17h
18.	NGORBO Philémon	Patriarche au Village Nko'oveng et conseiller municipal honoraire	Nko'oveng-plateau	06 mars 2022 au village Nko'oveng à 10h
19.	NNANG Claude	Cultivateur	Endom-ville	
20.	Omar	Cultivateur	Nko'oveng	20 mars 2022 au village Nko'oveng à 17h
21.	ZOUA George Alain	Conseiller municipal	Kpwamendjing	Au village Kpwamendjing à 15h

Annexe 5 : Verbatim des acteurs communaux sur la connaissance de la définition de l'économie verte

N°	verbatim
1	« l'économie verte est une économie qui préserve la nature, qui lutte contre la mauvaise gestion des ressources, qui utilise les ressources naturelles » (Maire de la commune d'Endom)
2	« L'économie verte est une politique économique élaborée prenant en compte l'aspect écologique et environnemental dans le développement d'une région. C'est détruire le moins possible la nature dans le processus de développement local » (S.G de la commune d'Endom)
3	« L'économie verte : ce sont des activités faites au niveau de nos forêts pour que les populations riveraines en tirent bénéfice. » (A ₂ au maire de la commune d'Endom chargé des questions économique et de développement local)
4	« L'économie verte : sont des initiatives locales portées par des partenaires et la commune qui valorisent nos ressources naturelles pour qu'elles soient gérées de manière efficace. » (chef service technique de la commune d'Endom)
5	« L'économie verte c'est la somme des activités qui prennent en compte l'environnement dans l'optique d'éviter toute destruction. » (cadre chargé des communautés et responsable PNDP)

Source : Enquête de terrain, février-Mars 2022.

Annexe 6 : Verbatim des acteurs communaux sur la connaissance des atouts de l'économie verte

N°	Verbatim	nombre de fois	%
1	« l'agriculture » ; « produire sans détruire l'environnement »	4	36,36%
2	« tourisme » ; « valorisation des ressources naturelles »	2	18,18%
3	« absence de pollution », « lutte contre la destruction de la faune et de la flore »	2	18,18%
4	« transformation des produits forestiers non ligneux en huile essentielle par les coopératives qui vont les commercialiser, cela permet de nourrir les famille », « promotion des produits forestiers non ligneux »	2	18,18%
5	« énergies vertes différentes des énergies fossiles »	1	9,09%
TOTAL		11	99,99%

Source : Enquête de terrain, février à mars 2022.

Annexe 7 : Verbatim des acteurs communaux sur les différentes activités de l'économie verte à Endom

N°	Verbatim	nombre de fois	pourcentage (%)
1	« Agriculture »	1	20%
2	« Promotion des PFNL (plantation des arbres fruitiers sauvages tels que : le ndjansang, la mangue sauvage, le karité). « Création des pépinières et champs semenciers de PFNL dans les villages MEDJEME, AKOALOU, par le CEDEFE avec l'appui de la GIZ.	2	40%
3	« installation des lampadaires solaires pour l'éclairage publique »	1	20%
4	« pré-collecte des déchets »	1	20%
TOTAL		5	100%

Source : Enquête de terrain, février-Mars 2022.

Annexe 8 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles généraux liés à marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom

N°	verbatim	Nombre de fois	%
1	« Difficultés de la commune à trouver les bailleurs de fonds pour le financement des projets planifiés », « Manque de financement », « Modicité des moyens dont dispose la commune pour créer des activités du secteur de l'économie verte qui visent à améliorer les conditions de vie des populations ». « Manque de moyens financiers, carence de ressources financières propres à la commune », « insuffisance des appuis financiers », « Endom ne peut pas planifier ce qu'elle ne peut pas réaliser. C'est la commune la plus pauvre d'Afrique » ; « absence de financements par le gouvernement ».	15 Fois	21,42%
2	« Les populations ne connaissent pas ce modèle de développement », « difficulté de percevoir la notion de l'économie verte en zone rurale (nous n'avons pas les informations sur l'économie verte), « manque de sensibilisation des populations », « ignorance du modèle de développement qu'est l'économie verte », « ignorance du concept », « des informations des populations », « les populations ont des problèmes de subsistance, elles ne sont pas encore informées sur les réalités de l'économie verte », « les élus ne sont pas éclairés sur le modèle d'économie verte ».	8 Fois	11,42%
3	« La commune a d'abord les problèmes de subsistance, les populations ont faim, nous nous concentrons sur des projets pressants tels que : aménagement des routes, construction des forages, des écoles, des hôpitaux ». « La priorisation des projets se fait en fonction de l'impact social (le fait pour un projet de répondre efficacement à une demande sociale) », « la commune ne priorise pas les projets de l'économie verte », « Nous avons besoin du concret et du palpable en ce qui concerne les bien-fondés de l'économie verte », « la priorisation projets autres que ceux visant l'implémentation de l'économie verte », « les élus locaux se focalisent sur les besoins primaires des populations ». « La population est confrontée aux défis de la durabilité et à la peur de perdre son investissement.	07 Fois	10%
4	« L'incivisme des populations qui sont réticentes et n'adhèrent pas à une gestion participative et collective des ressources », « le refus de développement durable par les populations elles-mêmes », « Destruction des forêts sans initiative de reboisement », « insouciance de la commune et des populations face à la valorisation des activités du secteur de l'économie verte », « manque de suivi pour le développement de ce secteur (agriculture, reboisement) », « Endom refuse le développement », « mauvaise mentalité ».	6fois	8,57%
5	« Mauvais état des voies de communication » ; « sous-développement de la zone (manque d'infrastructures routières) » ; « enclavement des routes » ; « enclavement des routes » ; « enclavement de certaines localités ».	5fois	7,14%
6	« Manque de formation des leaders et des élus locaux », « absence de moyens techniques de l'économie verte », « manque de formation dans le secteur de l'économie verte ».	04 Fois	5,71%
7	« Manque du personnel qualifié au niveau de la mairie (environnementalistes, urbanistes) », « manque de ressources humaines (personnel spécialisé) », « manque de spécialiste en ce qui concerne l'environnement en général et l'économie verte en particulier » »,	04 Fois	5,71%

	« absence du personnel qualifié, formé sur les questions environnementales ».		
8	« Manque de formation des populations », « manque d'accompagnement, d'information et de sensibilisation », « la non ouverture des populations aux techniques liées à la gestion des déchets, à l'agriculture biologique, et la gestion des eaux usées ».	03 Fois	4,28%
9	« Incompétence du gouvernement au niveau de la transmission et la vulgarisation du modèle de l'économie verte » ; « mauvais travail du gouvernement qui ne fait pas vulgariser la notion de développement jusqu'à la base à travers l'organisation des séminaires et des formations sur le bien-fondé de ce modèle de développement durable » ; « négligence du gouvernement pour ce qui est de la valorisation de l'économie verte dans l'étendue du territoire ».	03 Fois	4,28%
10	« Mauvaise planification des projets » ; « absence d'organisation au niveau de la commune » ; « négligence des autorités au niveau de la planification des activités génératrices de revenus ».	3fois	4,28%
11	« L'individualisme (les élus locaux qui viennent veulent seulement s'enrichir ; ils ne se soucient pas des conditions de vie des populations » ; « mauvaise foi des élus locaux » ; « les élus locaux privilégient leurs intérêts personnels ».	3fois	4,28%
12	« Maîtrise imparfaite des rouages de la coopération décentralisée et de la recherche des partenaires et financements » ; « absence de partenaires et de coopérations ».	02 Fois	2,85%
13	« Le PCD n'est pas adapté aux objectifs du développement durable », « le PCD actuel est désuet, il ne prend pas en compte les nouveaux objectifs du développement durable et ne s'arrime pas avec la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030. »	02 Fois	2,85%
14	« Pratique de sorcellerie » ; « trop de sorcellerie ».	02 Fois	2,85%
15	« Abondance des ressources naturelles dans la commune qui nous empêchent de penser au secteur de l'économie verte en tant que moyen de valorisation des ressources et moyens de développement ».	01 Fois	1,42%
16	« Manque de culture de l'extérieur, d'innovation ».	01 Fois	1,42%
17	« L'environnement économique (manque de routes, électricité instable ».	01 Fois	1,42%
TOTAL		70	99,9%

Source : Enquête de terrain, février-Mars 2022.

Annexe 9 : Les facteurs explicatifs de marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement dans la commune d'Endom

N°	Titre	verbatim	Nombre de fois	%
1	Manque de ressources financières	« Difficultés de la commune à trouver les bailleurs de fonds pour le financement des projets planifiés », « Manque de financement », « Modicité des moyens dont dispose la commune pour créer des activités du secteur de l'économie verte qui visent à améliorer les conditions de vie des populations ». « Manque de moyens financiers, carence de ressources financières propres à la commune », « insuffisance des appuis financiers », « Endom ne peut pas planifier ce qu'elle ne peut pas réaliser. C'est la commune la plus pauvre d'Afrique » ; « absence de financements par le gouvernement ».	15 fois	21,42
2	La non maîtrise du modèle de l'économie verte	« Les populations ne connaissent pas ce modèle de développement », « difficulté de percevoir la notion de l'économie verte en zone rurale (nous n'avons pas les informations sur l'économie verte), « manque de sensibilisation des populations », « ignorance du modèle de développement qu'est l'économie verte », « ignorance du concept », « des informations des populations », « les populations ont des problèmes de subsistance, elles ne sont pas encore informées sur les réalités de l'économie verte », « les élus ne sont pas éclairés sur le modèle d'économie verte ».	8 fois	11,42
3	Priorisation des projets de développement	« La commune a d'abord les problèmes de subsistance, les populations ont faim, nous nous concentrons sur des projets pressants tels que : aménagement des routes, construction des forages, des écoles, des hôpitaux ». « La priorisation des projets se fait en fonction de l'impact social (le fait pour un projet de répondre efficacement à une demande sociale) », « la commune ne priorise pas les projets de l'économie verte », « Nous avons besoin du concret et du palpable en ce qui concerne les bien-fondés de l'économie verte », « la priorisation projets autres que ceux visant l'implémentation de l'économie verte », « les élus locaux se focalisent sur les besoins primaires des populations ». « La population est confrontée aux défis de la durabilité et à la peur de perdre son investissement ».	7fois	10
4	L'incivisme des populations	« L'incivisme des populations qui sont réticentes et n'adhèrent pas à une gestion participative et collective des ressources », « le refus de développement durable par les populations	6fois	8,57

		elles-mêmes », « Destruction des forêts sans initiative de reboisement », « insouciance de la commune et des populations face à la valorisation des activités du secteur de l'économie verte », « manque de suivi pour le développement de ce secteur (agriculture, reboisement) », « Endom refuse le développement », « mauvaise mentalité ».		
5	Manque d'infrastructure routière	« Mauvais état des voies de communication » ; « sous-développement de la zone (manque d'infrastructures routières) » ; « enclavement des routes » ; « enclavement des routes » ; « enclavement de certaines localités ».	5fois	7,14
6	Absence de formation des élus locaux	« Manque de formation des leaders et des élus locaux », « absence de moyens techniques de l'économie verte », « manque de formation dans le secteur de l'économie verte ».	4fois	5,71
7	Absence du personnel spécialisé dans les questions liées à l'environnement	« Manque du personnel qualifié au niveau de la mairie (environnementalistes, urbanistes) », « manque de ressources humaines (personnel spécialisé) », « manque de spécialiste en ce qui concerne l'environnement en général et l'économie verte en particulier » », « absence du personnel qualifié, formé sur les questions environnementales ».	4fois	5,71
8	Absence de formation et de sensibilisation des populations	« Manque de formation des populations », « manque d'accompagnement, d'information et de sensibilisation », « la non ouverture des populations aux techniques liées à la gestion des déchets, à l'agriculture biologique, et la gestion des eaux usées ».	3fois	4,28
9	Négligence du gouvernement face au modèle de l'économie verte	« Incompétence du gouvernement au niveau de la transmission et la vulgarisation du modèle de l'économie verte » ; « mauvais travail du gouvernement qui ne fait pas vulgariser la notion de développement jusqu'à la base à travers l'organisation des séminaires et des formations sur le bien-fondé de ce modèle de développement durable » ; « négligence du gouvernement pour ce qui est de la valorisation de l'économie verte dans l'étendue du territoire ».	3fois	4,28
10	Mauvaise organisation de la commune	« Mauvaise planification des projets » ; « absence d'organisation au niveau de la commune » ; « négligence des autorités au niveau de la planification des activités génératrices de revenus ».	3fois	4,28
11	Individualisme/Egoïsme	« L'individualisme (les élus locaux qui viennent veulent seulement s'enrichir ; ils ne se soucient pas des conditions de vie des populations » ; « mauvaise foi des élus locaux » ; « les élus locaux privilégient leurs intérêts personnels ».	3fois	4,28
12	Absence de partenaires et de coopérations	« Maîtrise imparfaite des rouages de la coopération décentralisée et de la recherche des	2fois	2,85

		partenaires et financements » ; « absence de partenaires et de coopérations ».		
13	Plan communal de développement désuet	« Le PCD n'est pas adapté aux objectifs du développement durable », « le PCD actuel est désuet, il ne prend pas en compte les nouveaux objectifs du développement durable et ne s'arrime pas avec la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 ».	2fois	2,85
14	Pratique de sorcellerie	« Pratique de sorcellerie » ; « trop de sorcellerie ».	2fois	2,85
15	Mauvaise exploitation/gestion des ressources locales (gaspillage)	« Abondance des ressources naturelles dans la commune qui nous empêchent de penser au secteur de l'économie verte en tant que moyen de valorisation des ressources et moyens de développement ».	1fois	1,42
16	Manque de culture d'innovation	« Manque de culture de l'extérieur, d'innovation ».	1fois	1,42
17	Mauvais environnement économique	« L'environnement économique n'est pas propice (manque de routes, électricité instable ».	1fois	1,42
TOTAL			70	99,9

Source : Enquête de terrain, février-Mars 2022.

Annexe 10 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles liés à la planification des activités de l'écotourisme

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	« Manque de moyens financiers pour l'aménagement et la viabilisation des sites touristiques », « Manque de financement », « Absence de viabilisation des sites ».	9 fois	20%
2	« Absence d'information sur l'importance de l'économie verte en générale en tant que potentielle source de revenus additionnelles. L'écotourisme est une notion nouvelle, le Cameroun lui-même n'a pas encore compris l'importance de l'éco-tourisme » ; « Manque de culture du tourisme dans la commune » ; « L'ignorance sur la quantité de revenus qu'on peut se faire si on valorise nos sites » ; « Les élus locaux ne connaissent pas comment faire pour produire des richesses » ; « Manque de formation des élus locaux sur l'entrepreneuriat et l'économie verte ».	8 fois	17,77%
3	« Le non intérêt des élus locaux dans le secteur de l'éco-tourisme » « Mauvaise gestion de la municipalité (ils ne savent pas prioriser les projets) » ;	5 fois	11 ,11%

	« Non prise en compte des sites touristiques par la commune » « La commune ne met pas un accent sur le secteur de l'éco-tourisme avec la valorisation des sites touristiques dont ce rocher Mont Mbal qui ne nous produit rien à part que les chrétiens y vont en pèlerinage » ; « La non prise en compte en compte du bénéfice que l'écotourisme peut apporter ».		
4	« Enclavement dû au mauvais état des routes » ; « Absence des routes » ; « Manque d'infrastructures routières (la commune refuse d'aménager les pistes qui mènent au site à l'exemple du Mont Mbal » « Difficulté d'accès au site » ;	5 fois	11,11%
5	« Absence d'un office touristique » ; « Retard dans la mise en place d'un office communal du tourisme. C'est pas que la commune ne mise pas, juste qu'il y a eu un retard » ; « Absence de vision écotouristique ».	4 fois	8,88%
6	« Absence du personnel qualifié et formé dans la gestion des ressources » ; « Manque de moyens techniques en terme de savoir-faire ».	3 fois	6,66%
7	« Absence de moyens structurels (hôtels, restaurants) » ; « Les raisons d'ordres structurelles dans la mesure où nos prédécesseurs n'avaient pas une vision dans l'éco-tourisme (il n'y a eu aucun projet depuis des années pour valoriser nos sites » ; « Raisons fonctionnelles : les guerres entre personnes (communes, population, église Catholique, qui veulent faire du développement de ces sites, une affaire personnelle ; il n'y a pas une vision d'ensemble dans la commune ».	2 fois	4,44%
8	« Le ministère du tourisme ne réagit pas aux demandes de viabilisation des sites en particulier le Mont Mbal : apport insuffisant de l'autorité centrale (ministère du tourisme dans le cadre de l'écotourisme » ; « L'État ne s'investit pas dans le recensement des sites et la mise en valeur de ces sites ».	2 fois	4,44%
9	« Manque de partenaires ».	1 fois	2,22%
10	« Les conflits entre les populations riveraines. L'église Catholique et la mairie (l'église veut s'approprier du Mont Mbal) ».	1 fois	2,22%
11	« Les élites de la localité qui ont beaucoup de moyens ne veulent pas participer au développement de la commune ».	1 fois	2,22%
12	« Le comportement des populations qui refusent le développement de l'écotourisme (certains racontent qu'il y a des pouvoirs au niveau du Mont Mbal qui protègent tous les autochtones du village Nko'oveng ».	1 fois	2,22%
13	« Exposer les sites pour attirer les partenaires qui pourront s'intéresser au site (manque de publicité) ».	1 fois	2,22%
14	« Faiblesse organisationnelle de la structure communale ».	1 fois	2,22%
TOTAL		45	

Source : Enquête de terrain, février à mars 2022.

Annexe 11 : Les facteurs explicatifs de la non valorisation de l'écotourisme dans la commune d'Endom

N°	Facteurs explicatifs	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	Manque de moyens financiers		9 fois	20%
2	Faible connaissance sur l'écotourisme		8 fois	17,77%
3	Mauvaise gestion de l'écotourisme		5 fois	11,11%
4	Enclavement des routes		5 fois	11,11%
5	Absence d'une vision écotouristique		4 fois	8,88%
6	Absence du personnel qualifié		3 fois	6,66%
7	Absence de moyen structurel		2 fois	4,44%
8	Laxisme gouvernemental		2 fois	4,44%
9	Faible organisation communale		1 fois	2,22%
10	Conflits riverains		1 fois	2,22%
11	Manque de marketing		1 fois	2,22%
12	Manque participation des élites		1 fois	2,22%
13	Conservation du caractère sacré des sites par les populations		1 fois	2,22%
14	Manque de partenaires		1 fois	2,22%
TOTAL			45	97,73

Source : Enquête de terrain, février à mars 2022.

Annexe 12 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles liés à la budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'agriculture biologique

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	« Manque de moyens financiers pour budgétiser le recyclage » ; « Nous avons planifié dans le PCD mais nous ne pouvons pas le budgétiser » ; « Le recyclage est planifié, cependant, n'est pas budgétisé parce que la commune n'est pas encore prête de manière financière pour mettre sur pied et budgétiser le processus de recyclage qui se fait en plusieurs phases où nous sommes à la phase collecte tout simplement et nous les stockons au dépotoir communal » ; « Insuffisance des moyens financiers pour la collecte des déchets » ; « Le budget annuel de la commune est très insuffisant » ; « Le recyclage des déchets est un long processus qui suppose beaucoup de moyens mis à la disposition et une main d'œuvre qualifiée ».	15 fois	
2	« La production des déchets n'est pas considérable c'est difficile de planifier le recyclage parce que les populations ont des fumiers. Ils utilisent des fumiers pour se débarrasser de leurs déchets » ; « Même si la commune le veut, il y a un manque de déchets dans toute la communauté Les populations n'ont pas cette culture de stoker les ordures ménagers car, chacun a son fumier derrière la maison qui lui servira d'engrais. Edom c'est encore un grand village et ne produit pas encore une grande quantité de déchets » ; « Les déchets dans la commune ne sont pas considérables. Pour nous, au niveau des ménages, chacun a son fumier où les déchets sont déversés et brûlés. Ce fumier nous sert d'engrais naturel, ce qui permet une meilleure rente ».	4 fois	
3	« La transformation n'est pas encore une priorité dans la commune » ; « Nous pensons très sincèrement qu'une commune, quel que soit, a des priorités alors, pour le moment peut être que la mairie d'Endom a d'autres priorités dans son plan d'action. C'est peut-être la raison pour laquelle le recyclage des déchets dans son plan de développement semble être étiolée et c'est vous qui semblez l'affirmer car, nous citoyens ordinaires et non conseillers municipal, avons peu ou pas d'informations à ce sujet » ; « Parce que c'est un projet négligeable par la commune ».	3 fois	
4	« Manque de partenaires et bailleurs de fond » ; « Absence de coopérations décentralisées ».	3 fois	
5	« Ignorance du processus de recyclage par le personnel communal »	2 fois	
6	« Peut-être la commune ne dispose pas encore de moyens techniques y afférents ».	1 fois	
TOTAL			

Source : Enquête de terrain, février à mars 2022.

Annexe 13 : Les facteurs explicatifs liés à la non budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'agriculture biologique

N°	Facteurs explicatifs	Verbatim	Nombre de fois	%
1	Le manque de moyens financiers		15fois	
2	La faible production des déchets dans la commune		4fois	
3	La négligence du secteur du recyclage		3fois	
4	Le Manque de partenaire		3fois	
5	L'ignorance du processus de recyclage		2fois	
6	Le manque de moyens financiers		1 fois	

Source : *Enquête de terrain, février à mars 2022.*

Annexe 14 : Verbatim des enquêtés sur obstacles liés à la budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'énergie de la biomasse

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	« Manque de moyens financiers » ; « Recherche de financements » ; « Le manque de moyens financiers pour lancer le processus de recyclage qui fait intervenir plusieurs acteurs et nécessite un financement considérable ».	6 fois	
2	« Manque de formation du personnel d'hygiène » ; « Manque du personnel spécialisé dans le recyclage ».	3 fois	
3	« Manque de déchets ; les ménages ne produisent pas assez de déchets » ; « La population n'est pas assez nombreuse pour produire beaucoup de déchets ou d'ordures pour faire fonctionner une usine de transformation des déchets, ce qui conduit au manque de déchets en tant que matière première de cette transformation ».	3 fois	
4	« La commune ignore les bénéfices de cette activité » ; « les leaders de la commune ne pensent pas que cela puisse être bénéfique pour la localité » ; « Je pense que la commune d'Endom n'est pas encore prête pour l'usage d'énergie provenant des déchets recyclés. Il faudra une quantité assez importante de déchets pour pérenniser ce projet ».	3 fois	
5	« L'absence d'accompagnement de l'État ; l'État ne met pas l'accent pour la valorisation et l'intégration de l'économie verte dans le développement local ».	2 fois	
6	« Manque de sensibilisation préalable des populations » ; « Manque d'information et de sensibilisation ».	2 fois	
7	« Manque de matériel de tri ».	1 fois	
8	« L'énergie de la biomasse n'est pas encore une priorité pour la commune ».	1 fois	
TOTAL			

Source : Enquête de terrain, février à mars 2022.

Annexe 15 : Les facteurs explicatifs liés à la non budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'énergie de la biomasse

N°	Facteurs explicatifs	Verbatim	Nombre de fois	%
1	Manque de moyens financiers		6 fois	
2	Manque de formation du personnel dans le recyclage		3 fois	
3	Insuffisance des déchets en tant que matière première		3 fois	
4	Ignorance des bénéfices du recyclage		3 fois	
5	Absence de sensibilisation et d'information des populations		2 fois	
6	Absence d'accompagnement de l'État		2 fois	
7	Manque de matériel de tri		1 fois	
8	Absence d'information sur l'énergie de la biomasse		1 fois	
TOTAL				

Source : Enquête de terrain, février à mars 2022.

Annexe 16 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles liés à la valorisation de l'énergie solaire pour l'éclairage solaire public

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	« Aucune étude n'a été faite qui montre que si la commune investit dans les énergies renouvelables, elle pourra faire entrer des bénéfices » ; « La commune a peur d'investir ».	3 fois	
2	« La commune est butté au niveau du financement » ; « L'investissement nécessite des capitaux énormes ».	2 fois	
3	« L'absence d'une dynamique de partenariat au niveau de la commune » ; « Manque de partenaires ».	2 fois	
4	« La désinformation ».	1 fois	
TOTAL			

Source : Enquête de terrain, février à mars 2022.

Annexe 17 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles liés à la domestication de l'énergie solaire

N°	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	« Manque de moyens financiers » ; « Coûts de production, de transformation et de distribution d'énergie élevé » ; « Pauvreté de la commune » ; « La mairie n'a pas de moyens requis » ; « Pour la commune d'Endom, le budget de mise sur pied d'une centrale photovoltaïque coute extrêmement cher, celle-ci s'évalue en terme de milliards, soit 2 milliards de F cfa car une équipe réfléchit sur ce projet, sauf que les moyens restent un grand obstacle ».	17 fois	
2	« Manque de culture à l'énergie solaire » ; « La commune ne connaît pas le bien fondé des énergies renouvelables » ; « Il faut d'abord avoir la culture à l'utilisation des énergies renouvelables avant de penser à cette alternative nouvelle ».	6 fois	
3	« Manque de partenaires de développement » ; « L'absence d'une dynamique des partenariats décentralisés au niveau de la commune, qui permettrait de capter des projets internationaux, financés par des bailleurs de fond étrangers » ; « Manque de subventions étrangères ».	6 fois	
4	« Manque de ressources humaines (ingénieur de projet de valorisation des énergies renouvelables » ; « La non maîtrise technique » ; « Manque d'un personnel qualifié sur les questions environnementales et de développement durable dans la commune ».	3 fois	
5	« Manque de soutien de l'État ».	2 fois	
6	« L'énergie solaire est bien mais coûteuse plus que Eneo ».	1 fois	
TOTAL			

Source : Enquête de terrain, février à mars 2022.

Annexe 18 : Les obstacles liés à la domestication de l'énergie solaire

N°	Obstacles spécifiques	Verbatim des enquêtés	Nombre de fois	%
1	Le manque de moyens financiers		17 fois	
2	Le manque de partenaire		6 fois	
3	La désinformation des acteurs locaux		6 fois	
4	Manque du personnel formé		3 fois	
5	Manque du soutien de l'État		2 fois	
6	Le cout élevé de l'énergie solaire		1 fois	
TOTAL				

Source : *Enquête de terrain (février à mars 2022).*

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	i
SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES, ET SIGLES	iv
1. Abréviations	iv
2. Acronymes	iv
3. Sigles	v
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vii
1. Carte	vii
2. Figures :	vii
3. Photos :	vii
5. Tableaux :	viii
RÉSUMÉ	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
A. LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET LA JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	2
B. LE PROBLÈME DE RECHERCHE	3
C. LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE	5
1) La première thématique repose sur les atouts de l'économie verte.	5
2) La deuxième thématique aborde la question de la planification du développement	8
3) La troisième thématique traite du développement local	10
D. LES QUESTIONS ET LES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE	12
1. Les questions de recherche	12
2. Les hypothèses de recherche	12
E. LES OBJECTIFS POURSUIVIS	13
1. L'objectif global (OG)	13
2. Les objectifs spécifiques (OS)	13
F. LA METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	13
1. Le cadre théorique de l'étude	14
2. Les outils de collecte des données	16
3. L'échantillonnage et les modes de traitement des données	19
G. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	21

H. LE CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE	22
1. La notion de planification	22
2. La notion de développement local	26
3. La notion d'économie verte.....	30
I. PLAN DE L'ÉTUDE.....	37
PREMIÈRE PARTIE : L'ANALYSE SOCIOGRAPHIQUE ET THEORIQUE DU CHAMP DE L'ETUDE	38
CHAPITRE 1 : SOCIOGRAPHIE DE LA COMMUNE D'ENDOM	40
A. LES ATOUTS GÉOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE D'ENDOM.....	40
B. LES ATOUTS POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	43
C. LES ATOUTS POUR LE RECYCLAGE DES DECHETS.....	49
D. LES ATOUTS POUR L'ECOTOURISME	52
E. LES ATOUTS POUR LA REDD+	56
CHAPITRE 2 : L'ÉVALUATION DE LA CONNAISSANCE DE LA PROBLEMATIQUE DE L'ECONOMIE VERTE PAR LES ACTEURS COMMUNAUX	60
A. L'ÉVALUATION SOCIOLOGIQUE DE LA CONNAISSANCE DE LA DEFINITION DE L'ECONOMIE VERTE PAR LES ACTEURS COMMUNAUX.....	60
B. LA CONNAISSANCE DES ATOUTS DE L'ECONOMIE VERTE PAR LES ACTEURS COMMUNAUX	66
C. LES DIFERENTES ACTIVITES DU SECTEUR DE L'ECONOMIE VERTE PRATIQUEES DANS LA COMMUNE D'ENDOM.....	73
DEUXIEME PARTIE :	80
LES OBSTACLES PROFONDS A LA PRISE EN COMPTE DE L'ECONOMIE VERTE DANS LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ENDOM	80
CHAPITRE 3 : LES OBSTACLES GENERAUX A LA MARGINALISATION DE L'ÉCONOMIE VERTE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE D'ENDOM	82
A. LES OBSTACLES ENDOGÈNES	83
1. Les obstacles endogènes liés à la commune d'Endom	84
2. Les obstacles endogènes liés aux populations	95
B. LES OBSTACLES EXOGÈNES	100
1. L'absence de formation et de suivi des élus locaux	100
2. L'absence du personnel spécialisé dans les questions liées à l'environnement.....	101
3. La négligence du gouvernement face au modèle de l'économie verte.....	102

CHAPITRE 4 : LES OBSTACLES SPÉCIFIQUES À LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITES DE L'ÉCONOMIE VERTE DANS LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE D'ENDOM	106
A. LES OBSTACLES LIES À LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉCOTOURISME	106
1. L'insuffisance de moyens financiers	108
2. L'absence de vision écotouristique	110
3. La négligence institutionnelle	114
4. Les conflits autour des sites écotouristiques	117
B. LES OBSTACLES LIES À LA BUDGETISATION DU RECYCLAGE	120
I. LES OBSTACLES LIES À LA BUDGETISATION DU RECYCLAGE POUR LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	121
1. L'insuffisance de moyens financiers pour la budgétisation du recyclage	122
2. La négligence du secteur de recyclage	124
II. LES OBSTACLES LIES À LA BUDGETISATION DU RECYCLAGE POUR LA VALORISATION DE L'ÉNERGIE DE LA BIOMASSE	127
1. Le manque d'accompagnement	129
2. La négligence de l'énergie de la biomasse en tant qu'énergie propre	130
C. LES OBSTRACLES LIES À LA VALORISATION DE L'ENERGIE SOLAIRE	132
I. LES OBSTACLES LIÉS À LA VALORISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	133
1. L'insuffisance de moyen financier	134
2. La peur d'investir sur l'énergie solaire	135
3. La sous-information sur l'importance de l'énergie solaire	135
II. LES OBSTACLES LIES À LA DOMESTICATION DE L'ÉNERGIE SOLAIRE	135
1. L'insuffisance de moyens financiers	136
2. La sous-information des acteurs locaux	138
3. Le manque de soutien de l'État	139
CONCLUSION GÉNÉRALE	141
BIBLIOGRAPHIE	148
A- OUVRAGES GÉNÉRAUX	149
B- OUVRAGES SPECIFIQUES	150
C- ARTICLES SCIENTIFIQUES	151
D- MEMOIRES ET THESES	152
E- RAPPORTS TECHNIQUES	153

F- TEXTES OFFICIELS	154
G- DOCUMENTS ELECTRONIQUES.....	155
ANNEXES	xii
Annexe 1 : Autorisation de recherche	xiii
Annexe 2 : Autorisation de recherche du sous-préfet d'Endom	xiv
Annexe 3 : Guide d'enquête de terrain	xv
Annexe 4 : Liste des enquêtés	xvii
Annexe 5 : Verbatim des acteurs communaux sur la connaissance de la définition de l'économie verte.....	xix
Annexe 6 : Verbatim des acteurs communaux sur la connaissance des atouts de l'économie verte	xix
Annexe 7 : Verbatim des acteurs communaux sur les différentes activités de l'économie verte à Endom	xix
Annexe 8 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles généraux liés à marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement de la commune d'Endom.....	xx
Annexe 9 : Les facteurs explicatifs de marginalisation de l'économie verte dans la planification du développement dans la commune d'Endom	xxii
Annexe 10 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles liés à la planification des activités de l'écotourisme.....	xxiv
Annexe 11 : Les facteurs explicatifs de la non valorisation de l'écotourisme dans la commune d'Endom.....	xxvi
Annexe 12 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles liés à la budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'agriculture biologique	xxvii
Annexe 13 : Les facteurs explicatifs liés à la non budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'agriculture biologique.....	xxviii
Annexe 14 : Verbatim des enquêtés sur obstacles liés à la budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'énergie de la biomasse	xxix
Annexe 15 : Les facteurs explicatifs liés à la non budgétisation du recyclage pour la valorisation de l'énergie de la biomasse	xxix
Annexe 16 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles liés à la valorisation de l'énergie solaire pour l'éclairage solaire publique	xxx
Annexe 17 : Verbatim des enquêtés sur les obstacles liés à la domestication de l'énergie solaire.....	xxx
Annexe 18 : Les obstacles liés à la domestication de l'énergie solaire	xxxi